



CHAMBRE DES MINES DU BURKINA

**LA FOURNITURE DE BIENS ET SERVICES PAR LES ENTREPRISES LOCALES
AUX COMPAGNIES MINIERES OPERANT AU BURKINA FASO
*ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES***

Pierre Claver Damiba
Consultant international
12 Février 2014

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE

LES TERMES DE REFERENCE, LA METHODOLOGIE ET LES LIMITES DE LA MISSION D'ETUDE DES SERVICES LOCAUX DE FOURNITURE DE BIENS ET DE SERVICES AUX ENTREPRISES MINIERES AU BURKINA FASO

6

1. LES TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION

- 1.1. Objectif général de la mission
- 1.2. Objectifs spécifiques
- 1.3. Elaboration d'un questionnaire

2. ORGANISATION DE CONSULTATION ET TENUE DE DEUX ATELIERS

- 2.1. Objectif général des ateliers
- 2.2. Objectifs spécifiques des ateliers
- 2.3. Consultation des Ministères directement concernés

3. LA METHODOLOGIE ET LES LIMITES DU TRAVAIL

3.1. La méthodologie du travail :

- 3.1.1. Utilisation d'un questionnaire
- 3.1.2. Le choix d'un échantillon
- 3.1.3. Tenue effective de sessions de consultation

3.2. Les limites rencontrées

- 3.2.1. Il s'agit du tout premier travail du genre
- 3.2.2. Les grandes entreprises locales de fournitures sont absentes.
- 3.2.3. Les données fournies ont besoin de développement

3.3. Un travail à poursuivre au sein de la Chambre des Mines du Burkina

DEUXIEME PARTIE

DEFINITION DES CONCEPTS COURAMMENT UTILISES DANS LA FOURNITURE DES BIENS ET SERVICES AU SECTEUR MINIER, CATEGORIES DE BIENS, DE PRODUITS ET DE SERVICES MINIERES ET LES AVANTAGES DES FOURNITURES LOCALES

11

1. QUE SIGNIFIE APPROVISIONNEMENT LOCAL ?

- 1.1. Des questions se posent
- 1.2. Définition de BIRD et de la BAD
- 1.3. Définition de l'UEMOA et de la CEDEAO
- 1.4. Comment l'approvisionnement local est t-il défini et quantifié ?
- 1.5. L'approvisionnement local combine quatre éléments

2. CATEGORIES DE BIENS, PRODUITS ET SERVICES MINIERES

- 2.1. Catégorisation sommaire des biens et services
- 2.2. Catégorisation détaillée des biens et services

3. ESQUISSE DES AVANTAGES DES FOURNITURES LOCALES

TROISIEME PARTIE

LA CONTRIBUTION DU SECTEUR MINIER A LA CROISSANCE ECONOMIQUE, AU BUDGET, AUX EMPLOIS, AUX EXPORTATIONS ET AU DEVELOPPEMENT LOCAL DU BURKINA FASO

17

1. LE CONTEXTE DE L'ECONOMIE MINIERE BURKINABE

2. L'EXPLOITATION MINIERE

3. CONTRIBUTION DU SECTEUR MINIER A L'ECONOMIE DU BURKINA FASO

- 3.1. L'évolution de la production minière depuis 2007
- 3.2. Le schéma des financements et de la génération des revenus miniers
- 3.3. L'impact du secteur minier sur l'économie
- 3.4. Contribution du secteur à l'accélération de la croissance

- 4. CONTRIBUTION DU SECTEUR A LA CREATION D'EMPLOI ET A LA FORMATION**
- 5. CONTRIBUTION DU SECTEUR AU DEVELOPPEMENT LOCAL**
- 6. LES EFFETS D'ENTRAINEMENT**
 - 6.1. Des études en cours
 - 6.2. Activités de sous traitance
 - 6.3. Activités connexes
- 7. LA TENDANCE ACTUELLE A LA BAISSSE DU PRIX DE L'OR**

QUATRIEME PARTIE

ORGANISATION DE PME BURKINABE FOURNISSEURS DE BIENS ET SERVICES AU SEIN DE L'ABSM ET SON ANALYSE DES PROBLEMES ET DES SOLUTIONS

25

- 1. OBJECTIFS ET ACTIVITES COMMERCIALES DE L'ABSM**
- 2. CAPACITES EN RESSOURCES HUMAINES DE L'ABSM**
- 3. ECHANGES AVEC LES COMPAGNIES MINIERES ET PERSPECTIVES**
- 4. DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES FOURNISSEURS LOCAUX SELON ABSM**
 - 4.1. L'implication timide de l'ABSM dans les instances de décisions
 - 4.2. La jeunesse du secteur minier burkinabe
 - 4.3. Les formalités et lourdeurs administratives
 - 4.4. L'insuffisance de communication entre les différents acteurs miniers
 - 4.5. L'indisponibilité d'informations sur les besoins miniers
 - 4.6. Le manque de répertoire des fournisseurs miniers locaux
 - 4.7. L'attente du lancement de la bourse de sous-traitance
 - 4.8. Le non-respect des délais de paiement des factures
 - 4.9. Le refus par certaines mines de signer un contrat d'engagement
 - 4.10. Autres difficultés majeures
- 5. SOLUTIONS PROPOSEES PAR L'ABSM**
 - 5.1. Le renforcement des capacités des fournisseurs locaux
 - 5.2. L'accompagnement des partenaires dans la construction
 - 5.3. La bourse de sous-traitance
 - 5.4. Le renforcement de la communication entre les différents acteurs
 - 5.5. L'instauration de 72 heures sur la question minière
 - 5.6. L'amélioration des relations directes entre fournisseurs et miniers.
 - 5.7. La promotion de missions d'échanges dans la sous région et en Afrique du sud,
 - 5.8. La création de zone franche
 - 5.9. L'élaboration d'un répertoire des fournisseurs locaux
 - 5.10. Autres recommandations majeures

CINQUIEME PARTIE

PRESENTATION DES FOURNITURES ASSUREES ET DES REPONSES FOURNIES PAR LES LOCAUX ET DES RECOMMANDATIONS FAITES

31

- 1. PRESENTATION DES DONNEES FOURNIES PAR LES FOURNISSEURS LOCAUX**
 - 1.1. Les points forts des réponses
 - 1.2. Fournitures pendant l'exploration minière
 - 1.3. Fournitures pendant l'aménagement de la mine
 - 1.4. Fournitures pendant l'exploitation minière
- 2. PRESENTATION DES REPONSES INDIVIDUELLES DES FOURNISSEURS LOCAUX**
 - 2.1. Les problèmes rencontrés dans les fournitures de biens et de services aux mines
 - 2.2. Suggestions ou solutions proposées pour réduire les problèmes rencontrés
 - 2.3. Les opportunités
- 3. DISCUSSIONS ET ECHANGES ENTRE FOURNISSEURS LOCAUX**
 - 3.1. Les problèmes identifiés
 - 3.1.1. Les sociétés minières consomment peu de produits locaux
 - 3.1.2. Les difficultés encourues sont d'ordre communicationnel

- 3.1.3. Les difficultés sont liées aux délais
- 3.1.4. Il est noté l'absence d'engagement du politique
- 3.1.5. Les exonérations aux investisseurs et fournisseurs étrangers
- 3.1.6. Coût et nombre trop élevés des documents à fournir par les locaux à l'import
- 3.1.7. Des sous-traitants frauduleux

3.2. Les solutions préconisées

- 3.2.1. Fixer des quotas de consommation des produits locaux
- 3.2.2. Publier les appels d'offre coté mines
- 3.2.3. Mettre tous les fournisseurs sur un même pied d'égalité
- 3.2.4. Organiser le remboursement de la TVA
- 3.2.5. Les responsabilités du gouvernement
- 3.2.6. Créer un cadre de concertation annuelle
- 3.2.7. Partenariats et ouverture régionale

4. ANALYSE DES FORCES ET POINTS A AMELIORER DES FOURNISSEURS LOCAUX DE BIEN ET SERVICES AUX SOCIETES MINIERES DU POINT DE VUE DES MINES

- 4.1. Les principales forces
- 4.2. Les principaux points à améliorer
- 4.3. Les exigences des sociétés minières

SIXIEME PARTIE

PRESENTATION DES DONNEES FOURNIES ET DES RECOMMANDATIONS FAITES PAR LES COMPAGNIES MINIERES OPERANT AU BURKINA FASO

40

1. ETAT DES COMPAGNIES MINIERES AYANT FOURNI DES DONNEES

2. PHASE D'EXPLORATION MINIERE

- 2.1. HRG /Jilbey
- 2.2. Orezone INC SARL
- 2.3. Birimian Ressources
- 2.4. Avocet- Société des mines de Belahouro

3. PHASE D'AMENAGEMENT MINIER

- 3.1. Avocet- Société des mines de Belahouro
- 3.2. Bissa Gold

4. PHASE D'EXPLOITATION MINIERE

- 4.1. Essakane – I am Gold
- 4.2. Illustration du cas de I am Gold
- 4.3. Avocet- Société des mines de Belahouro

5. COMMENTAIRES

- 5.1. Les fournitures assurées sans problèmes
- 5.2. Raisons des fournitures à problèmes
- 5.3. Suggestions ou solutions pour réduire les problèmes rencontrés
- 5.4. Les opportunités susceptibles d'être exploitées maintenant et dans le futur
- 5.5. Projections quantitatives pour la période 2013-2017 ?

6. RECOMMANDATIONS AUX SOCIETES MINIERES

7. TYPOLOGIE DES BESOINS DES SOCIETES MINIERES

8. LES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHE DANS LES MINES

- 8.1. Pré qualification du Fournisseur
- 8.2. Consultation
- 8.3. Analyse et décision
- 8.4. Quels sont les intervenants dans les processus de passation de marchés
- 8.5. Où trouver l'information juste sur les achats dans une société minière?

SEPTIEME PARTIE

LE ROLE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE DANS LA PROMOTION ET LA QUALITE DES FOURNITURES DE BIENS ET DE SERVICES PAR LES ENTREPRISES LOCALES AUX COMPAGNIES MINIERES

50

- 1. POSITIONNEMENT DE L'ETAT DANS LE SECTEUR MINIER**
- 2. LES MODIFICATIONS FISCALES ENVISAGEES AU BURKINA FASO ET LEUR PORTEE**
- 3. COMPARAISONS FISCALES**
- 4. LE CONTENU LOCAL DU CODE MINIER**
- 5. OPPORTUNITES ET PLAN D'ACTION PROPOSE**
 - 5.1. Identification et facilitation des opportunités relatives aux achats locaux
 - 5.2. Soutien et activités de développement pour les fournisseurs locaux
 - 5.3. Politiques, réglementations et contrôle
- 6. LES ARRANGEMENTS REGIONAUX ET INTERNATIONAUX**
 - 6.1. La Bourse de Sous Traitance du Burkina Faso (BST-BF)
 - 6.2. Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)
 - 6.3. Appui d'ITIE par le G8 burkinabe
- 7. PERCEPTION POPULAIRE DES MINES**

HUITIEME PARTIE

GRANDES LECONS APPRISES ET TABLEAU DES RECOMMANDATIONS

62

- 1. LES GRANDES LECONS APPRISES**
- 2. LES RECOMMANDATIONS**
 - 2.1. Recommandations pour le Gouvernement
 - 2.2. Recommandations pour la Chambre des Mines et les Sociétés minières
 - 2.3. Recommandations pour l'ABSM et les fournisseurs
 - 2.4. Recommandations pour les Chambres consulaires
 - 2.5. Recommandations pour la Société civile
 - 2.6. Recommandations pour les PTF
 - 2.7. Recommandations pour les banques et les SFD

ANNEXES

70

- *Fiche sommaire sur l'ABSM*
- *Réunion de membres de l'ABSM à la CCIB*
- *Réponses au questionnaire par les Fournisseurs*
- *Réponses au questionnaire par les Compagnies minières*
- *Termes de référence de l'étude*

ABBREVIATIONS

ABSM :	Alliance Burkinabe des Services Miniers
BTP :	Bâtiments et Travaux Publics
CCIBF :	Chambre de Commerce et de l'Industrie du Burkina Faso
CEDEAO :	Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEG :	Collège d'Enseignement Général
CMB :	Chambre des Mines du Burkina
CNA :	Comité National d'Approbation
DGEP :	Direction générale de l'économie et de la planification
EPI :	Equipement de Protection Individuelle
IGAME :	Inspection Générale des Activités Minières et Energétiques
MEBF :	Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
MEF :	Ministère de l'Economie et des Finances
MEN :	Ministère de l'Energie et des Mines
MICA :	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
OMD :	Objectifs Mondiaux du Développement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PADSEM :	Projet d'Appui au Développement du Secteur Minier
PIB :	Produit Intérieur brut
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
PMI :	Petites et Moyennes Industries
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
RSE :	Responsabilité Sociale des Entreprises
SA :	Société Anonyme
SAV :	Service Après Vente
SCADD :	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
TDR :	Termes De Référence
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

PREMIERE PARTIE

LES TERMES DE REFERENCE, LA METHODOLOGIE ET LES LIMITES DE LA MISSION D'ETUDE DES SERVICES LOCAUX DE FOURNITURE DE BIENS ET DE SERVICES AUX ENTREPRISES MINIERES AU BURKINA FASO

1. LES TERMES DE REFERENCE DE LA MISSION¹

1.1. Objectif général de la mission

Aux fins de renforcer les fournitures par des locaux, de les élargir et de les améliorer, la Chambre des Mines, en accord et concertation avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Burkina Faso et l'Ambassade du Canada, a convenu de lancer la présente étude.

Le présent travail correspond à une mission d'investigations qui porte sur les services locaux de fourniture de biens et services aux entreprises minières opérant au Burkina Faso ; il s'agit d'en faire l'état des lieux, à date, et d'ouvrir, sur cette base, des perspectives de promotion soutenue d'affaires locales portée par l'émergence récente et la bonne croissance des activités du secteur minier au Burkina Faso, depuis le début, et surtout, le milieu des années 2000. Il est attendu que des commentaires et des observations appropriés soient formulés de nature à renforcer, à élargir et à améliorer les fournitures aux sociétés minières par les entreprises locales.

1.2. Objectifs spécifiques

Le cycle minier comporte quatre phases importantes qui sont les suivantes :

- Phase d'exploration minière
- Phase d'aménagement de la mine
- Phase d'exploitation de la mine
- Phase de fermeture de la mine²

En prenant en considération chacune de ces trois premières phases, la mission s'attachera à identifier les fournisseurs locaux de biens et services, les produits fournis, la fréquence annuelle, les modalités de fourniture, les sources d'approvisionnement ainsi que les valeurs annuelles (chiffres d'affaires).

1.3. Elaboration d'un questionnaire

Une proposition de questionnaires a été élaborée, dans le cadre des TDR, par le Consultant ainsi qu'une proposition de liste de sociétés qui feront l'objet d'interview. Ces deux documents ont été approuvés par la Chambre des

¹ Le détail des termes de référence de la mission est reproduit en Annexe.

² Cette phase n'est pas prise en considération dans la présente étude

Mines. Un premier questionnaire s'adresse aux fournisseurs locaux et un deuxième aux compagnies minières.

2. ORGANISATION DE CONSULTATIONS ET TENUE DES DEUX ATELIERS

2.1. Objectif général des ateliers

L'objectif général de l'atelier consiste à contribuer au renforcement, à l'élargissement et à l'amélioration de la fourniture de biens et de services aux compagnies minières par des entreprises et des organisations à statut juridique burkinabe.

2.2. Objectifs spécifiques des ateliers

2.2.1. La tenue de l'atelier intérimaire

L'atelier intérimaire qui s'est tenu le samedi 8 décembre 2012 à Ouagadougou et deux rapports ont été élaborés par des groupes de travail. Les objectifs spécifiques de cet atelier étaient les suivants :

- Fournir des commentaires sur le contenu du rapport intérimaire préparé et présenté par le Consultant,
- Evaluer les performances des fournitures de biens et services par des entreprises et des organisations à statut juridique burkinabe en faisant ressortir les limites.
- Faire des propositions pratiques susceptibles de contribuer à améliorer les termes et conditions de la fourniture des biens et des services aux compagnies minières par des entreprises et des organisations à statut juridique burkinabe,
- Faire des suggestions spécifiques et opérationnelles à l'adresse de chacun des acteurs du secteur minier (Etat, Compagnies minières, Entreprises privées burkinabe, Chambre des Mines, Chambre de Commerce et d'Industries) de nature à encourager les activités de fourniture de biens et services aux compagnies minières par des entreprises et des organisations à statut juridique burkinabe, notamment par les PME/PMI

2.2.2. La tenue de l'atelier final

L'atelier final s'est tenu le 11 Février 2014 à Ouagadougou avec pour objectifs spécifiques les suivants :

- Fournir des commentaires sur le contenu du rapport provisoire préparé et présenté par le Consultant,
- Commenter et valider les conclusions et les propositions formulées dans ce rapport à l'égard de chacun des acteurs/partenaires du secteur minier,

A cette occasion, l'ABSM et quatre compagnies minières ont présenté des contributions intéressantes portant sur :

- Les difficultés rencontrées par les prestataires dans le secteur des mines (ABSM)
- Exigences des compagnies minières (Orezone)
- Présentation des besoins des sociétés minières (SMB)
- Procédures de passation de marchés (Semafo)
- Forces et faiblesses des fournisseurs locaux (Essakane)

Les recommandations adoptées du rapport et qui incluent celles de l'atelier final servent de référence et de Mémoire fixant les grandes conclusions de l'étude et servant de guide pour les rapports entre les acteurs et les activités de mise en œuvre.

2.3. Consultation des Ministères directement concernés

Entre les deux ateliers, le Consultant sur la base du rapport provisoire a organisé plusieurs réunions de consultations et d'échanges :

- Avec les trois ministères les plus concernés par l'étude, à savoir, le Ministère des Mines et de l'Energie, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat et le Ministère de l'Economie et des Finances, pour avis et observations ; les commentaires et les suggestions ont été pris en compte dans le rapport.
- Avec les logisticiens des sociétés minières pour bénéficier de leurs commentaires, observations et suggestions qui ont été pris en compte dans le rapport.

3. LA METHODOLOGIE ET LES LIMITES DU TRAVAIL

3.1. La méthodologie du travail

3.1.1. Utilisation d'un questionnaire

Deux questionnaires ont été élaborés, le premier pour les fournisseurs locaux et le second pour les sociétés minières ; ils furent proposés par le consultant et approuvés par la CMB et ABSM. Les réponses fournis à ce questionnaire ont été exploités dans le présent rapport.

3.1.2. Le choix d'un échantillon de compagnies minières et de fournisseurs

La méthodologie a consisté, en outre, à choisir un échantillon comprenant six (06) sociétés minières en exploitation, deux (02) sociétés minières en construction et cinq (05) en phase de recherche ; 77% de cet échantillon ont répondu. S'agissant de fournisseurs, 09 ont répondu mais une session a été organisée avec ABSM et la participation d'une trentaine d'entreprises locales qui fournissent des biens et des services aux mines; ce qui a permis de

disposer d'une base élargie à ce niveau ; en outre, ABSM a fourni des commentaires et fait des propositions et des recommandations qui ont été prises en compte dans le rapport.

3.1.3. La tenue effective de sessions de consultation

Un premier atelier s'est tenu dans le cadre de Promines en décembre 20012 ; une réunion d'échanges a eu lieu avec les membres de l'ABSM à la même période ; des échanges aussi ont eu lieu, à deux reprises, avec les logisticiens des sociétés minières à la CMB. Ces échanges auront permis d'élargir la base des sociétés minières.

Par ailleurs des échanges ont eu aussi lieu le 11 octobre 2013 avec des représentants de l'administration publique (MEF, MICA, MEN) au cours desquels le rapport a été revu surtout dans la partie des recommandations concernant le gouvernement.

3.2. Les limites rencontrées

3.2.1. Il s'agit du tout premier travail du genre

Tout d'abord, il s'agit du tout premier travail du genre au Burkina Faso et, à ce titre, il comporte une forte dose d'apprentissage pour les différents participants et acteurs tant du côté des miniers que des fournisseurs locaux ainsi que pour l'Etat; une telle étude se devra d'être poursuivie régulièrement de manière à disposer de données mesurant l'évolution de l'état des lieux susceptibles d'une constante mise à jour.

3.2.2. Les grandes entreprises locales de fournitures sont absentes.

Les grandes entreprises locales qui fournissent des biens et des services aux compagnies minières n'ont pas répondu au questionnaire. Il s'agit notamment d'entreprises de logistiques et de transit (Bolloré-Logistics, DAMCO), de produits pétroliers (TOTAL), d'eau minérale (BRAKINA), etc. Des tentatives d'interviews sur la base des questionnaires envoyés préalablement ont rencontrées des fins de non recevoir. Il demeure indispensable d'intégrer, à une étape ultérieure, les données de ces grandes sociétés pour disposer d'une configuration complète et exhaustive de l'état des lieux des fournitures locales aux mines.

3.2.3. Les données fournies ont besoin de développement

Les données fournies par les réponses aux différents questionnaires ont besoin de développement ; d'une manière générale, les réponses n'ont pratiquement jamais suivi le détail du questionnaire ; elles ne sont notamment pas toujours accompagnées des commentaires requis qui auraient permis de les analyser pour un positionnement plus contextuel et plus nourri. Deux

réunions avec les logisticiens des compagnies minières auront permis cependant d'aller un peu plus loin dans la compréhension de la situation. Il y a lieu de reconnaître qu'il s'agit d'un exercice de départ voire de lancement qui doit se poursuivre. D'un côté (mines) comme de l'autre (fournisseurs) aucun n'était suffisamment organisé, en interne, avec des points focaux spécialisés pour répondre, à satisfaction, aux questionnaires. Par ailleurs les TDR sont apparus être trop ambitieux pour ce tout premier exercice.

3.3. Un travail à poursuivre au sein de la Chambre des Mines du Burkina

Compte tenu des limites objectives de ce premier exercice, il est recommandé qu'un tel travail se poursuive de manière à davantage approfondir les problématiques, à consulter régulièrement les compagnies minières et toutes les sociétés qui fournissent des biens et des services au secteur minier et à pouvoir mettre en place et entretenir une *base de données détaillées et fiables* et constamment mise à jour sur les services locaux de fourniture de biens et de services aux entreprises minières opérant au Burkina Faso. En outre, il pourrait être indiqué de cibler progressivement des catégories prioritaires de fournitures (produits agricoles et d'élevage, EPI, construction, etc.) et leurs fournisseurs pour tenter de les traiter de la manière la plus exhaustive possible.

Pour ce faire, la CMB pourra considérer de recruter un cadre à plein temps pour conduire en permanence un tel travail en interaction avec l'ensemble des acteurs concernés.

DEUXIEME PARTIE

DEFINITION DES CONCEPTS COURAMMENT UTILISES DANS LA FOURNITURE DES BIENS ET SERVICES AU SECTEUR MINIER, CATEGORIE DE BIENS, PRODUITS ET SERVICES MINIER, ET AVANTAGES DES FOURNITURES LOCALES³

1. QUE SIGNIFIE APPROVISIONNEMENT LOCAL ?

1.1. Des questions se posent

Les types de questions souvent posées par les parties prenantes à ce propos et qui indiquent la variété des interprétations de la composante "local" sont les suivantes :

- Une société "locale" devrait elle être définie en fonction de l'endroit où elle est immatriculée, ou par la propriété de sa structure, sa gestion, son effectif, ou alors par la conjugaison de l'ensemble de ces éléments?

³ Cette partie reprend *passim* le document de la Banque mondiale intitulé : « *Increasing local procurement by the mining industry in West Africa, Road test version, January 2012* »

- Comment devrait être définie une société "locale" sur le plan géographique? Doit-on accorder une préférence particulière aux sociétés qui sont dans le voisinage immédiat d'une mine ("local local") par rapport aux sociétés nationales ou régionales?
- Existe t-il des produits et services qui de par leur nature, sont plus appropriés pour un approvisionnement régional (par exemple : en raison des exigences d'échelle, de logistique) tandis que d'autres sont plus adaptés à un approvisionnement national? Ceci est souvent lié à la taille de la société à laquelle l'approvisionnement local se réfère:
- Est-ce que par approvisionnement local on doit mettre uniquement l'accent sur les micros entreprises, les petites et moyennes entreprises, ou également sur les grosses entreprises?
- Comment le niveau du contenu local est comparable entre un importateur/distributeur local et une société étrangère qui fabrique localement, mais qui sous-traite ses matières premières localement?

1.2. Définition de BIRD et de la BAD

La définition de la Banque Mondiale concernant l'expression "choix pour la préférence nationale" est fonction du pourcentage de propriété locale de l'entreprise. La Banque Africaine de Développement définit, quand à elle, l'expression "entreprise locale" en fonction de son lieu d'immatriculation au registre du commerce et pour les sociétés il s'agira de considérer si la majorité des membres du Conseil d'Administration sont ou non des nationaux, et de prendre en compte le niveau d'actions détenues par ces nationaux.

1.3. Définition de l'UEMOA et de la CEDEAO

Trois règles d'origine définissent "les produits originaux" en vue de l'application du régime douanier Communautaire préférentiel ; elles sont les suivantes:

- Pour les marchandises non transformées (par exemple: les produits animaliers, végétaux et minerais) et les produits faits à la main il n'est pas besoin de certificat d'origine.
- Pour les produits qui ont été suffisamment travaillés ou traités (par exemple: les produits industriels) et qui sont accompagnés d'un certificat d'origine délivré par des autorités nationales reconnues, l'origine communautaire est conférée selon les critères suivants: (i) *le contenu local*: les marchandises produites dans les Etats membres avec un contenu d'au moins 60% de matériaux bruts d'origine ; (ii) *La transformation substantielle, telle qu'elle est mesurée par un changement dans la classification tarifaire*: des marchandises qui ne sont pas entièrement

produites dans des Etats membres, mais dont la production nécessite l'utilisation exclusive de matériaux classifiés sous un libellé différent que celui des produits finis.

1.4. Comment l'approvisionnement local est t-il défini et quantifié ?

Il appartient aux Etats membres de donner leur approbation aux entreprises ainsi qu'aux produits qui remplissent les conditions d'origine, et d'envoyer la liste de ces produits approuvés et des dossiers connexes à la Commission de la CEDEAO.

Cela se traduit par la création d'un Comité National d'Approbation (CNA) dans chaque Etat membre, qui filtre les demandes en vue de l'approbation des produits au sein de chaque pays. Les CNA prennent en considération les produits/entreprises en fonction de leur contenu local et des critères de changement tarifaire.

La Commission de la CEDEAO est responsable de la ratification des recommandations formulées par les CNA, et a le pouvoir de retenir des produits en fonction du critère de la valeur ajoutée. La Commission est responsable de la distribution de la liste des produits approuvés à l'attention des Etats membres pour leur mise en œuvre. En date du 27 février 2011, environ 1.100 entreprises et 3.500 produits ont été approuvés pour le Dispositif de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO.

1.5. L'approvisionnement local combine quatre éléments

L'approvisionnement local combine les quatre éléments suivants:

- *La participation des citoyens en termes de propriété, de gestion et d'emploi et d'approvisionnement des activités minières.* Les termes le plus souvent utilisés pour décrire cet état de fait sont les suivants ; "localisation," "participation locale," et "indigénisation."
- *L'étendue de la valeur ajoutée qui a lieu localement, avec la continuité de l'approvisionnement en termes de matière première, en fabrication ou production, vente, distribution et services connexes:* "approvisionnement local," "contenu local."
- *La distinction en termes de géographie* entre la zone immédiate qui entoure la mine—"local local" ou "contenu communautaire" à un niveau sou-national ou "contenu régional" ou plus amplement à un niveau international.
- *La taille de l'entreprise,* où la plupart du temps les micros entreprises, les petites, et moyennes entreprises sont ciblées.

2. CATEGORIES DE BIENS, PRODUITS ET SERVICES MINIERES⁴

⁴ Banque Mondiale, PPoint : « Accroître les achats locaux du secteur minier en Afrique de l'Ouest », Ouagadougou, 12 juin 2013

2.1. Catégorisation sommaire des biens et services

▪ **Consommables**

- Produits chimiques et réactifs pour la transformation des minéraux (en fonction de la substance et des méthodes de transformation utilisées)
- Explosifs
- Carburant et lubrifiants

▪ **Biens d'équipement, et équipements auxiliaires**

- Equipements d'extraction, de transport et de manutention (en fonction de la substance, du type de mine, etc.)
- Equipements de transformation (en fonction du type de mine, etc.)
- Citernes, pompes, tuyauterie, etc.

▪ **Matériaux de construction**

- Bois
- Ciment, briques
- Métal

▪ **Extraction minière et services associés**

- Exploration (forage, analyse, etc.), étude de faisabilité, planification et développement du site minier
- Forage, abattage à l'explosif et services d'extraction

▪ **Services connexes**

- Gestion des sites/ camps miniers
- Achats, logistiques et transport
- Services professionnels

▪ **Biens connexes**

- Alimentation et boissons
- EPI (Equipements de Protection Individuels)

2.2. Catégorisation détaillée des biens et services

▪ Les services miniers de base

- Les services d'exploration: Les levées géo scientifiques et la cartographie, la télédétection/ détection des sols par radar, la photographie aérienne, l'exploitation géologique, la modélisation des ressources et l'évaluation.
- L'analyse des échantillons: La préparation des échantillons, l'analyse en laboratoire et le dosage ;
- Les services de forage;
- Les services miniers.

▪ Les Services de la Chaîne d'Approvisionnement

- Les fonctions d'achat et d'approvisionnement ainsi que la gestion du matériel (dont le choix des fournisseurs et des performances),
- La logistique : le transport, la réception et le contrôle, l'entreposage et la gestion des inventaires, la consolidation/déconsolidation, la distribution interne des marchandises, des documents et les procédures douanières,
- Services pour les cargaisons particulières ou dangereuses (ex : le cyanure et l'essence).
- La gestion des contrats, des ressources humaines stratégiques et des systèmes d'informations.

▪ L'entretien et les réparations des machines et des unités de traitement :

- Fourniture de pièces détachées pour les équipements
- Maintenance générale et services de réparations.

▪ La faisabilité, la conception et l'ingénierie, EPC et les services connexes

- Les études de site (études géotechniques et hydrologiques) ;
- Les études socio-économiques, consultation des parties prenantes locales et les relations publiques ;
- Les services environnementaux: études et planification (y compris du programme de fermeture et de réhabilitation),
- L'évaluation d'impact,
- La gestion des déchets (y compris le traitement des résidus, la répartition du cyanure, le traitement des eaux usées, la prévention et le contrôle du drainage minier acide, la gestion des eaux de surface),
- La lutte contre l'érosion,
- La réhabilitation et la fermeture (relocalisation de l'aménagement paysager, végétal et animal, le suivi, etc.)
- La conception, l'ingénierie, l'approvisionnement, la construction et la mise en service des aménagements miniers,
- Le stockage des résidus,

- Les infrastructures des sites et les infrastructures des transports (routiers, ferroviaires et maritimes),
- Les usines d'épuration....
- Les travaux de génie civil
- La fabrication des structures métalliques
- L'installation et la mise en service des biens d'équipement, les infrastructures électriques (par ex : les sous-stations et les réseaux électriques), etc.

- **Autres services classiques**

- Les services de santé et de sécurité
- Les conseils;
- L'instruction et la formation,
- Les courtiers de services;
- Les services comptables de paie ;
- La construction et la gestion du camp minier (base vie), la nourriture, le nettoyage et les services de sécurité ;
- Le transport du personnel, y compris la gestion du transport vers la mine/à partir de la mine (par avion, par la route) et le transport des travailleurs de la mine (autobus)
- Les services de communication;

- **Marchandises non vitales**

- Les salopettes;
- Les casques de protection;
- Les lampes;
- Les bottes;
- Les lunettes;
- Les équipements de protection anti incendie;
- Les dispositifs de contrôle de la qualité de l'air ;

- **Marchandises d'ordre général**

- Les fournitures de bureau et les services ;
- Le papier;
- Les machines de bureau ;
- Les meubles;
- Les logiciels et prestations informatiques;
- La médecine;
- Les produits alimentaires et les boissons.

3. ESQUISSE DES AVANTAGES DES FOURNITURES LOCALES

Société Minières	Entreprises locales et entrepreneurs	Filiales nationales des fournisseurs internationaux	Avantages économiques plus importants
<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité accrue en termes d'approvisionnement - Réduction des coûts, y compris en termes de logistique et de tenue des stocks - Réduction des délais ; - Approvisionnements personnalisés et propices ; - Amélioration de la perception et de la réputation par le public, et une "licence sociale" pour fonctionner ; - Négociations plus favorables de l'accès aux ressources 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Opportunités pour la formation et la croissance des entreprises ; 2. Stabilité accrue et diversité des marchés ; 3. Meilleure productivité et technologie et méthodes HSE; 4. Meilleur accès au capital ; 5. Accès plus compétitif en termes de rendements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleures conditions de livraison et personnalisation des prestations - Croissance de l'entreprise ; - Meilleure perception du public 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de l'emploi et des compétences ; - Développement des PME ; - Création de richesse ; - Accroissement des investissements nationaux et étrangers; - Transfert de technologie et de compétences des sociétés étrangères ; - Réduction de la vulnérabilité vis-à-vis des ralentissements économiques.

Source : Banque mondiale, janvier 2012

TROISIEME PARTIE

LA CONTRIBUTION DU SECTEUR MINIER A LA CROISSANCE ECONOMIQUE, AU BUDGET, AUX EMPLOIS, AUX EXPORTATIONS ET AU DEVELOPPEMENT LOCAL DU BURKINA FASO

1. LE CONTEXTE DE L'ECONOMIE MINIERE BURKINABE

Pour la réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD en général, le Burkina Faso mise sur une croissance économique robuste. C'est ainsi qu'un taux de croissance moyen du PIB réel de 10% est un objectif de la SCADD. Une telle perspective reposerait sur quelques secteurs porteurs dont le secteur des mines dont l'importance de l'impact complexe porte sur l'ensemble de l'économie et de la société burkinabe. Outre les revenus significatifs qu'il peut générer pour l'Etat, il peut également avoir des effets d'entraînement et induire latéralement un développement de PME/PMI du pays.

Depuis les cinq dernières années, le secteur minier est en plein essor au Burkina Faso et plus particulièrement pour ce qui concerne l'or.

Les mines d'or en production sont, à date, au nombre de sept (Essakane, Inata, Kalsaka, Mana, Taparko, Youga et Bissa Gold SA) tandis que six projets aurifères avancés sont en gestation.

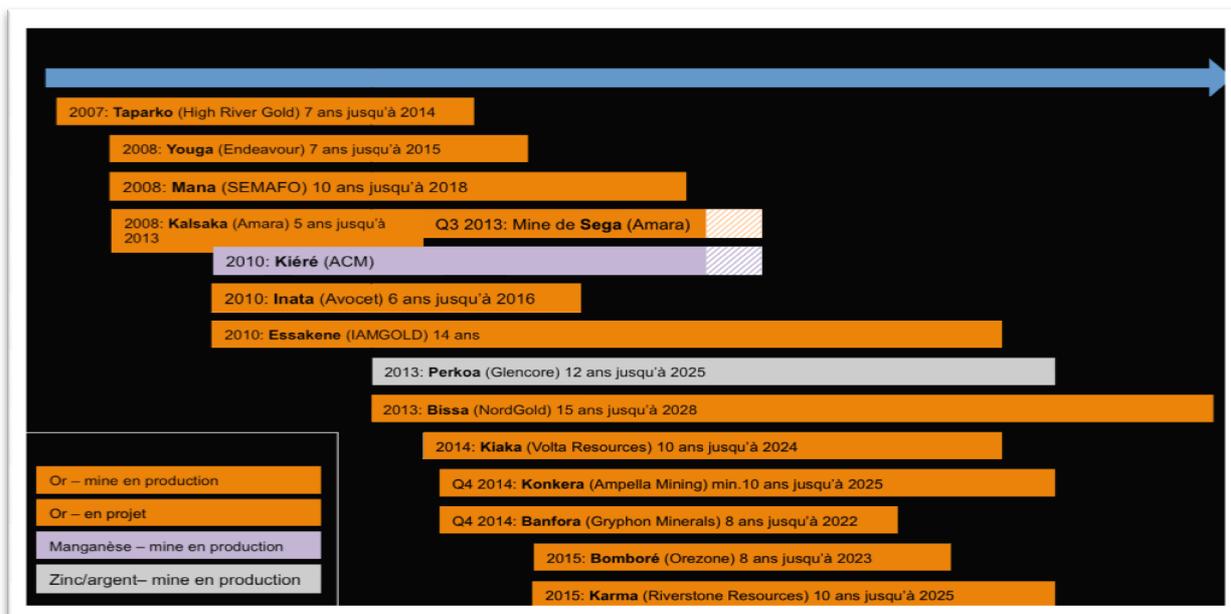
Pour ce qui concerne les métaux de base, une mine de zinc (Perkoa par Nantou Mining BV) qui était en construction a démarré en juin 2013 des exportations de minerai sur le port d'Abidjan.

Un projet d'exploitation du manganèse de Tambao est en train de reprendre des couleurs. La Chambre des Mines du Burkina créée en 2011 comporte déjà quarante (40) membres. On compte, au premier semestre 2013, 666 permis de recherche valides.

Les activités minières en cours et à venir au Burkina sont reprises dans le tableau ci-dessous⁵ :

2007	2012	2017	2022	2027
------	------	------	------	------

⁵ Source : Banque mondiale : « Mise en œuvre d'un Cadre de Référence des Achats Locaux du Secteur Minier en Afrique de l'Ouest : Résumé du Rapport d'Orientation pour le Burkina Faso » (Juillet 2013). Il est à noter que la durée de vie des mines tend à augmenter en fonction des avancées de l'exploration



2. L'EXPLOITATION MINIERE

L'Exploitation Industrielle est relativement récente. La mine de Poura a été la première mine du Burkina. Elle a été en opération entre 1961 et 1966, puis entre 1984 et 1996. On estime qu'environ 14 tonnes d'or ont été extraits de cette mine. Du fait de l'augmentation du cours de l'or et du cadre législatif et réglementaire favorable, le Burkina a connu un important développement de l'industrie minière. Entre 2007 et 2010, six (6) mines d'or sont entrées en production. La production industrielle est essentielle aurifère. La mine de Zinc de Perkoa est entrée en production en janvier 2013 et la petite mine de manganèse de Kiéré est en arrêt.

Le secteur des substances de carrières présente des perspectives encourageantes. Bien organisé, il peut avoir une contribution importante au développement économique par la création de PME/PMI.

L'activité minière est caractérisée notamment par les coûts très élevés des investissements et les risques liés à cette activité en raison de la volatilité des prix sur les marchés. Cette situation encourage les activités d'orpaillage. La grande majorité des activités d'orpaillage se passe dans l'illégalité, sans respect de la législation. S'y ajoutent beaucoup de contraintes, notamment, l'utilisation de produits chimiques qui sont prohibés dans le secteur minier. On y note, par ailleurs, d'autres fléaux qui se développent dans les communautés d'orpaillage, tels la diffusion de la drogue, de la prostitution avec des problèmes connexes de santé.

L'Exploitation artisanale d'or est une activité informelle et hors de contrôle. L'Etat a voulu responsabiliser et inciter à l'organisation en attribuant des autorisations d'exploitations artisanales. Cependant, la réflexion doit être plus approfondie. La fraude y est très développée et on estime que près de 1,5 tonnes d'or sont perdus chaque année du fait de la fraude. Une

cinquante de comptoirs d'achat sont actifs dans la collecte et la commercialisation de l'or produits dans ce secteur.

Dix (10) permis d'exploitation en cours

Mines en exploitation	Sociétés	Actionnaires Principaux	Date d'entrée en production	Durée de vie estimée	Production escomptée (tonnes)
Taparko/Bouroum (Namentenga)	Somita	Severstal Ressources	08/10/2007	8	26
Youga (Boulgou)	Burkina Mining Company	Etruscan	16/05/2008	7	25
Mana (Mouhoun)	Semafo-BF	Semafo	30/06/2008	9	56,9
Kalsaka (Yatenga)	Kalsaka Mining	Cluffmining	30/10/2008	6	20
Inata (Soum)	Avocet Mining		23/02/2010	10	47,004
Essakane (Oudalan)	Essakane SA	IAM gold Corporation	08/08/2010	12	120
Guïro-Diouga (Namentenga et séno)	Stremco SA	Stremco SA	09/03/2011	10	3
Bissa-Zandkom (BAM)	Bissagold SA	NordGold NV	13/02/2013	9	34
Perkoa (sanguié)	Nantou mining SA	Glencore (50,1%) Blackthorn Res. Ltd (39,9%)		12	6 000 000
Kiééré (tuy)	Burkina manganese	Metal mass	02/02/2009	10	600 000

3. CONTRIBUTION DU SECTEUR MINIER A L'ECONOMIE DU BURKINA FASO⁶

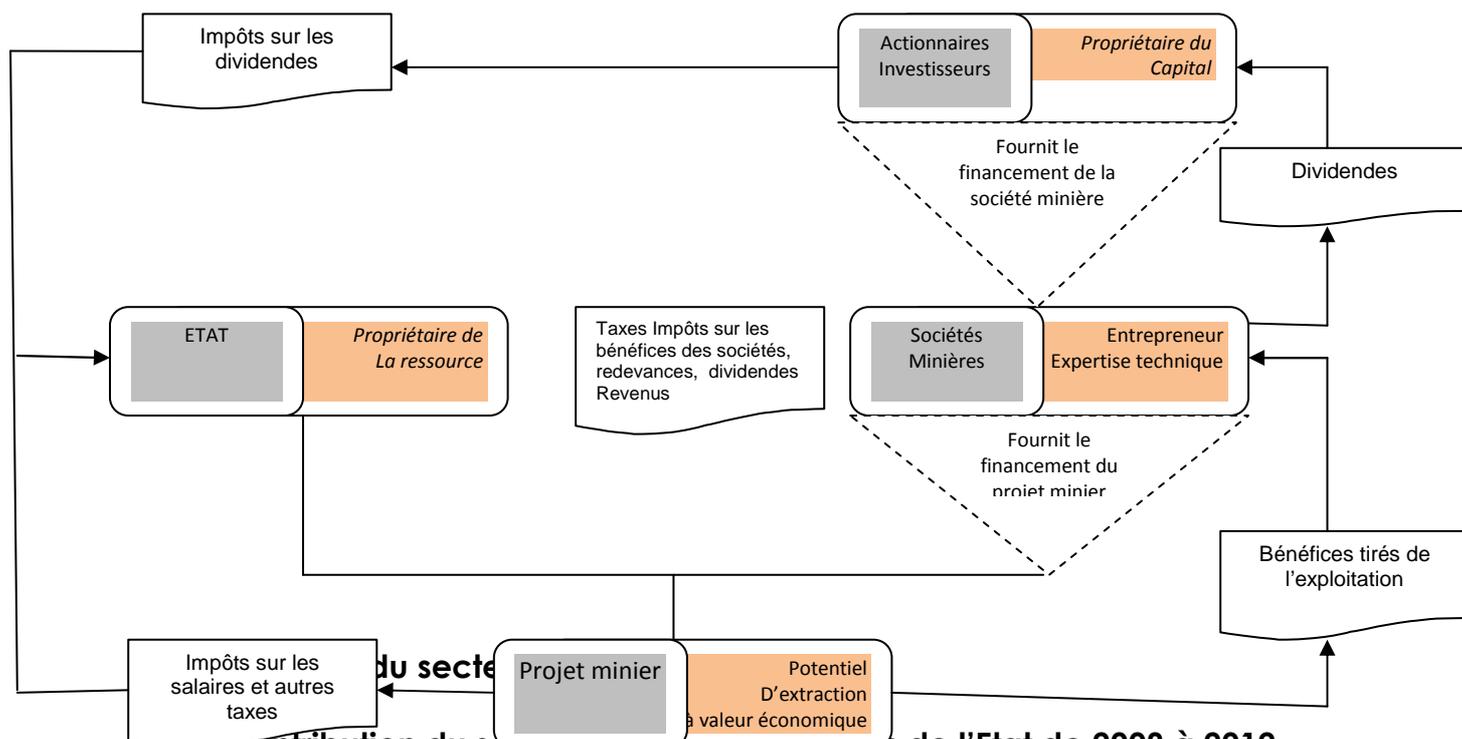
3.1. L'évolution de la production minière depuis 2007

Mines en exploitation	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (1trimestre)
PRODUCTION D'OR INDUSTRIELLE (en Kg)							
Taparko/Bouroum (Namentenga)	362,864	1 044,369	3 045,340	3 949,610	3 119,682	3 916,678	904,500
Youga (Boulgou)		1 372,985	1 935,795	2 575,610	2 008,978	2 818,909	668,945
Mana (Mouhoun)		2 314,967	4 746,995	5 621,854	4 260,923	5 302,718	1 390,829
Kalsaka (Yatenga)		307,040	1 886,369	2 541,328	1 883,496	1 841,625	322,555
Inata (Soum)				4 284,100	5 050,040	4 341,520	853,410
Essakane (Oudalan)				3 504,657	11 911,054	10 848,786	2 257,058
Guïro-Diouga (Namentenga et séno)					39,004	25,441	
Bissa-Zandkom (BAM)							1 252,309
Pinsapo Gold SA						100,05726	8,535
PROD. TOTALE INDUSTRIELLE	362,864	5 039,361	11 614,499	22 477,159	32 131,965	29 195,734	7 658,141

⁶ Ministère des Mines et de l'Energie, Avril 2013

Mines en exploitation	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (1trimestre)
PRODUCTION D'OR INDUSTRIELLE (en Kg)							
PRODUCTION ARTISANALE DECLAREE D'OR (en Kg)							
	392,136	442,844	535,099	599,841	468,035	972,898	
PRODUCTION DE MANGANESE (en tonne de minerai brut)							
Kiééré (tuy)				57 355	49 715		

3.2. Le schéma des financements et de la génération des revenus miniers⁷



3.3.1. Contribution du secteur minier aux recettes de l'Etat de 2008 à 2012

Recettes en FCFA	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes de services	2 249 283 229	5 604 927 210	12 999 739 942	34 174 970 358	42 995 664 229
Recettes fiscales	2 819 000 000	5 902 687 329	24 256 464 611	68 917 181 921	106 341 891 772
Recettes douanières	3 844 000 000	4 249 376 379	9 254 556 004	24 335 327 941	40 227 740 127
TOTAUX	8 912 283 229	15 756 990 918	46 510 760 557	127 427 480 220	189 565 296 128

Source : DGMG

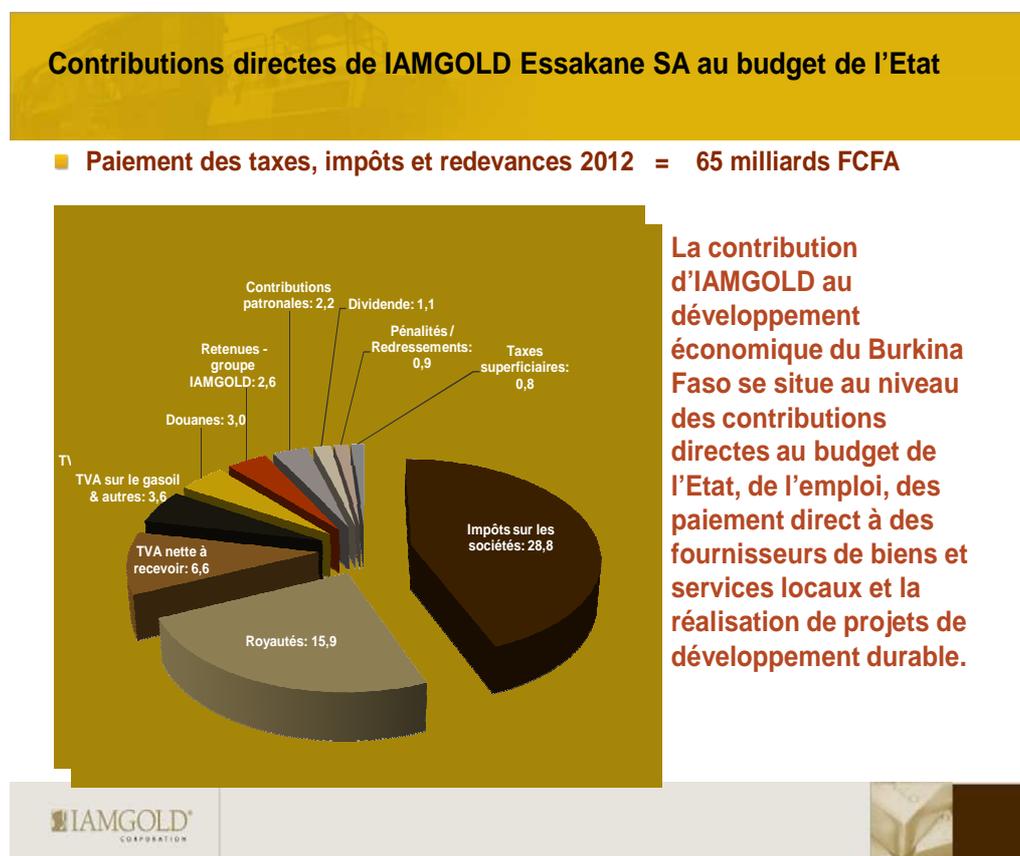
Les recettes de services sont constituées des royalties et des taxes superficielles. Si on considère seulement les recettes fiscales totales générées par le secteur (fiscalité de porte et fiscalité intérieure), on peut les comparer au revenu fiscal et douanier de l'Etat. Ainsi, la contribution aux recettes fiscales de l'Etat n'a cessé de croître, en passant de 1% en 2008 à 16% en 2012. En 2013, les recettes de l'Etat se sont montées à 192 milliards FCFA.

Recettes en FCFA	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes fiscales	2 819 000 000	5 902 687 329	24 256 464 611	68 917 181 921	106 341 891 772
Recettes douanières	3 844 000 000	4 249 376 379	9 254 556 004	24 335 327 941	40 227 740 127
TOTAL	6 663 000 000	10 152 063 708	33 511 020 615	93 252 509 862	146 569 631 899

⁷ Analyse du partage des bénéfices des activités aurifères au Burkina Faso, Rapport final, 18 mars 2013, KPMG-Decor

Recettes en FCFA	2008	2009	2010	2011	2012
Revenu fiscal et douanier	611 405 457 000	676 265 948 000	589 578 970 000	748 669 445 000	890 550 000 000
Recettes Minières/ fisc. / revenu / fiscal en %	1,1%	1,5%	5,7%	12,4%	16,4%

Illustration : Contributions directes d'Essakane au budget de l'Etat en 2012



3.3.2. Poids du secteur minier dans le commerce extérieur

Produits	2007	2008	2009	2010
Coton	55,7%	33,1%	22,8%	15,6%
Produits d'élevage	15,2%	16,3%	14,2%	9%
Karité	4,5%	5,4%	4,2%	2,6%
Or	5,4%	22,6%	42,3%	62,9%
Autres produits	19,1%	22,5%	16,6%	9,9%

Source : Comité de prévision et de conjoncture (CPC) 2011 in Contribution de l'Or à l'Economie burkinabè, UE 2012

En 2011 l'or a représenté 75,45% des exportations et en 2012 il a représenté 74%.

3.4. Contribution du secteur à l'accélération de la croissance

3.4.1. Contribution à la croissance du PIB en %

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
TX DE CROISSANCE DU PIB réel	6,8%	3,6%	5,8%	3,0%	7,9%	5,1%	9,1%
SECTEUR PRIMAIRE	1,2	-1,3	5,5	-2,9	3,0	-1,2	4,5
SECTEUR SECONDAIRE	1,0	1,5	-1,5	2,4	2,8	2,7	1,6
Industries extractives	-0,1	0,1	0,2	1,5	2,6	2,6	0,8

SECTEUR TERTIAIRE	4,5	3,4	1,8	3,4	2,1	3,6	3,0
--------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Source : IAP, DPAM 2013

Entre 2007 et 2011, la contribution du secteur à la croissance passe de 0,1% à 2,5%. En 2012, cette contribution chute à 0,8%.

3.4.2. Evolution du PIB en rapport avec les industries extractives

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
PIB (Courant Prix du Marché)	3056120	3237 842	3739492	3941885	445327	4868468	5330420
INDUSTRIES EXTRACTIVES (Milliards FCFA courant)	11145	15204	29473	108753	355671	610929	626434
RAPPORT INDUSTRIES EXTRACTIVES/PI B (en %)	0,36%	0,47%	0,79%	2,76%	7,99%	12,55%	11,75%

Source : IAP, DPAM 2012

La part du secteur minier dans le PIB reste croissante nonobstant un léger recul en 2012 par rapport à 2011

4. CONTRIBUTION DU SECTEUR A LA CREATION D'EMPLOI ET A LA FORMATION

Situation du personnel de sociétés minières de 2008 à 2012 (emplois permanents)

Sociétés minières	2008	2009	2010	2011	2012
	Emplois permanents				
Société des Mines de Taparko (SOMITA)	432	496	569	633	633
Burkina Mining Company (BMC)	292	328	341	384	384
Société d'Exploitation Minière de l'Afrique de l'Ouest (SEMAFO)	243	413	473	603	603
Kalsaka Mining SA (KM)	267	339	330	386	386
Société des Mines de Belahouro (SMB)	358	359	501	623	623
ESSAKANE SA (AIM Resources)	400	1 721	1 675	2 316	2 316
Bissagold SA					590
Nantou mining SA				127	180
BURKINA MANGANESE SA	28	48	164	112	
Total	1 753	3 365	3 723	5 194	5 715

Source : DGMG

Il y a lieu de remarquer, tout de même, que ces chiffres sont globaux et ne distinguent pas les employés nationaux des employés étrangers. En 2011 par exemple, sur les 5 194 emplois permanents on comptait 3 888 nationaux; et en 2012, sur 5 715 emplois permanents, on comptait 3 795 nationaux. Par ailleurs, les mines industrielles sont intensives en capital et moins intensives en main d'œuvre. En outre, les emplois indirects par contre peuvent être très importants. On considère en général un facteur multiplicateur de 3.

Illustration : Statistiques des emplois d'Essakane

- Essakane SA= 2088 employés

- 95% Employés Burkinabé (1974)
- 05% Employés Expatriés (114)
- 39% (Région du Sahel), 805 emplois locaux
- 13% - 264 emplois des villages situés à moins 15km
- Environ 100 journaliers/mois dans les villages voisins
- 11% de femmes (223).

Source : Essakane, juin 2013

5. CONTRIBUTION DU SECTEUR AU DEVELOPPEMENT LOCAL

Les investissements socio-économiques sont les suivants :

- Infrastructures routières : 257 km de routes réalisés en 2011
- Infrastructures socio-éducatives : 1 CEG équipé, 1 puits, équipé de panneaux solaires 9 écoles, 2 garderies d'enfants, 1 centre d'alphabétisation, 6 dispensaires, 2 maternités, 2 ambulances, des forage ;
- Infrastructures d'approvisionnement en eau : 2 barrages, des forages, 2 système d'adduction d'eau potable ;
- Infrastructures socio-économiques : 1 marché avec 165 boutiques, 2 118 logements, 3 abattoirs, 3 parcs de vaccination à bétail, 1 banque de céréales, des réalisations en pisciculture et maraichiculture.

En 2012, les sept sociétés minières en production ont investi 21 442 660 427 FCFA dans les réalisations socio économiques.

6. LES EFFETS D'ENTRAINEMENT

6.1. Des études en cours

Plusieurs effets d'entraînement sont identifiables et font l'objet d'études en raison notamment de la volonté politique du Gouvernement de promouvoir autour des mines des pôles de croissance :

- Le Gouvernement ambitionne de faire du secteur des mines un véritable moteur du développement durable. A cet effet, « la stratégie reposera sur la promotion de pôles de croissance autour des zones minières » en développant, entre autres, les activités connexes à la production minière.
- Des études ont été réalisées ou sont en cours de réalisation dans le sens de la mise en œuvre de cette stratégie. On peut signaler :
- L'étude sur le « secteur minier et le développement des entreprises au Burkina Faso » commanditée par la Banque Mondiale et réalisée par les consultants C. S. A. Diawara, B. O. Adoo et N. J. Ouédraogo en 2010 ;
- L'étude en cours sur les services locaux de fourniture de biens et services aux entreprises minières au Burkina, commanditée par la chambre des mines sous l'impulsion de l'Ambassade du Canada au Burkina Faso, la société IAM GOLD et la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso ;

- L'étude sur les impacts socio-économiques et environnementaux du secteur minier au Burkina, commanditée par le Ministère des Mines et de l'Energie du Burkina Faso et qui sera réalisée avec l'appui du PNUD ;
- L'étude diagnostique en cours sur le pôle de croissance minier du Sahel avec l'appui de la Banque Mondiale.

6.2. Activités de sous traitance

Les principales activités sous traitance sont les suivantes :

- La Construction et montage des usines de traitement (9 répertoriées),
- La réalisation des travaux d'exploitation et d'ingénierie (2),
- L'approvisionnement d'engins miniers et leurs pièces de rechanges
- L'approvisionnement de substances explosives (2 enregistrés à ce jour),
- L'approvisionnement en matériels de sécurité et de protection individuelle,
- L'approvisionnement des produits pétroliers et chimiques,
- Les BTP,
- Réalisation de centrales électriques
- La maintenance
- La sécurité et gardiennage
- Les études sociales et environnementales

6.3. Activités connexes

Les activités connexes les plus importantes sont les suivantes :

- Hôtellerie et Restauration,
- Transport et Transit (27 sociétés de transit travaillent actuellement avec les miniers),
- Banques et Assurances
- Conseil juridique, fiscal et comptable

La contribution du secteur minier à la croissance est remarquable. Cependant, il est encore précoce, compte tenu de la courte histoire de l'industrie minière du pays, de déterminer si les revenus et les emplois générés par ce secteur ont un impact durable sur la réduction de la pauvreté. L'IDH établi par le PNUD est croissant mais reste en dessous de la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne. Cet impact sera sans doute optimum lorsque la connexion entre le secteur minier et le reste de l'économie aussi bien sur le plan local que national sera véritablement établie.

7. LA TENDANCE ACTUELLE A LA BAISSSE DU PRIX DE L'OR

L'or aura souvent joué, comme depuis une décennie, un rôle de valeur refuge suite aux incertitudes actuelles générées par les crises financières qui s'étendent mondialement, aux états occidentaux qui vivent au dessus de leurs moyens et s'endettent plus que de raison, aux tensions politiques au

Moyen Orient, aux prix des matières premières qui s'envolent, aux déséquilibres de croissance entre les grands pays.

Cours de l'or de mars 2013 à janvier 2014



Le record absolu du prix de l'once d'or (la "relique barbare" John Maynard Keynes) a été établi le 6 Septembre 2011 à 1921.17 USD. La courbe ci-dessus indique une tendance récente, assez nette, à la baisse des cours ; cette situation qui est notamment due à la reprise de l'économie américaine, rend les investisseurs miniers moroses et hésitants par rapport à des prises de risques à venir. On a noté cependant l'apparition d'une nouvelle tendance à la reprise depuis juillet 2013 ; ainsi, depuis son plus bas niveau de 1 214 dollars touché le 5 juillet dernier, l'once d'or a repris près de 10 % pour se stabiliser fin août 2013 autour de 1 400 dollars ; mais la tendance baissière a repris depuis septembre 2013 et le cours était à 1261,71 US\$ au 05 février 2014.

En conclusion, il y a lieu de noter que les ressources en or du Burkina Faso sont plutôt marginales à l'échelle mondiale et demeurent parmi les zones les plus défavorisées en termes de teneur. Elles sont incomparables à ce qui se trouve en Amérique du Nord en termes de taille ou en Afrique du Sud en termes de teneur.

QUATRIEME PARTIE

ORGANISATION DE PME BURKINABE FOURNISSEURS DE BIENS ET SERVICES AU SEIN DE L'ABSM ET SON ANALYSE DES PROBLEMES ET DES SOLUTIONS⁸

1. OBJECTIFS ET ACTIVITES COMMERCIALES DE L'ABSM

⁸ En Annexe figure une fiche sur l'ABSM

Pour tirer le meilleur parti de la croissance du secteur minier et être à même d'influencer positivement les différents acteurs qui y opèrent, les sociétés et organisations nationales qui fournissent des biens et des services aux industries minières se sont organisées sous la forme d'une Alliance Burkinabé des Fournisseurs de Biens et Services Miniers (ABSM). Les membres de cette association sont surtout des Petites et Moyennes Entreprises.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS (MEMBRES ET PERSONNEL) ET ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Répartition des effectifs (membres et personnel) et évolution du Chiffre d'affaires				
	2010	2011	2012	2013
Membres	20	20	20	31
Personnel	423	529	1 190	1 674
CA FCFA	31,5 Mds	33,4 Mds	45,6 Mds	70,03 Mds
CA moyen FCFA	1,575 Mds	1,670 Mds	2,28 Mds	2,26
Taux croissance CA		6,7%	36,52%	53,57%

Source : ABSM

Selon le secteur d'activité 70 à 80% de ces chiffres d'affaires sont réalisés avec les sociétés minières pour ceux qui sont les pionniers. Pour les nouveaux entrants ils varient entre 10 et 40%. Sur les deux dernières années, le personnel a été multiplié par trois en raison du fait que des membres ont eu à recruter, à mettre à disposition de compagnies minières du personnel et à continuer à le gérer.

Principaux domaines d'intervention des membres de ABSM	
<ul style="list-style-type: none"> - le BTP, - l'agro-alimentaire, - Les Réactifs, - les EPI, - les travaux d'électricités, - la distribution d'accessoires autos, 	<ul style="list-style-type: none"> - la chaudronnerie, la plomberie, - la confection et fourniture de tenue, - la Gestion externalisée de la RH, - les assurances, - les fournitures diverses, - l'entretien de site minier, etc.

Source : ABSM

2. CAPACITÉS EN RESSOURCES HUMAINES DE L'ABSM

Durant les années qui se sont écoulées, usage fait des données disponibles, les membres de l'ABSM ont disposé de capacités humaines qui ont évolué selon les données du tableau ci-dessous :

	2010		2011		2012		2013
	Effectif	%tage	Effectif	%tage	Effectif	%tage	Effectif
HOMMES	278	86%	338	82%	367	82%	438
FEMMES	45	14%	73	18%	78	18%	105
TOTAL	323	100%	411	100%	445	100%	543
OUVRIERS	213	66%	269	65%	283	64%	344
CADRES	92	28%	115	28%	126	28%	142
INGENIEURS	18	6%	27	7%	36	8%	57
TOTAL	323	100%	411	100%	445	100%	543

3. ECHANGES AVEC LES COMPAGNIES MINIERES ET PERSPECTIVES

Dans le but de renforcer la collaboration entre fournisseurs locaux et miniers, dans l'optique de découvrir les besoins des mines et mettre en place les stratégies qui permettront une meilleure satisfaction des besoins miniers, les membres de l'ABSM ont pu échanger avec les responsables des sociétés minières suivantes:

- IAMGOLD Essakane SA en exploitation,
- SEMAFO SA en exploitation
- Sociétés Minière de Belahouro « SMB », en exploitation
- High River Gold en exploitation,
- Bissa Gold en exploitation,
- Société Minière de Kerboulé en exploration

L'ABSM envisage:

- Renforcement des capacités des membres directs, de leur personnel clé,
- Visites des sociétés minières avec échanges sur les conditions de collaboration,
- Recrutement de nouveaux membres pour renforcer l'Alliance,
- Organisation et participation aux activités de promotion du secteur minier (Pot minier, la semaine de l'ABSM etc.),
- Adhésion à la Chambre des Mines,
- Recensement et repertoring des fournisseurs miniers locaux,
- Élaboration de plan stratégique quinquennal,
- Mise en place de bureaux régionaux, surtout dans les zones minières, en vue d'organiser les entreprises locales autour des sites miniers.

4. DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES FOURNISSEURS LOCAUX SELON ABSM

4.1. L'implication timide de l'ABSM dans les instances de décisions

L'ABSM est une jeune structure qui cherche à contribuer aux débats sur la question minière. Pour preuve elle s'implique et contribue lorsqu'elle est invitée. En tant que structure organisée l'ABSM aurait pu contribuer aux travaux de relecture du code minier.

4.2. La jeunesse du secteur minier burkinabe

L'industrie minière est très complexe et spécifique pour qu'en 4 ans depuis sa création, l'ABSM puisse avoir une maîtrise de tous ses contours. Tout se construit avec la volonté des fournisseurs locaux, l'engagement des partenaires qui favorisent un transfert de technologie à travers les contrats de collaborations qui sont signés et l'accompagnement déterminé de l'Etat.

4.3. Les formalités et lourdeurs administratives

Même si l'administration a fait des efforts pour réduire les délais d'obtention des documents qui devraient accompagner les actions de fournisseurs locaux, il y a lieu de noter qu'ils sont insuffisants par rapport à la vitesse d'action qu'imposent les mines. Cela entraîne des pertes énormes de temps qui pénalisent les fournisseurs locaux.

4.4. L'insuffisance de communication entre les différents acteurs miniers

Il n'existe pas de canal officiel via lequel les acteurs miniers communiquent avec les fournisseurs locaux. Chacun s'informe individuellement remettant ainsi en cause la fiabilité des informations liées à la demande minière.

4.5. L'indisponibilité d'informations sur les besoins miniers

Les besoins des mines devraient pouvoir être catalogués annuellement par anticipation et mis à la disposition des fournisseurs locaux qui s'en serviront comme base de constitution de leur stock.

4.6. Le manque de répertoire des fournisseurs miniers locaux

Pour parler de renforcement des capacités des fournisseurs locaux, il est important de savoir qui, combien et où sont-ils. Voilà pourquoi un fichier répertoriant ces fournisseurs locaux permettra d'identifier les besoins liées aux capacités à renforcer. Une session d'identification s'avère ainsi nécessaire.

4.7. L'attente du lancement de la bourse de sous-traitance

Annoncée il y'a quelques mois, la bourse de sous-traitance tarde à voir le jour en tant qu'instrument d'assistance et de régulation ; tout le monde gagnerait à ce qu'elle entre en activité le plus tôt.

4.8. Le non-respect des délais de paiement des factures

Les délais de paiement des factures ne sont pas toujours respectés. Cela pénalise les locaux surtout quand le client ne donne pas d'avance à la commande. Pourtant, pour presque toutes les commandes qu'elles font à l'étranger les compagnies minières donnent des avances et soldent le reste à la livraison. Pourquoi cela ne peut-il pas s'appliquer aux locaux?

4.9. Le refus par certaines mines de signer un contrat d'engagement

Les banques et institutions financières demandent des garanties pour mettre une ligne de crédit ou des fonds à la disposition des fournisseurs et leur permettre de constituer des stocks. Un contrat de collaboration entre la mine et le fournisseur qui prouve que la mine s'engage à travailler avec le fournisseur local s'il arrivait à disposer des produits sur place. Les compagnies minières, pour plusieurs raisons, refusent parfois à prendre de tels engagements.

4.10. Autres difficultés majeures

- L'inexistence d'institution financière locale à même d'accompagner les projets de renforcement de capacités des prestataires locaux;
- Les avantages douaniers et fiscaux dont disposent les sociétés minières, qui leur permettent d'importer elles-mêmes hors taxes hors douanes rendant ainsi l'offre locale plus chères donc moins compétitive.
- La naissance de fournisseurs d'occasion qui biaisent les règles de la concurrence.

5. SOLUTIONS PROPOSEES PAR ABSM

5.1. Le Renforcement des capacités des fournisseurs locaux

Les domaines suivants constituent des priorités pour le renforcement des capacités des fournisseurs :

- Capacités techniques : formation du personnel technique
- Capacités financières
- Capacités managériales
- Capacités technologiques

5.2. L'accompagnement des partenaires dans la construction

Il s'agit d'accompagner les fournisseurs dans les activités de construction :

- D'entrepôts de stockages de grandes capacités, et
- De magasins sous douane.

5.3. La bourse de sous-traitance

Le lancement des activités de la bourse de sous-traitance en tant qu'instrument d'assistance et de régulation.

5.4. Le renforcement de la communication entre les différents acteurs

Pour parler le même langage, les différents acteurs miniers devraient travailler à disposer d'une nomenclature harmonisée des items avec des références internationalement connus pour permettre aux fournisseurs locaux de se conformer aux standards requis par les sociétés minières. Le Ministère des Mines et de l'Energie devrait demander aux sociétés minières de fournir dans leurs rapports annuels les statistiques sur les achats locaux et étrangers

5.5. L'instauration de 72 heures sur la question minière

Le secteur minier burkinabé est trop jeune pour atteindre la perfection en si peu de temps. Pour y arriver les différents acteurs devraient créer 72 heures de « portes ouvertes ». Il s'agit notamment des institutions suivantes :

- Les autorités administratives,
- Les organisations associatives : CCI-BF, MEB, CMB, ABSM, et autres;
- Les sociétés minières,
- Les Partenaires bilatéraux et multilatéraux,
- La Société civile,

La date retenue devra être connue de tous pour échanger sur les questions minières. Ce sera le lieu de faire le point, notamment, sur le respect des engagements pris par les différentes parties, proposer des solutions pour corriger les insuffisances et projeter l'avenir du secteur minier ensemble.

5.6. L'amélioration des relations directes entre fournisseurs et miniers.

Pour qu'il ait une meilleure satisfaction des besoins des mines il est impératif que celles-ci communiquent franchement et clairement avec les fournisseurs locaux sur leurs besoins. Pourquoi pas via les différents sites web ou un site web centralisateur de données minières. Elles devront répondre et mettre à la disposition de ceux-ci la documentation nécessaire lorsqu'un partenaire du circuit en fait la demande (banques et institutions financières). Elles devront accepter s'engager en signant des contrats cadre en bonne et due forme aux fournisseurs pour leur permettre de bénéficier des accompagnements des banques et institutions financières.

5.7. La promotion de missions d'échanges dans la sous région et en Afrique du sud,

Pour le renforcement de la connaissance du secteur minier et les spécificités liées à ses différents besoins, ainsi que les stratégies de collaboration et de satisfaction des besoins; les acteurs miniers devraient pouvoir prendre l'exemple sur les pays pionniers (Ghana, Afrique du Sud, Canada, etc.) dans

le domaine. Ceci pour s'inspirer de leurs expériences afin d'éviter leurs erreurs et améliorer ainsi le niveau de rentabilité de l'exploitation minière pour le Burkina Faso. L'organisation de telles missions nécessite des moyens qui souvent ne sont pas à la disposition des petites entreprises. C'est pourquoi l'accompagnement des partenaires s'avère utile.

5.8. La création de zone franche

Par zone franche il s'agit d'une zone géographique d'un pays bénéficiant d'avantages tels que l'exonération de charges fiscales, réglementations sociales, environnementales et de l'emploi favorables à certains types de projets économiques. Les entreprises qui s'y installent bénéficient d'un régime de faveur par rapport à celles qui travaillent dans l'environnement fiscal et réglementaire normal.

5.9. L'élaboration d'un répertoire des fournisseurs locaux

La mise en place d'un tel répertoire permettrait de connaître les entreprises qui fournissent les biens et services aux mines et du même coup de les classer suivant les différents domaines d'activités. Une stratégie de renforcement et de création d'entreprises professionnelles dans ces domaines pourrait être envisagée avec le soutien des partenaires multilatéraux. Avec ce filtrage on exclut les fournisseurs d'occasion ou de fait qui salissent le nom des fournisseurs professionnels à travers leur comportement tendant à créer la concurrence déloyale et favorisant les spéculations des prix des biens et services miniers.

5.10. Autres recommandations majeures

Plusieurs autres recommandations majeures ont été proposées par l'ABSM et qui sont les suivants :

- Élargissement des avantages douaniers et fiscaux au profit des fournisseurs locaux;
- Allègement des procédures administratives et douanières liées à l'importation des produits entrant dans la satisfaction des besoins miniers;
- Implication effective des mines dans la communication sur leurs besoins et surtout communication sur les normes et standards internationaux en matière de services aux mines;
- Engagement effectif des autorités dans la promotion de la fourniture locale via la création de conditions favorisant l'investissement de stockage;
- Actions concertées entre les partenaires afin de concilier les forces et ressources pour mieux agir;
- Création d'un fonds de soutien pour soutenir les projets des fournisseurs locaux;
- Un plaidoyer auprès des banques commerciales et des Systèmes Financiers Décentralisés pour plus d'accompagnement aux fournisseurs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets d'investissement;

DONNER UN « LABEL DE QUALITE » A L'ABSM
--

Quels avantages y-a-t-il, pour un fournisseur local de sociétés minières, à être membre de l'ABSM? Les six avantages suivants répondent à cette question :

- Bénéficiaire des initiatives d'ABSM en tant que groupe de pression,
- Bénéficiaire de plaidoyers groupés auprès des différents acteurs (Gouvernement, Sociétés minières, Chambres consulaires, PTF, ONG, etc.),
- Bénéficiaire des programmes de renforcement des capacités et de professionnalisation,
- Bénéficiaire des proximités associatives entre membres qui facilitent les regroupements pour répondre à certains appels d'offre,
- Bénéficiaire des voyages d'études,
- Exploiter des exemples de réussites au sein de l'association.

CINQUIEME PARTIE

PRESENTATION DES FOURNITURES ASSUREES ET DES REPONSES FOURNIES PAR LES LOCAUX ET DES RECOMMANDATIONS FAITES

2. PRESENTATION DES DONNEES FOURNIES PAR LES FOURNISSEURS LOCAUX

2.1. Les points forts des réponses

L'analyse des réponses en provenance de fournisseurs locaux conduit aux points forts suivants :

- une concentration de prestataires locaux, et
- un éventail large des bénéficiaires miniers pour le groupe réduit de prestataires locaux.

Cela pourrait signifier, notamment, que ceux des fournisseurs locaux remplissant les normes et accédant aux standards professionnels requis ne sont pas nombreux et les compagnies minières les ont identifiés et ont plus facilement recours à leurs services.

On note, par ailleurs, 8 types de prestations fournies à la phase de l'exploration minière et 11 aux deux phases de l'aménagement et de l'exploitation minières.

2.2. Fournitures pendant l'exploration minière

Fourniture (8)	Nombre de bénéficiaires miniers	Nombre de fournisseurs locaux
Equipements et fournitures bureaux	6	1
Petits groupes électrogènes	4	1
Réparation des véhicules et des groupes	4	1
Equipements et fournitures de bureaux	5	1
Creusement de tranchées	2	1
Câblage par fibre optique et réseaux informatiques et télécoms	2	1
Câblage lignes et équipement électrique	1	1
Fourniture de pièces de rechanges	5	1

véhicules et engins lourd		
---------------------------	--	--

2.3. Fournitures pendant l'aménagement de la mine

Fourniture (11)	Nombre de bénéficiaires miniers	Nombre de fournisseurs locaux
Equipements individuels de sécurité	14	4
Equipement et fourniture de bureau	6	1
Construction des bâtiments de l'usine	2	1
Construction des bureaux, des magasins, de la base-vie	4	1
Réparation des véhicules, équipements et groupes	4C	1
Equipement et fourniture de bureau	5	1
Travaux d'électrification des sites	5	1
Creusement de tranchées	1	1
Réparation des véhicules, équipements et groupes	1	1
Câblage par fibre optique et réseaux informatiques et télécoms	1	1
Câblage lignes et équipements électriques	1	1

2.4. Fournitures pendant l'exploitation minière

Fourniture (11)	Nombre du bénéficiaires miniers	Nombre de fournisseurs locaux
Equipements individuels de sécurité	14	4
Equipements et fourniture de bureau et de domicile	6	1
Location de camion	4	1
Construction et extension des immeubles, des barrages, des forages	2	2
Travaux de terrassement pour les ouvertures de carrières, extraction de minerai, creusement de tranchées additionnelles et des bassins de rejet	2	1
Matériel et engins lourds	4	1
Réparation des véhicules, des engins lourds, des équipements et des groupes	4	1
Equipements et fourniture de bureau et de domicile	5	1
Câblage par fibre optique et réseaux informatiques et télécoms	1	1
Creusement de tranchées	1	1
Réparation des véhicules, des engins lourds, des équipements et des groupes	3	1

5. PRESENTATION DES REPONSES INDIVIDUELLES⁹ DES FOURNISSEURS LOCAUX

5.1. Les problèmes rencontrés dans les fournitures de biens et de services aux mines

Les difficultés rencontrées au cours des fournitures de biens et de services aux compagnies minières résident notamment au niveau de la réception du matériel et du paiement des factures après les livraisons.

D'une manière générale, les fournisseurs locaux s'estiment lésés dans les commandes de la part des compagnies minières qui prétextent qu'ils ne sont pas suffisamment outillés et qui, pour cela, passent des commandes à des fournisseurs extérieurs ;

Certaines compagnies minières réceptionnent le matériel et attendent six (06) ou huit (08) mois après, pour informer aux fournisseurs que tel ou tel articles à été rejeté, alors qu'il n'y a pas eu de bordereau de retour de matériel aux fournisseurs. Et pourtant le fournisseur détient un bordereau de livraison qui est bel bien réceptionné, cacheté et signé par le magasinier avec son nom à l'appui.

Sur le bon de commande, il est bien spécifié que la facture sera payée 30 jours date d'échéance. Le fournisseur dépose par exemple 10 factures. A la date d'échéance, rien n'est fait et il faut attendre 2,3, ou 4 mois pour espérer un paiement de 2 ou 3 factures sur les factures qui pourtant sont toutes échues. Le problème est beaucoup plus récurrent dans les compagnies minières comme : *SOMITA SA*, *KALSAKA SA*, et *BMC SA*. Pendant ce temps, les bons de commande continuent de sortir et on nous intime l'ordre de livrer au

⁹ L'analyse porte ici sur les neuf réponses reçues de fournisseurs locaux de biens et services.

risque de les annuler tout en sachant qu'elles ont bloquées des factures non payées pendant des mois.

Il est noté en outre, des difficultés d'accès des fournisseurs locaux à l'information des besoins des mines et un manque de communication entre fournisseurs locaux et les sociétés minières pour mieux cerner leurs besoins et les problématiques qui sont liées.

L'existence de sociétés fictives a été aussi signalée ; il s'agit de « sociétés » qui servent de support à certaines commandes au détriment des sociétés légalement déclarées et n'ayant que leur seule activité comme métier et comme seul gagne-pain.

D'autres difficultés sont aussi signalées : (i) indisponibilité récurrente des matériels, (ii) longs délais de livraison par les fournisseurs, (iii) coût d'achat des matériels très élevé, (iv) coût du transport, (v) manque de ressources humaines qualifiées, (vi) les délais trop courts entre l'expression des besoins et la date de livraison sans tenir compte du fait qu'il est besoin d'un minimum de temps pour consulter les partenaires, (vii) la non consultation des fournisseurs locaux par certaines sociétés minières et les commandes que celles-ci font à l'extérieur pour plus de 70% concernant certains domaines, (viii) L'exclusion sans motif de certains fournisseurs locaux sans justification ou motivation, (ix) problèmes de disponibilité immédiate de certains équipements.

5.2. Suggestions ou solutions proposées pour réduire les problèmes rencontrés

Les suggestions suivantes sont faites aux compagnies minières :

- Responsabiliser les magasiniers afin que toute perte de matériels du fournisseur incombe à ces personnes et que la compagnie minière assume la responsabilité de payer ces factures.
- S'il y a un rejet de matériel pour non-conformité, un bordereau de retour devrait être établi et adressé au fournisseur le jour suivant la date de livraison du matériel et toutes les factures devraient être payées à l'échéance date dépôt.
- Chaque compagnie minière devrait publier la liste de ses besoins annuels, qui sera accessible en ligne avec le nom et adresse mail des techniciens requérant pour que celui qui est intéressé puisse prendre contact avec le requérant pour mieux cerner son besoin. Cette liste doit être accessible aux fournisseurs qui figurent dans leurs bases de données.

- Un site devrait être créé où l'on pourra dénoncer anonymement, avec des preuves fondées, les acheteurs affairistes qui contribuent, par leurs comportements irréguliers, à gêner le nom des autres fournisseurs locaux.
- Mettre en place un organe de publication des besoins de toutes les sociétés minières dans le genre de la revue des marchés publics.
- Organiser des journées portes ouvertes des compagnies minières dédiées aux fournisseurs locaux.
- Les sociétés minières devraient planifier leurs besoins au cours d'une période donnée (exercice fiscal) et tenir informés les fournisseurs locaux.
- Les compagnies minières se doivent de faire confiance aux fournisseurs locaux, de les contacter quelque soit la commande avant de faire quoi que ce soit auprès de fournisseurs extérieurs.

5.3. Les opportunités

Les opportunités d'affaires indiquées dans les réponses des fournisseurs locaux sont les suivantes :

- Les équipements de concassage,
- Les broyeurs à billes,
- Les équipements miniers,
- Les pompes et les équipements électrotechniques.
- Les locations des engins
- Les installations des systèmes de sécurité (vidéo surveillance)
- La construction de bases vie,
- Les fournitures des matériaux de construction,
- Les équipements de chantiers

Pour permettre et faciliter la saisie de ces opportunités, les fournisseurs locaux souhaiteraient

- que les compagnies minières les consultent pour ces types d'équipements ou de fournitures,
- que soit mis en place un cadre de financement des entreprises locales travaillant dans le domaine des mines,
- que les informations soient mises à disposition des fournisseurs locaux à temps.

6. DISCUSSIONS ET ECHANGES ENTRE FOURNISSEURS LOCAUX

Cette partie du rapport reprend et présente les discussions conduites et les échanges menés, le mardi 20 novembre 2012 au cours de la réunion initiée par la CCI-BF avec des membres de l'ABSM.;

6.1. Les problèmes identifiés

La réunion à la CCI-BF a fait des constats et identifié des difficultés que les fournisseurs locaux rencontrent dans leurs activités ; les participants ont formulé des propositions dont les principales sont présentées ci-dessous.

6.1.1. Les sociétés minières consomment peu de produits locaux

Les sociétés minières ont du mal à consommer les produits locaux pour des raisons que les fournisseurs locaux ignorent. Sans doute parce que ces produits ne correspondent pas aux standards internationaux en termes de qualité. Cela peut être aussi dû au fait que le voisinage immédiat (villages) des sociétés minières n'offre pas des produits susceptibles de satisfaire les besoins alimentaires de ces sociétés. Ainsi, les termes et conditions que ces sociétés demandent pour bénéficier du marché de produits alimentaires sont de nature à éliminer les locaux. Les partenaires accrédités requis, les certifications à fournir ne facilitent pas l'accès à ce marché. Pour résoudre le problème les sociétés minières font venir une large part de leur alimentation de l'étranger sur la base d'un constat de manque au niveau local, par exemple la viande de poulets en provenance du Brésil.

6.1.2. Les difficultés encourues sont d'ordre communicationnel

Il est ressorti que les fournisseurs locaux n'ont pas aisément accès à l'information concernant les consommations des sociétés minières. Il n'y a pas de moyen ou de canal de communication officielle via lequel les informations peuvent être obtenues. Les consultations restreintes ne profitant qu'à quelques-uns des leaders de la fourniture locale.

6.1.3. Les difficultés sont liées aux délais

Les sociétés minières quand elles s'adressent aux locaux, requièrent des délais de livraison de deux à quatre semaines. Pourtant, le temps d'importation des marchandises qu'ils demandent est de trois (3) mois minimum. C'est ce délai qui est donné aux fournisseurs étrangers qu'ils contactent le plus souvent. Les fournisseurs locaux voient là une façon de leur priver du marché, puisque ne pouvant pas respecter les délais très courts, ils ne peuvent pas prendre l'offre qu'on leur fait.

Aussi, après livraison, les sociétés minières, qui ne donnent pas souvent les avantages dont bénéficient les fournisseurs étrangers, mettent du temps à régler la facture, ceci nonobstant le délai d'un mois souvent fixé. Il arrive aussi qu'elles renvoient des produits qui ont été réceptionnés depuis des mois, sous prétexte qu'ils ne sont pas conformes.

6.1.4. Il est noté l'absence d'engagement du politique

Dans la sphère de ces transactions, on ne sent pas l'engagement ferme des décideurs politiques burkinabe en particulier quand il s'agit des obligations des sociétés minières vis-à-vis des fournisseurs locaux. Des fournisseurs burkinabe notent ainsi une volonté politique trop faible ou presque inexistante dans les prises de décisions concernant les engagements que doivent prendre les responsables des sociétés minières. Ils ont, en outre, l'impression que les décideurs politiques tiennent compte seulement d'une petite minorité à qui doivent profiter les retombées des stratégies et décisions prises.

6.1.5. Les exonérations aux investisseurs et fournisseurs étrangers

Les avantages d'exonérations ne profitent pas à tous les fournisseurs. Les investisseurs étrangers bénéficient de facilités lorsqu'ils veulent investir au Burkina Faso. Il en est de même pour les fournisseurs étrangers qui ont certaines facilités à l'entrée ; de telles faveurs sont sans doute dues au comportement des agents des douanes. Ces derniers acceptent de fermer les yeux sur certaines transactions. En plus, les entreprises locales n'ont aucun moyen de vérifier les documents apportés par les douaniers.

6.1.6. Coût et nombre trop élevés des documents à fournir par les locaux à l'import

Des fournisseurs nationaux estiment qu'importer des produits, en tant que burkinabè, est un parcours de combattant. Vu l'importance et le coût des multiples documents depuis la prise de connaissance de l'offre, vu les délais et les conditions d'obtention de ces documents, les fournisseurs locaux sont loin d'être compétitifs.

Un important problème soulevé est celui du manque de remboursement de la TVA concernant l'inexistence d'un bon système permettant le suivi et la restitution de la déduction de la TVA payée par les fournisseurs locaux sur des commandes livrées à des sociétés exonérées.

Ces paiements qui ne sont jamais remboursés constituent des pertes énormes pour les fournisseurs locaux.

6.1.7. Des sous-traitants frauduleux

Des participants ont mentionné que certains sous-traitants, ayant des connaissances au niveau des services des douanes et vu leur statut dans l'administration parviennent à faire entrer des produits qu'ils commercialisent à bas prix à leur propre compte. Ceux-ci n'ayant pas été soumis aux mêmes conditions d'entrée, ils créent une concurrence déloyale au détriment des prix qui varient énormément d'un fournisseur principal au sous-traitant vendeur occasionnel.

D'une manière générale, les entreprises locales doivent faire face à de nombreux défis pour approvisionner le secteur minier. Beaucoup d'entre elles ne disposent pas des capacités techniques et managériales suffisantes pour répondre de manière adéquate aux exigences des mines ; et combler ces lacunes implique des coûts financiers élevés pour elles. De plus, elles sont freinées par le manque d'infrastructures, des services coûteux et peu fiables, et une disponibilité limitée d'intrants de qualité. L'étroitesse du marché domestique et les barrières d'accès au marché régional limitent les possibilités d'investir à une certaine échelle. Plus généralement, les capacités des entrepreneurs sont limitées et les réseaux d'affaires faibles (notamment dans leurs liens à l'international, qui pourraient favoriser des partenariats pour réaliser les opportunités du marché).

6.2. Les solutions préconisées

6.2.1. Fixer des quotas de consommation des produits locaux

Fixer un quota de consommation de produits locaux par les sociétés minières, et mettre les structures de suivi et de contrôle en place pour faire appliquer et respecter les engagements de quota.

6.2.2. Publier les appels d'offre coté mines

Mettre en œuvre un outil de communication avec des appels d'offre ouverts à la concurrence. On pourra utiliser une revue de publication des offres, construire un site web de publication des offres et des besoins des sociétés minières. Il devra être précisé les temps de parution des revues et d'insertion des offres. Si les outils de communication proposés sont opérationnels, cela contribuera à résorber le problème lié au délai de livraison.

6.2.3. Mettre tous les fournisseurs sur un même pied d'égalité

Par ailleurs, les sociétés minières sont interpellées (i) pour assurer le respect de leurs engagements après la livraison des produits, et (ii) pour mettre tous les fournisseurs sur le même pied d'égalité lorsqu'elles donnent les acomptes et/ou des avances. Les fournisseurs étrangers bénéficient souvent de 50% d'acomptes, alors que les locaux ont du mal à avoir les 30% souvent demandés. Il conviendrait ainsi que les avantages accordés aux investisseurs étrangers ne créent pas une discrimination qui défavorise les locaux. Pour ce faire, il y aurait de trouver un processus pour étaler ses avantages au profit de tous et mettre en place un système de contrôle pour réduire ou éviter la corruption¹⁰.

6.2.4. Organiser le remboursement de la TVA

¹⁰ Les banques locales tiennent leurs engagements quand elles promettent de financer sur présentation d'un bon de commande.

Il conviendrait aussi de trouver un système de restitution de la TVA déduite sur les factures adressées aux sociétés exonérées. Transformer cette TVA en crédit de TVA et fixer des délais et des processus de compensation ou de paiement.

6.2.5. Les responsabilités du gouvernement

Concernant le gouvernement, ce dernier devrait s'engager à fixer un quota de consommation de produits locaux, et à mettre les moyens de mise en œuvre et de vérification du respect des engagements par les compagnies minières. Le gouvernement devrait, en outre, impliquer les fournisseurs locaux dans les prises de décisions et surtout tenir compte des intérêts des fournisseurs locaux et des populations à la base dans la question de répartition de revenus miniers. Enfin, le gouvernement devrait s'engager à protéger davantage les intérêts de nationaux.

6.2.6. Créer un cadre de concertation annuelle

La réunion a aussi proposé de créer un cadre de concertation annuelle qui verra la participation des sociétés minières, des fournisseurs locaux, de la société civile et du gouvernement, afin d'échanger sur le respect des engagements et surtout les niveaux d'exécution.

6.2.7. Partenariats et ouverture régionale

Compte tenu de la base de départ faible et des temps relativement longs pour réaliser un renforcement des capacités des fournisseurs, l'appui au secteur d'approvisionnement local doit inclure la facilitation de partenariats entre fournisseurs locaux et étrangers. De plus, l'accès aux marchés régionaux doit être soutenu afin de permettre aux fournisseurs locaux de bénéficier des économies d'échelles.

7. ANALYSE DES FORCES ET POINTS A AMELIORER DES FOURNISSEURS LOCAUX DE BIEN ET SERVICES AUX SOCIETES MINIERES DU POINT DE VUE DES MINES¹¹

Le secteur minier au Burkina constitue une véritable opportunité d'affaire pour les fournisseurs de biens et services. Force est pourtant de constater que les fournisseurs locaux n'occupent pas la place qui est la leur.

7.1. Les principales forces

Les principales forces des fournisseurs locaux sont les suivantes :

- Maîtrise des procédures douanières et des exigences fiscales ;
- Délais de livraison réduits pour les marchandises en stock du fait de la proximité. Cette proximité constitue, à n'en pas douter, un avantage certain vis-à-vis des fournisseurs étrangers ;
- La spécialisation progressive et la segmentation des produits fournis aux miniers permettent aux fournisseurs locaux d'être plus compétitifs chacun dans son domaine d'activité (EPI, Pièces de rechange, Fournitures de bureau, etc.)
- Volonté de mieux s'organiser, de se professionnaliser et d'anticiper sur les besoins des miniers.

7.2. Les principaux points à améliorer

Les principaux points à améliorer de la part des fournisseurs locaux sont les suivants :

- Mieux connaître le secteur minier et ses besoins suivant leurs contraintes et spécifications techniques et leurs exigences en termes de qualité, quantité et de délai de livraison. Cela éviterait les improvisations,
- Les fournisseurs doivent proposer ce qu'ils peuvent offrir et non faire des offres par rapport à ce dont les mines pourraient avoir besoin ou encore en fonction des produits/matériels qu'ils ont sous la main,
- Améliorer le professionnalisme par rapport aux exigences du commerce international en termes des normes d'emballage, de conditionnement, etc.
- Se doter d'un minimum de structuration (bureaux et/ou magasins, équipement de communication en temps réel avec les services des achats,...) et ne pas travailler à l'informel
- Travailler dans la franchise et la sincérité en ce qui concerne les délais de livraison et des stocks en mains
- Honorer les engagements souscrits: qualité, quantité, délais, communication et suivi
- Respecter les standards en SSE (Santé, Sécurité et Environnement des mines), port des EPI sur les chantiers, Bon état technique des camions de livraison

¹¹ Présentation par Essakane à l'Atelier de finalisation du Rapport du Consultant le 11 Février 2014

- Améliorer le temps de réponse aux demandes de pro-forma et d'informations faites par les services achats
- Se spécialiser dans un produit ou un domaine précis et développer une expertise sur ce produit
- Prévoir les activités de SAV (Service Apres Vente)
- Ne pas tout attendre des compagnies minières (cautionnement, appui financier, liste des besoins,...) et manifester, au contraire, de l'indépendance
- Créer un organisme représentatif de tous les fournisseurs de biens et services du Burkina Faso.

7.3. Les exigences des Sociétés minières par rapport aux fournisseurs¹²

Les sociétés minières considèrent les fournisseurs locaux de biens et de services comme des partenaires ; les exigences requises par les sociétés minières vis-à-vis des fournisseurs locaux sont les suivants :

- *Exigences Administratives* : RC, IFU, RIB,
- *Exigences de communication* : Téléphone, Email, Respect des horaires d'ouverture, Il y a lieu de noter, qu'au niveau des mines, c'est seul le département d'achat qui doit être contacté,
- *Exigence de réactivité* : Réaction de réponse dans un délai rapide et respect des délais de livraison,
- *Exigence de professionnalisme* : Répondre au besoin, même référence, description, fiche technique, Proforma conforme,
- *Exigence de disponibilité* : Stock disponible sur place,
- *Exigences de partenariat* : Une garantie, SAV, Disponibilité.

¹² Présenté par Orezone au cours de l'atelier de validation du rapport du Consultant le 11 Février 2014

SIXIEME PARTIE

PRESENTATION DES DONNEES FOURNIES ET DES RECOMMANDATIONS FAITES PAR LES COMPAGNIES MINIERES OPERANT AU BURKINA FASO

1. ETAT DES COMPAGNIES MINIERES AYANT FOURNI DES DONNEES

Au niveau de l'exploration minière, cinq compagnies minières ont répondu, deux au niveau de l'aménagement minier et trois au niveau de l'exploitation minière, soit 10/13 =77% de l'échantillon.

Exploration minière	Aménagement minier	Exploration minière
▪ HDG/Jilbey	▪ Avocet -SMB	▪ Essakane - I am Gold
▪ Orezone Inc. SARL	▪ Bissa Gold	▪ Avocet – SMB
▪ Birimian ressources	-	▪ Semafo
▪ Avocet – SMB	-	-
▪ WURA Resource	-	-

2. PHASE D'EXPLORATION MINIERE

La liste de fournitures et le nombre des fournisseurs par compagnie minière au niveau de l'exploration sont repris dans les tableaux ci-dessous :

2.1. HRG /Jilbey

Fourniture	Nbre fournisseurs
Véhicules et vélomoteurs	2
Petits groupes électrogènes	1
Carburant et lubrifiants	2
Réparation des véhicules et des groupes	2
Location de bureaux et de maisons d'habitation	-
Equipements et fournitures de bureaux	-
Logistique, transfert et affrètement	1
Alimentation et boissons	2
Nettoyage	-
Gardiennage et sécurité	2
Creusement de tranchées	-
Appui aux travaux des géologues	-
Travaux de laboratoires	2
Interprétariat en langue locale	-

2.2. Orezone INC SARL

Fourniture	Nbre fournisseurs
Véhicules et vélomoteurs	1
Petits groupes électrogènes	2
Carburant et lubrifiants	1
Réparation des véhicules et des groupes	-
Location de bureaux et de maisons d'habitation	2
Equipements et fournitures de bureaux	3
Logistique, transfert et affrètement	2
Alimentation et boissons	2
Nettoyage	-
Gardiennage et sécurité	-
Creusement de tranchées	-
Appui aux travaux des géologues	1
Travaux de laboratoires	4
Interprétariat en langue locale	-

2.3. Birimian Ressources

Fourniture	Nbre fournisseurs
Véhicules et vélomoteurs	1
Petits groupes électrogènes	1
Carburant et lubrifiants	2
Réparation des véhicules et des groupes	2
Location de bureaux et de maisons d'habitation	2
Equipements et fournitures de bureaux	2
Logistique, transfert et affrètement	-
Alimentation et boissons	3
Nettoyage	-
Gardiennage et sécurité	1
Creusement de tranchées	-
Appui aux travaux des géologues	2
Travaux de laboratoires	3
Interprétariat en langue locale	-

2.4. Avocet- Société des mines de Belahouro

Fourniture	Nbre fournisseurs
Véhicules et vélomoteurs	2
Petits groupes électrogènes	3
Carburant et lubrifiants	
Réparation des véhicules et des groupes	4
Location de bureaux et de maisons d'habitation, travaux de rénovation	3
Location de véhicules, d'engins lourds	3
Equipements et fournitures de bureaux	7
Logistique, transfert et affrètement	3
Alimentation et boissons	2
Nettoyage	2
Gardiennage et sécurité	1
Uniformes de travail, équipements de sécurité	3
Appui aux travaux des géologues	5
Interprétariat en langue locale, presse locale, insertion, publicité	2
Quincaillerie, matériaux de construction, petit outillage	15
Travaux de laboratoires	4

3. PHASE D'AMENAGEMENT MINIER

La liste de fournitures et le nombre des fournisseurs par compagnie minière au niveau de l'aménagement minier sont repris dans les tableaux ci-dessous :

3.1. Avocet- Société des mines de Belahouro

Fourniture	Nbre fournisseurs
Construction des voies d'accès	2
Constructions des Bâtiments de l'Usine	4
Constructions des bureaux, des magasins, de la base-vie	4
Constructions de Barrages et Retenues d'eau et des systèmes d'adduction d'eau	3
Installations clôtures	1
Transport du personnel	1
Uniformes de travail, Equipements de sécurité	3
Achats de véhicules, autobus, vélomoteurs	3
Carburants et Lubrifiants	3
Réparation des véhicules, équipements et groupes électrogènes	9
Affrètement d'hélicoptères et d'avions	-
Location de bureau et de maisons d'habitation	2
Equipement et fournitures de bureaux	11
Logistique, Transfert et affrètement	2
Alimentation et Boissons	3
Nettoyage et Hygiène	2

Fourniture	Nbre fournisseurs
Gardiennage et Sécurité	2
Quincaillerie, matériaux de construction, outillages, fournitures diverses	32

3.2. Bissa Gold

Fourniture	Nbre fournisseurs
Construction de voies d'accès	5
Construction des bâtiments de l'usine	7
Construction des bureaux, magasins de la base vie	8
Construction de barrage et retenue d'eau et des systèmes d'adduction d'eau	5
Installation des clôtures	2
Creusement de tranchées	-
Transport du personnel	1
Uniformes de travail	2
Equipements individuels de sécurité	-
Achat de véhicules, autobus, velomoteurs	-
Carburant et lubrifiants	2
Réparation des véhicules équipements et groupes	-
Affrètements d'hélicoptères et d'avions	-
Location de bureau et de maison d'habitation	-
Equipement et fourniture de bureau	-
Logistique, transfert et affrètement	-
Alimentation et boissons	1
Nettoyage et hygiène	1
Gardiennage et sécurité	1

4. PHASE D'EXPLOITATION MINIERE

La liste de fournitures et le nombre des fournisseurs par compagnie minière au niveau de l'exploitation minière sont repris dans les tableaux ci-dessous :

4.1. Essakane – I am Gold

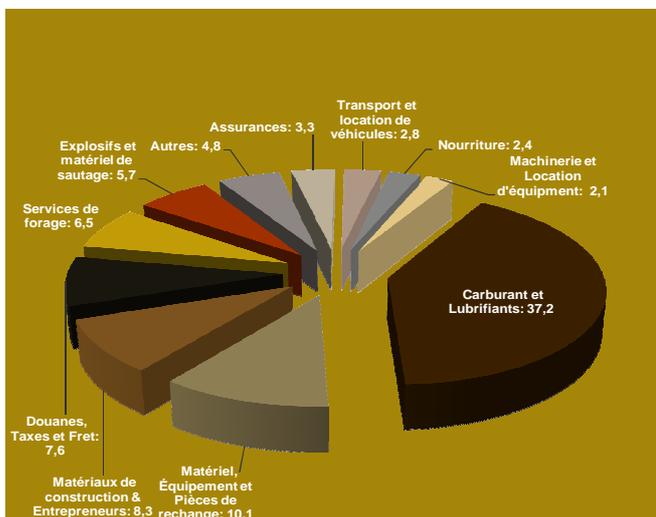
Fourniture	Nbre Fournisseurs
Construction et extension des immeubles, des barrages, des forages	10
Travaux de terrassement pour les ouvertures de carrières, extraction de minerai, creusement de tranchées additionnelles et des bassins de rejet	-
Services de laboratoire	1
Transport de personnel	4
Uniformes de travail	2
Equipements individuels de sécurité	4
Matériel et engins lourds	10
Véhicules, autobus, vélomoteurs	1
Carburant et lubrifiants	3
Réparation des véhicules, des engins lourds, des équipements et des groupes	3
Affrètement d'hélicoptère et d'avions	-
Location de bureau et de maisons d'habitation	10
Equipements et fourniture de bureau et de domicile	8
Services de logistique, de transfert et d'affrètement	8
Transport sécurisé de l'or par voie terrestre et/ou voies aérienne	-
Service de restauration (alimentation et boisson)	11
Nettoyage de la base-vie	-
Gardiennage et sécurité	2
Appui aux travaux des cadres d'exploitation	-
Services bancaires	1
Autres - explosifs	1
Autres - Services fiscaux et conseil	3

4.2. Illustration du cas de I AM GOLD

Paieiment aux fournisseurs locaux en 2012 = 90,9 milliards FCFA

Effets induits

■ Paiement aux fournisseurs locaux en 2012 = 90,9 milliards FCFA



■ La Banque mondiale conclut dans son rapport intitulé *Increasing Local Procurement by the Mining Industry in West Africa* que « l'accroissement de la part des marchés locaux passés par les sociétés minières aura pour effet d'en répartir les retombées plus régulièrement sur l'ensemble de l'économie des pays » et, par voie de conséquence, « favoriserait la création d'emplois, et stimulerait le développement durable des entreprises locales ».

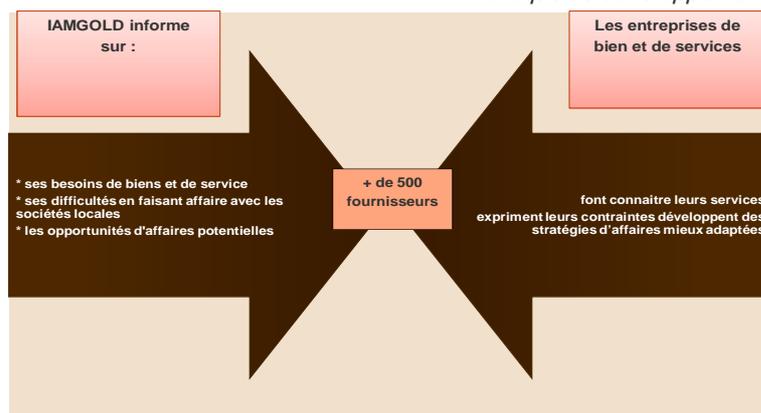


Essakane SA, un levier de développement économique au Burkina Faso

IAMGOLD Essakane SA, un levier de développement économique au Burkina Faso

■ Créer des possibilités pour les communautés liées à nos exploitations de partager les avantages découlant de nos activités en élaborant des projets de remplacement productifs et en développant des opportunités à long terme.

Politique de développement durable IAMGOLD



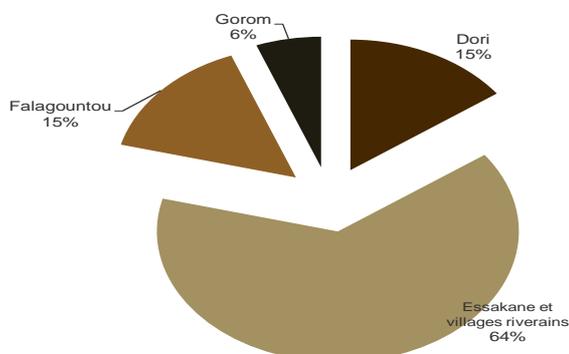
- Dès 2010, IAMGOLD Essakane SA a organisé des rencontres avec les fournisseurs de biens et services actifs au Burkina pour échanger sur les opportunités d'affaires potentielles.
- Dans la région du Sahel, de nombreuses rencontres se sont tenues pour mieux comprendre les contraintes des entreprises locales.
- Toutes ces rencontres ont permis d'augmenter le nombre de fournisseurs



Approvisionnement local par Essakane en 2012

Approvisionnement local (2012)

Repartition des marchés par localité



Au Sahel : 100 millions FCFA par mois
58 % pour les fournitures pour le camp;
30 % pour les constructions communautaires;
12 % pour les matériaux de construction

Quand on parle de développement communautaire, on ne peut omettre les efforts qui doivent être faits par l'industrie pour accroître la part de la fourniture locale de biens et services dans la chaîne des approvisionnements. IAMGOLD Essakane SA y croit et c'est la raison pour laquelle un suivi est fait de manière très rigoureuse au sein de la mine.

⇒ Essakane appui l'entrepreneuriat local

Objectif : Augmenter la participation des entreprises locales aux marchés offerts par Essakane SA et ses sous-traitants par le renforcement des capacités des entrepreneurs locaux

Résultats atteints

- Mise en place d'un système de suivi d'attribution des marchés
- Répertoire des entrepreneurs
- 4 ateliers d'information à 184 entrepreneurs sur les critères d'attribution des marchés, les normes de sécurité, etc.
- Mise en relation des entrepreneurs locaux avec certains départements
- Partenariat avec le CEFORÉ – Dori pour un accompagnement à la formalisation des entreprises
- Sensibilisation des départements d'Essakane et élaboration de critères de passation de marchés

Activités prévus :

- Diagnostic des entrepreneurs locaux par la Maison de l'entreprise
- Activités de renforcement des entrepreneurs locaux :
 - accréditation, outils de gestion, devis, facture,

- comptabilité, etc.
- Appui à des initiatives locales :
 - projets de maraîchage, restauration, couture, élevage,
 - activités génératrices de revenus, etc.

L'objectif d'Essakane étant d'augmenter la part des entreprises locales aux marchés offerts, cela ne peut se faire sans un renforcement des capacités des fournisseurs locaux. Ainsi la société a mis en place un certain nombre de mesures, dont l'élaboration d'un répertoire des entrepreneurs, des ateliers de formation et la mise en relation des entrepreneurs locaux avec les départements de la mine.

4.3. Avocet- Société des mines de Belahouro

Fourniture	Nbre fournisseurs
Constructions et extension des immeubles, des barrages, des forages	4
Travaux de terrassement pour les ouvertures de carrières, extractions de minerai, creusement de tranchées additionnelles et des bassins de rejet	4
Services de Laboratoires	6
Transport du personnel	2
Uniformes de travail, Equipements Individuels de sécurité	4
Location de Matériels, Engins Lourds, Citerne a Gasoil, Citerne a Eau, Centenaire Frigorifiques	10
Véhicules, autobus, vélomoteurs	3
Carburants et Lubrifiants	4
Réparations des véhicules, des engins lourds et des équipements, des groupes électrogènes	16
Affrètements d'hélicoptères et d'Avion	-
Location de bureau et de maison d'habitations	2
Equipements et fournitures de bureau et de domicile	14
Transport sécurise de l'or par voie terrestre et/ou voie aérienne	6
Service de restauration (aliments et boisson)	2
Nettoyage de la Base Vie	1
Gardiennage et Sécurité	2
Quincaillerie, petits outillages, matériaux de constructions, fournitures diverses	111
Appui aux travaux des cadres d'exploitations	7
Produits Chimiques, Engrais, Traitements divers sur l'environnement	7
Assurances Sante, Produits Pharmaceutiques, Soins médicaux	7

5. COMMENTAIRES

5.1. Les fournitures assurées sans problèmes

La fourniture des matériaux de constructions, des petits outillages et des bien semi-manufacturés en général.

Les produits de quincaillerie, EPI sont facilement accessibles mais la qualité est souvent inacceptable, car ils sont souvent en provenance de la Chine et leur qualité est douteuse ;

Les tenus de travail sont généralement de bonne qualité.

5.2. Raisons des fournitures à problèmes

Les fournitures qui ont le plus posées de problèmes sont principalement :

- Les locations de matériels et d'engins.

- Les travaux de constructions.
- Les pièces de rechange d'engins (CAT et Komatsu) ne sont pas disponibles auprès des fournisseurs et quand ils le sont ils sont chers car les prix sont TTC

La plupart des fournisseurs accusent d'importants retard pour dans la mobilisation des engins ou matériels pour les cas de contrats de location et ils peinent à démarrer les travaux pour ce qui concerne les contrats de constructions.

Le personnel affecté à l'exécution des contrats est souvent peu formé, ignore les dangers inhérents au travail pour lequel il a été recruté.

Les engins loués sont très souvent vieux et les pannes au cours de l'utilisation sont quasi fréquentes

5.3. Suggestions ou solutions pour réduire les problèmes rencontrés

Les suggestions :

- Former les fournisseurs locaux au respect des engagements contractuels ;
- Les encourager à se professionnaliser au lieu de miser sur les relations amicales, familiales, politiques, etc....
- Mettre en place un code ethnique de fournisseur ;
- Les inciter à acquérir du matériel adapté et de bonne qualité ;
- Les enseigner la culture du service minier : rapidité, qualité, juste prix et SAV ;
- Transformer localement certains produits ;
- Mettre en place des magasins ou des entrepôts sous douanes ; cela permettrait aux compagnies minières de réduire de façon significative leurs inventaires tout en ayant à proximité les stocks disponibles.

5.4. Les opportunités susceptibles d'être exploitées maintenant et dans le futur

- Les locations d'engins ;
- La fourniture de pièces de rechanges ;
- La fourniture de matériels spécifiques aux activités minières
- Fabrication locale de boulets
- Pièces de rechange pour les engins miniers (Komatsu et Caterpillar)
- Légumes, viande et poulets

5.5. Projections quantitatives pour la période 2013-2017 ?

D'une façon générale, la politique actuelle de la compagnie est à la réduction des consommations des biens et services pour un accroissement de la productivité. Ce besoin de réduction est devenu très impérieux avec le

niveau du cours de l'or qui baisse et le ralentissement perceptible des investissements miniers.

6. RECOMMANDATIONS AUX SOCIETES MINIERES¹³

Les recommandations suivantes sont faites aux compagnies minières :

- Développer et soumettre un plan des achats locaux
- Identifier et élargir l'accès aux opportunités :
 - Identifier les opportunités pour les achats locaux
 - Recueillir et partager l'information sur les opportunités identifiées et les besoins de la mine
 - Elargir l'accès aux appels d'offre et demandes de propositions
 - Inciter et appuyer la participation des fournisseurs locaux aux appels d'offre
- Fournir un appui technique aux fournisseurs
 - Fournir un appui technique lors de l'exécution du contrat
 - Fournir un appui pour les essais et le développement des produits
 - Soutenir la certification HSE
- Apporter un appui financier aux fournisseurs

Importance stratégique de la communication au niveau des sociétés minières

Au niveau des Régions et des Communes concernées les Sociétés minières se doivent de considérer de prendre les initiatives suivantes :

- Communiquer au niveau de la Commune et de la Région avec pour objectif de faire valoir que « sans la mine il n'y aurait pas ces progrès locaux »
- Financer des projets choisis et visibles dans les Plans Communaux et Régionaux de Développement : écoles, dispensaires, ambulances, barrages, routes, forages de puits, distribution de semences, voyages d'études, etc. *sans la mine il n'y aurait pas ça!*
- Organiser des journées « portes ouvertes » de la Mine au niveau des Communes et des Régions,
- S'organiser pour qu'une partie de l'or qui est produit au Burkina Faso soit transformé et rendu accessible pour les travaux de l'orfèvrerie et des artisans locaux qui travaillent l'or.

7. TYPOLOGIE DES BESOINS DES SOCIETES MINIERES¹⁴

Etape de recherche	Etape de construction	Etape de production
--------------------	-----------------------	---------------------

¹³ Banque mondiale, Power Point : « Accroître les achats locaux du secteur minier en Afrique de l'Ouest », Ouagadougou 12 juin 2013

¹⁴ Présentation faite par SMB/INATA au cours de l'atelier de finalisation du rapport le 11 Février 2014

Etape de recherche	Etape de construction	Etape de production
<p>Caractéristiques de l'étape</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ponctuelle, besoins matériels et installations temporaires, personnel, durée très variable - Activités très technique, besoins très spécifiques, - Dépenses engagées importantes 	<p>Caractéristiques de l'étape</p> <ul style="list-style-type: none"> - Durée Ponctuelle : plus courte que la Recherche, objectif en termes d'échéancier, - Besoins très variés, urgents, précis, ponctuel et spécifiques, - Engagements financiers très importants 	<p>Caractéristiques de l'étape</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'inscrit dans la durée, la continuité de la production, - Besoins sont récurrents, divers, planifiés, - Besoins urgents dus aux pannes ou aux bris de machine, - Objectifs de rentabilité, d'efficacité opérationnelle
<p>Opportunités d'affaires de l'étape</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service de forage - Equipements et consommable de forage - Matériels de collecte des échantillons - Services environnementaux - Equipements de protection et de sécurité - Services de géologie - Services d'analyse et test - Consommables spécifiques - Services de location 	<p>Opportunités d'affaires de l'étape</p> <ul style="list-style-type: none"> - Services de location d'engins de BT et BTP respectant les normes de sécurité - Services de BTP et de Génie Civil - Services de placement - Fournitures et équipements de camp temporaires, de matériels de construction, - Assistance a la chaine d'approvisionnement : transport, transit, entreposage - Services environnementaux - Fourniture de carburant et de lubrifiants - Service de forage - Divers Consommables : pièces détachées - Fournitures de mobilier de maison, de bureau - Matériels et consommables informatiques 	<p>Opportunités d'affaires de l'étape</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pièces détachées d'équipements miniers, - Fourniture de mobilier de bureau, de produits alimentaires divers, - Equipements de protection et de sécurité, - Assistance a la chaine d'approvisionnement : transport, transit, - Service de restauration, d'hebergement et de gestion de base vie, - Service de location divers : Citerne a eau , gasoil, vidangeurs, - Offre de biens en consignation, - Services de location d'engins respectant les normes de sécurité, - Fournitures de produits chimiques, - Services d'entretien et de réparations des pneus miniers, bandes transporteuses

8. LES PROCEDURES DE PASSATION DE MARCHE DANS LES MINES¹⁵

Malgré toutes les similitudes que l'on peut constater entre toutes les mines, chaque société minière selon ses priorités et sa vision, définie de façon autonome et indépendante sa procédure d'achats.

8.1. Pré qualification du Fournisseur

(Agrément Fournisseur généralement applicable aux nouveaux fournisseurs)

¹⁵ Présentation par Semafo lors de l'atelier de finalisation du rapport du consultant

- Un domaine d'activité intéressant pour l'entreprise :
- Fournisseur en règle vis-à-vis de l'administration BF
- Fournisseur spécialisée (*pas un généraliste*)
- Capacité financière suffisante pour satisfaire l'offre qu'elle propose (*pour éviter les préfinancements*)
- Qualité des biens et services proposée
- Disponibilité de la fourniture (délai de livraison)
- Qualité du service (pas d'imitation pour la fourniture ou qualité du service proposé)
- Services après vente (SAV).
- Références
- Installations du Fournisseur

8.2. Consultation

(Demande de prix, demande de cotation, demande de pro-forma, etc.)

- Réapprovisionnement
- Appel d'offres restreint (Ouvert uniquement aux Fournisseurs pré qualifiés identifiés par l'entreprise)
- Appel d'offres ouvert (Ouvert à tout Fournisseur qualifié)
- Source unique d'approvisionnement (Gré à gré)

8.3. Analyse et décision

La décision est fonction des résultats de l'analyse faite selon des critères composés des principales exigences du secteur minier :

- Prix (*compétitif et réaliste*)
- Qualité de l'offre (*Offre techniquement conforme à la demande et aux standards de l'entreprise - Garanties offertes par le fournisseur*)
- Délai (*disponibilité*)
- Capacité financière du soumissionnaire à réaliser l'offre (*conditions de paiement demandée - éviter le plus possible les avances*)
- Respect de la réglementation BF (*Impératif d'être à jour vis-à-vis de l'administration : Impôt, CNSS, CCVA, Assurance pour matériel roulant ...*)
- Références de fournisseur (*rassure sur capacité à exécuter le travail demandé*)
- Réputation / Moralité / Fiabilité du Fournisseur sur le marché (*des investigations peuvent être faites dans le milieu des mines ou ailleurs*)
- Assurance (*Assurance responsabilité civile pour les prestations de service*)

8.4. Quels sont les intervenants dans les processus de passation de marchés

- Les Achats (*Acheteurs et responsables*)

- Le requérant (*pour la partie technique*)
- Intervenants extérieurs (*La Chambre des Mines, Les mines, l'administration Burkinabè, les références fournies par le Fournisseur*)

8.5. Où trouver l'information juste sur les achats dans une société minière?

- Au service ou au département des achats. C'est la principale source d'information et porte d'entrée pour les fournisseurs

SEPTIEME PARTIE

LE ROLE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE DANS LA PROMOTION ET LA QUALITE DES FOURNITURES DE BIENS ET DE SERVICES PAR LES ENTREPRISES LOCALES AUX COMPAGNIES MINIERES¹⁶

1. POSITIONNEMENT DE L'ETAT DANS LE SECTEUR MINIER

La détention dans le capital des compagnies d'exploitation minière d'une part du capital social est de 10% tel que défini par la loi (Code minier). En plus des dividendes perçus au prorata du niveau de participation, il y a également les impôts et taxes ainsi que la contribution des mines au développement communautaire.

L'Etat se doit de considérer les sociétés minières comme des partenaires. Il doit éviter d'envahir le secteur ou de se laisser envahir par les compagnies minières. Il fournit les données de la recherche fondamentale. Il conduit les recherches et met les résultats et les informations à la disposition du privé pour exploitation.

La loi dit que quand la richesse est dans le sous-sol, elle appartient à l'Etat tandis qu'une fois la ressource exploitée, le produit fini appartient à la société qui l'exploite. Ainsi, le rôle absolu des sociétés minières c'est de venir développer et exploiter des sites miniers. L'Etat bénéficie du paiement de royalties et de taxes qui sont, en somme, des taxes de propriétaire. Cela pourra paraître comme étant insuffisant et en besoin de révision.

Il existe de meilleures manières pour l'Etat de profiter de l'activité minière, qui ne consiste pas à rechercher seulement le paiement de taxes ou de dividendes. Cela pourra consister :

- à promouvoir une multitude de PME/PMI locales de fourniture de biens et de services et de faciliter leurs interventions dans le secteur de la mine (produits pétroliers et chimiques, ciment, équipements de sécurité, produits alimentaires, location d'immeubles, etc.), et
- à promouvoir des opérateurs nationaux qui peuvent devenir des exploitants miniers à l'échelle industrielle.

A titre d'exemple, l'Etat du Botswana a débloqué de grands créneaux pour les opérateurs économiques, afin qu'ils puissent intervenir dans les mines et profiter davantage de cette branche d'activité. Quand on met le tout bout à

¹⁶ Documents exploités : (i) Analyse du partage des bénéfices des activités aurifères au Burkina Faso, Rapport final, 18 mars 2013, KPMG, (ii) Mise en œuvre d'un Cadre de Référence des Achats Locaux du Secteur Minier en Afrique de l'Ouest : Résumé du Rapport d'Orientation pour le Burkina Faso, Juillet 2013, Banque mondiale, (iii) Interview de Lassana Guindo, Directeur National de la Géologie et des Mines (DNGM)

bout, il y a une grande partie des richesses qui devraient profiter à l'économie nationale et aux nationaux.

En outre, une des missions centrales de l'Etat est d'assurer le contrôle des activités minières du point de vue notamment (i) des apports à la croissance et à l'emploi, (ii) des effets négatifs sur l'environnement, (iii) des effets sur le développement des communautés environnantes, (iv) de l'effectivité des paiements des redevances fiscales.

2. LES MODIFICATIONS FISCALES ENVISAGEES AU BURKINA FASO ET LEUR PORTEE

Les modifications fiscales envisagées au Burkina Faso pourraient avoir plusieurs effets.

- Le premier serait une diminution de la valeur actuelle nette des projets allant de 17 % pour un prix de 2200 \$US/once à 56 % pour un prix de 1500 \$US/once.
- Le second serait une augmentation du seuil de rentabilité qui passerait de 1425 \$US/once à 1465 \$US/once. Rappelons que, fin août 2013, le prix de l'once d'or se situait autour de 1400 \$US/once.
- Enfin, le Burkina Faso risquerait de devenir moins attractif en termes de rendements pour les investisseurs que d'autres pays d'Afrique comme le Mali ou le Ghana, ainsi que d'autres régions importantes de production d'or comme le Mexique ou le Canada (Ontario).

Certes ces modifications se traduiraient par une augmentation des revenus pour le gouvernement à court terme. Cependant, à moyen et long termes, plusieurs menaces pourraient peser sur l'industrie aurifère du Burkina Faso :

- Les mines actuellement en exploitation pourraient devenir plus vulnérables à toute diminution du prix de l'or, certaines mines pouvant être amenées à devenir non rentables;
- Le pays pourrait devenir bien moins attractif pour les investisseurs, diminuant ainsi les investissements en exploration et donc l'existence de mines futures en dehors de celles actuellement en production ou en développement. À titre d'exemple, la production aurifère en Équateur a diminué de 83% entre 2007 et 2008 suite à un moratoire sur les explorations minières et certaines discussions sur l'augmentation des redevances.

Cette réforme pourrait ainsi se traduire, à moyen et long termes, par une diminution pour l'État des revenus fiscaux issus de l'activité minière et à des réductions significatives des investissements miniers.

3. COMPARAISON FISCALE

Les coûts de production minière ne sont pas les seuls éléments ayant une incidence sur la rentabilité des projets miniers, la fiscalité applicable à l'industrie minière en constitue d'autres. Les principales caractéristiques fiscales comparées du Burkina Faso avec d'autres pays sont reprises dans le tableau ci dessous¹⁷ :

- Les pays d'Afrique de l'Ouest disposent généralement d'une fiscalité proche, avec une imposition *ad valorem* allant de 3 à 5 %, des taux d'IBIC allant de 17,5 à 35 % et des taux globalement faibles d'IRVM, allant de 6,25 à 10 %. De plus, ces pays disposent d'une participation sans apports de capital dans les projets miniers allant de 10 à 20 %;
L'Australie-Occidentale, le Canada (Ontario) et le Mexique disposent de taux d'IBIC similaires, allant de 25 à 29 %. Cependant, l'Australie-Occidentale et l'Ontario ont une imposition des dividendes plus élevée (respectivement 30 et 25 %);
- Cependant si l'Australie-Occidentale a une imposition *ad valorem* plus faible (2,5 %), le Canada et le Mexique n'ont pas de redevances minières de ce type. L'Ontario a des redevances minières basées sur les profits (10 %), tandis que le Mexique n'exige pas, à l'heure actuelle, de redevances minières.

Comparaison de la fiscalité minière dans les régions comparées 2013

	Burkina Faso après modification	Burkina Faso actuel	Ghana après modification	Ghana actuel	Mali	Guinée	Cote d'Ivoire	Australie West	Canada Ontario	Mexique
Taux de redevances minières <i>ad valorem</i>	3 à 5%	3 à 5%	5%	5%	3%	5%	3%	2,5%	-	-
IBIC	27,5%	17,5%	35,0%	35,0%	35,0%	35,0%	25,0%	20,0%	25,0%	20,0%
Prise de participation gouvernemental	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%	10,0 à 20%	15,0%	10,0%	-	-	-
IRVM	12,5%	6,25%	8,0%	8,0%	10,0%	10,0%	10,0%	30,0%	25,0%	
Autres taxes minières	1% <i>ad valorem</i> pr devpt local	-	Taxes de 10% sur surprofit	-	5 ans congé fiscal sr IBIC	-	-			
Derniers changements	Envisagé pour 2013	2010	Prévu et reporté	2010	1999	1995	Prévu reporté	2012	1990	2008

Sources : Sites gouvernementaux, Analyse KPMG-SECOR

Principaux critères de décision dans les investissements miniers

Selon un sondage réalisé par les Nations Unies auprès de 45 sociétés minières en 2005 (Mitchell, 2009), les principaux critères de décision dans les investissements miniers seraient en ordre d'importance :

1. Le potentiel du gisement;
2. La rentabilité estimée des opérations;

¹⁷ Voir KPMG : « Répartition de la richesse générée par l'industrie aurifère au Burkina Faso »

3. La sécurité des permis miniers;
4. La capacité à rapatrier les profits;
5. La stabilité des politiques minières;
6. Le contrôle des taux de change;
7. La stabilité de la législation et des conditions relatives à l'exploration;
8. La capacité à déterminer les obligations environnementales;
9. La capacité à déterminer les montants de redevances payés;
10. La stabilité du régime fiscal.

Au-delà des critères de décisions d'investissements, il existe de nombreuses autres préoccupations qui influencent la perception des risques inhérents à l'investissement. En 2012, les cinq risques les plus importants perçus par les sociétés minières recensés par Ernst & Young étaient, dans l'ordre, la nationalisation des ressources, le manque de main-d'œuvre, l'accès à de l'infrastructure, l'inflation des coûts et l'exécution des projets d'immobilisations.

Source : Mitchell 2005

4. LE CONTENU LOCAL DU CODE MINIER

Le Code Minier du Burkina Faso actuel ne fait pas référence au contenu local sous sa section *Droits et Obligations des Opérations Minières*; cependant, cela est mentionné dans le modèle de Convention Minière comme suit:

- En matière d'achats locaux, la Convention Minière actuelle (article 6) stipule que « l'Investisseur, ses Sociétés affiliées et sous-traitants utiliseront autant qu'il est possible des services et matières premières des sources locales ainsi que des produits fabriqués au Burkina Faso dans la mesure où ces services, matières premières et produits sont disponibles à des conditions compétitives, de prix, qualité, garanties et délais de livraison. »
- Concernant le recrutement local (article 7), l'investisseur doit accorder la priorité pour l'emploi aux personnels locaux. A cette fin, l'investisseur doit présenter un plan de formation au gouvernement, ainsi que « remplacer au fur et à mesure le personnel expatrié qualifié par des personnels locaux ayant acquis les mêmes formations et expériences en cours d'emploi ».
- En outre, durant la phase d'exploration, et si disponible à coût et qualité équivalente, l'analyse d'échantillon doit être faite au Burkina Faso. Si les sociétés minières désirent effectuer leurs analyses en dehors du Burkina, l'administration minière doit tout d'abord l'approuver, et un échantillon test -de l'échantillon envoyé à l'étranger- doit rester au Burkina Faso.

Les amendements proposés au Code Minier au cours des années 2012 et 2013 – qui visent à y intégrer les exigences actuellement notifiées dans la Convention – exigeraient des sociétés minières et de leurs sous-traitants, de donner préférence aux fournisseurs burkinabés (Article 42). Les amendements proposés en 2012 indiquaient que la préférence doit être donnée aux « entreprises locales pour tout type de biens et services, tant qu'ils sont fournis à des conditions équivalentes de qualité, prix, et conditions de livraison ». En revanche, l'amendement proposé en 2013 exige seulement des fournisseurs locaux de fournir une « prestation équivalente ». Il peut être conclu que les amendements proposés attirent plus d'attention sur les approvisionnements

locaux; néanmoins, ils nécessitent plus de précisions et devront être renforcés par une réglementation et dans les conventions minières.

En matière de recrutement local, les changements proposés au Code Minier sont tels que :

- Les sociétés minières, leurs fournisseurs et sous-traitants doivent donner une haute priorité à l'emploi de locaux pour des positions de cadres supérieurs, dans la mesure où ils offrent des qualifications équivalentes et détiennent les compétences exigées afin de mener au mieux les opérations minières. Le projet de Code des Mines stipule¹⁸, en effet, que « Les titulaires de titre minier ou d'autorisation ainsi que leurs sous-traitants doivent accorder la préférence aux entreprises burkinabè pour tout contrat de prestations de services ou de fournitures à condition que celles-ci offrent au moins des prestations équivalentes ».
- Les sociétés minières doivent soumettre un plan de formation pour les cadres supérieurs locaux afin de remplacer progressivement le personnel expatrié.
- Les sociétés minières doivent donner une priorité à la population locale pour les travaux qui n'exigent pas de qualification spécifique.

L'Inspection Générale des Activités Minières et Energétiques (IGAME), en collaboration avec la Direction des Mines sont responsables de l'application et du suivi de toutes les réglementations. L'IGAME est composé d'un Inspecteur Général assisté de cinq inspecteurs techniques (au maximum). Le Projet d'Appui au Développement du Secteur Minier (PADSEM) soutient le développement des capacités de contrôle de l'IGAME et de la Direction des Mines.

En résumé, les changements proposés au Code Minier relatifs aux achats locaux et au recrutement local sont positifs. Néanmoins, le renforcement de la réglementation, son application et son contrôle apporteront d'autant plus de bénéfices au Burkina Faso. Les lacunes principales identifiées aujourd'hui comprennent une définition claire des approvisionnements « locaux », des exigences / règles relatives aux plans d'achats locaux, et des obligations de rapportage et de contrôle. Compte tenu des capacités limitées de suivi et contrôle, les acteurs du secteur privé et de la société civile pourraient, en collaboration avec le gouvernement, jouer un rôle essentiel dans le rapportage et le suivi des achats locaux.

Il existe de nombreux programmes d'appui en cours au Burkina Faso, soutenus par les ONG, les donateurs et les sociétés minières, sur lesquels il est possible de s'appuyer :

¹⁸ Voir le projet de code minier : Section 4 « Des droits et obligations liés aux autorisations et titres miniers », Article 39, 3^e paragraphe

- Le Projet d'Appui au Développement du Secteur Minier (PADSEM) soutient le secteur minier de manière générale et inclut une thématique sur les achats locaux.
- La Chambre des Mines du Burkina Faso travaille actuellement avec les mines afin d'évaluer leur contribution aux achats locaux, et a développé un plan d'action sur trois ans visant à augmenter la part des achats locaux chez ses membres.
- Une *Alliance des Fournisseurs Burkinabé en Biens et Services Minières (ABSM)* s'est créée dans le but de rassembler et représenter les fournisseurs miniers locaux; une initiative soutenue par l'ambassade du Canada et son réseau de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) Minières.
- De plus, un réseau d'organisations de la société civile, avec le soutien de L'Institut de la Banque Mondiale, travaille à la mise en œuvre d'un programme pilote sur l'exécution des contrats relatifs au recrutement local et aux achats locaux.
- Plan Burkina, une ONG canadienne, collabore avec IAMGOLD sur ses activités de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).
- Une série d'ateliers nationaux sur les achats locaux se sont tenus depuis Décembre 2012.

5. OPPORTUNITES ET PLAN D'ACTION PROPOSE

La production d'or au Burkina Faso a plus que doublé depuis 2009, et d'ici la fin de l'année 2013, 10 mines devraient être entrées en production. Cela offre une opportunité unique de renforcer la collaboration et le soutien à l'accroissement des achats locaux par l'industrie minière. Des recommandations d'actions sont proposées ci-dessous dans le but de commencer la mise en place d'un programme de soutien aux achats locaux du secteur minier au Burkina Faso.

5.1. Identification et facilitation des opportunités relatives aux achats locaux

Une meilleure compréhension et communication de la demande et des besoins des mines, ainsi que de l'offre des fournisseurs, est essentielle au développement d'une base d'approvisionnement locale.

Compte tenu de la difficulté à prévoir les activités minières sur le moyen-terme, due à différents facteurs (demande et cours mondiaux des matières premières, insuffisance des infrastructures, etc.), il est suggéré que le Burkina Faso se focalise sur les priorités suivantes, afin de soutenir son secteur

d'approvisionnement minier, bénéficiant d'économies d'échelle et améliorer la viabilité du secteur minier:

- Se focaliser sur les industries avec des cycles plus courts ou celles disposant d'un marché plus large et/ou régional
- Développer des partenariats solides avec des partenaires clés, y compris la Chambre des Mines, IAMGold et NordGold- les seules sociétés minières à ce jour avec une activité à long terme-, et des sociétés minières avec des projets en cours (Volta Resources, Ampella) ;
- Soutenir le travail actuel de la Chambre des Mines de collecte d'informations sur les achats locaux des mines, et ses efforts de soutien dans ce sens (comme la mise en place d'un groupe des Responsables d'approvisionnement du secteur minier).

5.2. Soutien et activités de développement pour les fournisseurs locaux

La formation des fournisseurs locaux est essentielle afin de chercher à combler les lacunes techniques, managériales et financières. Cela peut être facilité en :

- Soutenant de manière ciblée les fournisseurs et l'initiative de l'ABSM (en prenant en compte les longs délais nécessaires pour renforcer les capacités des PME)
- Facilitant les partenariats entre les fournisseurs locaux et étrangers (afin de combler les lacunes en capital, en capacités techniques, en historique de résultats, etc.) pour accélérer le développement des secteurs d'activité locaux
- La Chambre des Mines peut jouer un rôle important dans la mise au point d'un programme de renforcement des capacités pour les PME. Le Comité des Achats Locaux de la Chambre de Mines du Ghana peut être pris comme exemple, pour avoir développé un tel programme avec le soutien de la Société Financière Internationale (SFI),
- La Chambre des Mine du Burkina Faso s'attachera, en coopération avec ses membres et ceux de l'ABSM, de construire et de maintenir à jour une base de données sur les fournitures de biens et services aux sociétés minières par des compagnies locales.

5.3. Politiques, réglementations et contrôle

La législation et la réglementation peuvent être renforcées, à travers le processus en cours actuellement de révision du Code Minier, en exigeant des sociétés minières de donner la priorité aux achats locaux, de soutenir les

fournisseurs locaux, et de rendre compte de leurs achats locaux. Cela doit être consolidé par une définition adéquate des achats locaux, des exigences et des règles relatives aux plans d'approvisionnement local, et en supprimant les désavantages et complications rencontrés par les fournisseurs locaux, etc.

Compte tenu du manque de capacités à suivre et à contrôler l'application des exigences légales, il est suggéré que le secteur privé joue lui-même un rôle clé en rendant compte de ses progrès en termes d'achats locaux et en mettant en place un système d'autocontrôle. Ce projet développera des outils et mécanismes afin de favoriser un contrôle continu des achats locaux par les sociétés minières, l'Etat et les organisations de la société civile.

Recommandations de la Banque mondiale¹⁹

Formulation de réglementations reflétant un dialogue, et en considération des points suivants:

- Capacité administrative
- Informations disponibles
- Seuils et cibles réalistes
- Plan des achats locaux : auto-évaluation et vérification
- Révision des droits et taxes à l'importation

6. LES ARRANGEMENTS REGIONAUX ET INTERNATIONAUX

Trois arrangements régionaux et internationaux coopèrent avec le Gouvernement du Burkina Faso pour s'assurer des bonnes performances de la croissance du secteur minier au service de l'intégrité et des effets d'entraînement contribuant à réduire la pauvreté. La mise en œuvre de ces arrangements est de nature à renforcer la fourniture de biens et de services aux mines par des entreprises locales en leur offrant un contexte de transparence opérationnelle.

6.1. La Bourse de Sous Traitance du Burkina Faso (BST-BF)

6.1.1. Définition et création de la Bourse de sous traitance

Une Bourse de sous-traitance et de partenariat (BSTP) est une association d'industriels pour les industriels. C'est un organisme à but non lucratif au service de tous les secteurs de l'industrie. Elle est créée et administrée par le secteur privé, en étroite collaboration avec les pouvoirs publics.

Dans les pays où le tissu industriel est moins dense, il est recommandé la création d'une structure plus légère que la BSTP ; dénommée Centre de Promotion de la Sous-traitance (CPS)

Les BSTP/CPS ont pour rôle de rapprocher les PME/PMI et les grandes entreprises pour le développement des relations d'affaires. Elles appuient les

¹⁹ Banque mondiale Power Point : « Accroître les achats locaux du secteur minier en Afrique de l'Ouest », Juin 2013

sous-traitants sur l'amélioration de leur compétitivité en leur favorisant l'accès à de nouveaux marchés.

Elles permettent aussi aux donneurs d'ouvrages de découvrir de nouveaux sous-traitants spécialisés qui répondent à leurs exigences en termes de qualité, délai et prix, mais également de se recentrer sur leurs métiers de base.

La Bourse de Sous Traitance du Burkina Faso (BST-BF) a été créée le 14 juin 2011 par une Assemblée générale constitutive

6.1.2. Objectifs

La BSTP-BF ne poursuit pas but lucratif et s'interdit toute action politique ou syndicale ; ses principaux objectifs sont énumérés comme suit.

- Promouvoir la promotion de la production nationale
- Promouvoir la promotion des relations entre petites et grandes industries ou entreprises dans le domaine du partenariat et de la sous-traitance aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale et dans tous les secteurs économiques ;
- Favoriser l'intégration industrielle au sein de la CEDEAO et de l'UEMOA;
- Proposer et stimuler, selon les besoins de l'économie, l'extension des capacités industrielles ou entrepreneuriales existantes et la création de nouvelles capacités ;
- Effectuer des enquêtes industrielles en vue d'étudier les possibilités de sous-traitance, les circuits de commercialisation et les débouchés existants ou potentiels sur le plan national comme international ;
- Organiser des forums, des rencontres, des séminaires et des débats dans le cadre spécifique de la sous-traitance et du partenariat ;
- Organiser la participation des entreprises adhérentes aux forums, foires nationales, régionales et internationales ;
- Offrir des conseils et une assistance technique en matière de gestion de la production en vue d'améliorer la qualité et la capacité des unités sous-traitantes;
- Favoriser le partenariat entre différentes entreprises industriels afin de permettre l'utilisation la plus complète et la plus rationnelle possible des installations, machines et capacités de travail existantes et à créer dans le pays;

- Permettre à chaque adhérent de recueillir s'il le désire, auprès de la BSTP-BF, des éléments d'informations susceptibles d'orienter en meilleure connaissance de cause des investissements en moyens de production et, à cet effet, de faciliter les décisions de ses adhérents disposant d'une documentation technique, commerciale et économique ;
- Diffuser ou transmettre les informations et renseignements recueillis qui lui sont fournis, tant par les adhérents sous-traitants que par les donneurs d'ordres. Elle ne saurait endosser aucune responsabilité en raison des renseignements qu'elle fournit, de l'exécution des marchés qui seraient conclus au vu de ces renseignements, des contacts pris entre les entreprises qui se seraient rapprochés par son intermédiaire et, d'une façon générale, de toutes suites quelconques de ses interventions, en particulier dans le domaine financier.
- Plus généralement, utiliser tous les autres moyens complémentaires permettant d'atteindre ses buts et objectifs. Elle peut assister et conseiller les entreprises sur le plan technique, économique et financier.

6.1.3. Gouvernance²⁰

La BST-BF est gouvernée comme suit : (i) une Assemblée générale, (ii) un Conseil d'administration et (iii) un Bureau du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale comprend tous les membres adhérents à la BST-BF. Est membre de la BSTP-BF toutes entreprises, ou associations professionnelles du secteur privé ou public désireuse d'apporter leur contribution et leur expérience dans le domaine d'intervention de l'entreprise. Pour devenir membre, il faut souscrire une adhésion, verser une cotisation et s'engager à participer à l'atteinte des objectifs et buts de la BSTP-BF. En outre, il existe des membres d'honneur, des membres correspondant et des membres associés.

Le Conseil d'Administration comprend d'abord des membres de droit qui sont des structures ministérielles et des organisations patronales et professionnelles suivantes :

- Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
- Le Ministère de l'Economie et des Finances
- Le Ministère des Mines et Carrières
- Le Conseil National du Patronat du Burkina (CNPB)
- La Chambre du Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF)
- La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF)
- Le Groupement Professionnel des Industriels (GPI)
- La Chambre des Mines

²⁰ Les attributions de l'Assemblée générale, du Conseil d'administration et du Bureau figurent dans les statuts de la BST-BF.

Le Conseil d'Administration comprend ensuite des membres élus par l'Assemblée générale et qui sont les sociétés suivantes :

Au titre des grandes entreprises :

- La Société des Fibres et Textiles (SOFITEX)
- La Société Nationale d'Electricité (SONABEL)
- La Société Nouvelle CITEC (SN-CITEC)
- La Société des Plastiques du Faso (FASOPLAST)
- La Société minière ESSAKANE

Au titre des entreprises prestataires de services :

- Le Centre de Conception et de Construction en Mécanique Générale (CCCMG)
- La Société de Réalisation, d'Etudes et de Maintenance (REMICO)
- La Société Ouest Africaine de Fonderie (SOAF)
- L'Association des Professionnels de la Maintenance du Burkina (APMB).

Les membres du Bureau du Conseil d'administration désignés par consensus est composé comme suit :

- Président : APMB
- Vice Président : GPI
- Secrétaire Général : MEBF
- Secrétaire Général Adjoint : SOFITEX
- Secrétaire à l'organisation : ESSAKANE
- Secrétaire à l'Information et Communication : CCI-BF
- Trésorier Général : Chambre des Mines
- Trésorier Général Adjoint : SOAF

6.1.4. Coordination régionale

La coordination des structures de sous traitance est assurée par l'UEMOA car elles intègrent pleinement le volet sous-traitance de la Politique Industrielle Commune de l'Union, notamment la Composante V ayant trait au développement des PME.

6.2. Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)

6.2.1. Création de ITIE au Burkina Faso

Dans le souci de promouvoir la bonne gouvernance et la transparence du secteur extractif, le Burkina Faso a décidé en 2008 d'adhérer à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). L'ITIE-BF est mise en œuvre conformément aux dispositions des Décrets N°2008-810/PRES/PM/MEF/MCE et

N°2008-811/PRES/PM/MEF/MCE du 17 décembre 2008 portant respectivement création, attributions, composition, organisation et fonctionnement d'un Comité de Supervision et d'un Comité de Pilotage de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Burkina Faso.

Le statut de « Pays Candidat » a été obtenu le 15 mai 2009 et un premier rapport ITIE couvrant les années 2008 et 2009 a été publié en mai 2011. Suite au rapport de validation qui a été publié le 1^{er} septembre 2011, le Conseil d'Administration de l'ITIE a, le 25 octobre 2011, convenu que le Burkina Faso avait réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil a accepté de proroger de 18 mois (soit jusqu'au 25 avril 2013) la candidature du Burkina Faso, qui se soumettra dans ce délai à une deuxième validation montrant sa conformité avec l'édition 2011 des Règles de l'ITIE.

6.2.2. Gouvernance de l'ITIE au Burkina Faso

Le dispositif institutionnel chargé de conduire les activités de l'ITIE a été adopté par le Conseil des Ministres du 16 avril 2008. Ce dispositif comprend deux instances : un Comité de Supervision et un Comité de Pilotage. Ces deux instances sont régies respectivement par les Décrets n° 2008-810/PRES/PM/MEF/MCE et n° 2008-811/PRES/PM/MEF/MCE du 17 décembre 2008 portant leur création, attributions, composition et fonctionnement, telles que modifiées et complétées par les textes subséquents, notamment les Arrêtés n° 2009-090/MEF/SG/SP-ITIE et n° 2009-091/MEF/SG/SP-ITIE du 5 mars 2009 portant nomination respective des membres du Comité de Supervision et du Comité de Pilotage.

Le Comité de Supervision est composé des premiers responsables des ministères impliqués dans le secteur minier, Directeurs Généraux des sociétés minières et des représentants de la société civile impliquée dans le suivi du secteur. Il a pour mission essentielle de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des principes de l'ITIE au Burkina Faso.

Le Comité de Pilotage est composé de représentants de l'administration, du secteur minier et de la société civile. Il est chargé de coordonner et de suivre la mise en œuvre, selon une démarche participative, des activités de l'ITIE au Burkina Faso, en vue de garantir une contribution optimale des recettes tirées de l'exploitation des ressources minières au développement économique du pays.

Ce dispositif est doté d'un Secrétariat Permanent (SP-ITIE) qui est régi par l'Arrêté n° 2009-092/MEF/SG/SP-ITIE du 5 mars 2009 portant ses attributions, organisation, et fonctionnement. Le SP-ITIE est coordonné par un Secrétaire Permanent et est organisé en trois cellules : (i) une cellule collecte de données et de renforcement des capacités, (ii) une cellule information et communication et (iii) une cellule administration et finances. Le SP-ITIE est

chargé de suivre la mise en œuvre des décisions issues des délibérations des deux comités du dispositif.

6.3. Appui d'ITIE par le G8 burkinabe

Le Gouvernement du Burkina Faso a établi avec des Partenaires Techniques et Financiers un cadre de coopération pour soutenir la transparence dans le secteur extractif burkinabe appelé « G8 burkinabe ».

Les membres du G8, coordonnés par la France, se sont engagés à accompagner le Gouvernement burkinabe dans la mise en œuvre des nouveaux standards de l'ITIE. Ils appuient l'ensemble des acteurs dans la réalisation du plan d'action pour la transparence des industries extractives.

En coordination avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Union européenne, les organes et institutions des Nations unies, et les Collectivités territoriales situées sur leur territoire et actives au Burkina Faso, sont convenus de participer, par leurs appuis techniques et financiers :

- Au renforcement des capacités de mobilisation des recettes publiques,
- Au développement des outils de contrôle et de lutte contre la fraude et la corruption,
- A la consolidation des capacités de planification, suivi et évaluation,
- A l'amélioration de la mise en œuvre des cadres locaux de concertation,
- A la réforme du cadre juridique, législatif et réglementaire.

De plus, ils sont convenus d'appuyer le développement de la société civile au niveau national et au niveau local et de porter une attention particulière aux impacts socio-environnementaux dans les collectivités territoriales situées en zone minière.

Enfin, ils sont convenus de veiller à encourager les entreprises dépendant de leur ressort juridique et territorial, à inscrire leurs activités en conformité avec les lois et règlements du Burkina Faso et des règles de transparence de leurs pays d'origine.

7. PERCEPTION POPULAIRE DES MINES

On note l'existence, au sein de la société burkinabe, d'opinions positives et d'opinions réservées sur le développement des mines au Burkina Faso ; celles-ci peuvent se résumer comme reprises dans le tableau ci dessous :

Opinions positives	Opinions réservées
--------------------	--------------------

<ul style="list-style-type: none"> - Les mines offrent des opportunités (i) d'emploi et de bons salaires, il faut en profiter pendant que ça marche, (ii) de formation technique et professionnelle, d'amélioration des capacités dans les mines ; - L'Etat tire des profits importants des mines en termes recettes budgétaires, de fiscalité, etc. - Les Communes et les communautés locales profitent des mines pour développer des infrastructures locales et sociales (routes, dispensaires, écoles...) et trouver de l'emploi ; - Des externalités positives pour les fournisseurs de bien et de services aux mines : commerçants, artisans, horticulteurs, BTP, etc. - Des initiatives sociales fortes sont prises par les Mines dans des secteurs stratégiques (énergie solaire) et l'opinion informée s'en félicite... - La mine améliore l'image du pays du point de vue de l'appel des investissements étrangers directs ; ce sont des effets dominos... - Les devises acquises par les ventes d'or améliorent la balance des paiements du pays... 	<ul style="list-style-type: none"> - Les Sociétés minières prennent les terres agricoles, exploitent le patrimoine national, détruisent l'environnement, la société et ses relations de solidarité et s'en vont avec l'or ; c'est de l'exploitation capitaliste. - Il y a un manque de transparence sur la quantité de l'or produit et exporté... et cela constitue des pertes pour le pays et son développement... - Les artisans locaux qui utilisent l'or pour leur travail ne profitent pas de l'or produit sur place... Ce sont les gens politiquement bien placés qui en profitent... Le reste du pays et de la population en profite très peu... - Les banques locales travaillent peu avec les sociétés minières qui sont des multinationales... - Contrairement au cas du coton, la distribution de revenus et la contribution de l'or à la lutte contre la pauvreté est réduite ; - L'Etat doit s'appropriier, au niveau des sociétés minières, les processus technologiques de manière à pouvoir assurer un meilleur contrôle sur les activités minières du pays.
--	--

HUITIEME PARTIE

GRANDES LECONS APPRISES ET TABLEAU DES RECOMMANDATIONS

1. LES GRANDES LECONS APPRISES

Ce travail aura conduit à de grandes leçons apprises sur le secteur minier et ses rapports avec les fournitures de biens et de services par des entreprises locales :

- 1.1. La montée du secteur minier en puissance et comme contributeur leader de la croissance et des exportations, employeur de main d'œuvre et pourvoyeur de ressources au budget de l'Etat est désormais une donnée de l'économie nationale ; pour faire de ces apports des contributions à un développement durable et non ponctuel, il importe que les mines se concertent sur cette thématique de la fourniture locale et que l'Etat les accompagne ; la fourniture des biens et services aux compagnies minières et le développement local et communautaire apparaissent constituer les composants de ce développement durable lié aux mines.
- 1.2. L'économie nationale ne semble toutefois pas prête encore pour accueillir la manne minière d'un côté et de l'autre l'ensemble des sociétés minières n'est pas encore suffisamment avancé dans la prise en compte et l'intégration de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ; de ce point de vue, certaines des compagnies minières ne sont pas encore suffisamment structurées en interne pour répondre aux questions ayant trait à la RSE. Il serait pertinent que les sociétés minières puissent considérer de mettre en place en interne des points focaux permanents pour assembler et fournir des informations requises notamment à l'Etat et à la Société civile.
- 1.3. La promotion des fournitures aux entreprises minières revêt, par excellence, un caractère *multi-acteur* qui requiert que soient associés les Chambres consulaires (Commerce et industrie, Agriculture et Artisanat) autour d'une *plateforme d'échanges* sur la division des tâches, les synergies à promouvoir, les actions à entreprendre, les évaluations à conduire et les améliorations à apporter constamment à la fourniture locale de biens et de services aux mines.

- 1.4. La production agricole et l'élevage devrait bénéficier des effets d'entraînement du développement minier pour promouvoir des produits à fournir notamment les légumes, les œufs, la viande, l'eau minérale, etc. Ce faisant, cela augmenterait l'impact réel des mines sur l'économie nationale et locale communautaire.
- 1.5. Les contacts pris et les échanges tenus au cours de l'étude suggèrent que le service des Douanes devra être associé pour les suites à donner au rapport ; en effet, la sous-traitance bénéficie des exonérations douanières pour autant que les produits soient fournis aux compagnies minières travaillant sous exonération.
- 1.6. Il pourrait aussi être considéré de sérier, à terme, des fournitures prioritaires et travailler à leur succès notamment pas des actions de renforcement des capacités des fournisseurs locaux et portant notamment sur les normes et les exigences internationales applicables à de telles fournitures.
- 1.7. Pour poursuivre le travail de saisine des données sur la fourniture de biens et de services, la CMB devrait considérer de recruter un point focal permanent en son sein.

2. LES RECOMMANDATIONS

Les recommandations figurant dans les tableaux ci dessous sont issues sur une base sélective de trois sources : (i) le présent rapport, (ii) le rapport de synthèse du symposium multilatéral de 2013 portant sur la fourniture de biens et de services, et (iii) des comptes rendus des réunions du 8 décembre 2012 entre les fournisseurs locaux. Ces recommandations ont été revues au cours d'une réunion entre la Chambre des Mines du Burkina et le Consultants. Celles concernant le Gouvernement ont été revues au cours d'une réunion au Ministère de l'Energie et des Mines qui a regroupé des représentants du MEF, du MICA et du MEN le vendredi 11 octobre 2013.

2.1. Recommandations pour le Gouvernement

Recommandations	Activités de mise en œuvre
<p>1. Elaborer et maintenir à jour un tableau de bord portant sur les évolutions des indicateurs pertinents notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les permis de recherche - La production minière - La production d'orpaillage - Données sur l'évolution des investissements (recherche et exploitation) - La contribution du secteur minier aux recettes de l'Etat - Le poids du secteur minier dans le commerce extérieur - La contribution du secteur à l'accélération de la croissance - Le PIB en rapport avec les industries extractives - La contribution du secteur à la création d'emploi et à la formation - La contribution du secteur au développement local et communautaire - Les mesures portant sur les effets d'entraînement (positifs, négatifs, directs et indirects) - Indicateurs sur les créations de valeur ajoutée - La tendance du prix de l'or et d'autres minerais exploités au Burkina Faso 	<p>Chef de file : Ministère de l'Energie et des Mines Responsabiliser la Direction de la Géologie et des Mines, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie et la Direction générale de l'économie et de la planification (DGEP) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir une base des statistiques minières en consensus avec la Chambre des Mines, - Organiser la collecte et le traitement des données, - Faire des projections pluriannuelles
<p>2. Assurer la publication régulière de l'ensemble des ces indicateurs de base de l'économie minière au Burkina Faso : Rapport périodique trimestriel</p>	<p>Chef de file : Ministère de l'Energie et des Mines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire le design d'un fascicule spécialisé - Assurer la publication trimestrielle des données avec des commentaires appropriés
<p>3. Demander aux sociétés minières de fournir dans leurs rapports annuels les statistiques sur les achats locaux et étrangers</p>	<p>Chef de file : Ministère de l'Energie et des Mines</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une note administrative issue du Ministère chargé des Mines et demandant aux sociétés minières de se comporter ainsi
<p>4. Créer un guichet unique pour le traitement des importations de biens fournis aux sociétés minières, revoir et harmoniser la fiscalité applicable</p>	<p>Chef de file : Ministère de l'Economie et des Finances</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser un Groupe tripartite (Etat, Chambre des Mines, ABSM/Fournisseurs) pour un premier brainstorming - Préparer un texte créant et organisant le Guichet Unique - Soumettre le texte au Groupe tripartite - Soumettre la version finale du texte au Gouvernement pour

Recommandations	Activités de mise en œuvre
	approbation et diffusion
5. Elaborer, en coopération avec la Chambre des Mines, l'ABSM, la Société civile et des PTF intéressés, une Charte énonçant les règles et les pratiques éthiques et déontologiques dans les relations contractuelles de fourniture de biens et des services aux sociétés minières par des entreprises locales	Chef de file : Chambre des Mines du Burkina <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un groupe tripartite - Elaborer un projet de Charte d'éthique au sein du Groupe tripartite - Signer le document correspondant au niveau du Groupe tripartite
6. Investir une partie des revenus des taxes perçues sur les sociétés minières dans l'appui et le renforcement des capacités des entreprises locales	Chef de file : Ministère de l'Economie et des Finances <ul style="list-style-type: none"> - Les lois budgétaires prévoient annuellement un montant financier pour le renforcement des capacités des entreprises locales
7. Mettre en place des incitatifs fiscaux et douaniers aux entreprises nationales pour leurs fournitures au secteur minier afin que celles-ci aient les mêmes avantages que les fournisseurs internationaux	Chef de file : Ministère de l'Economie et des Finances <ul style="list-style-type: none"> - Un Comité tripartite est créé - Il étudie et propose des incitatifs fiscaux et douaniers en faveur des entreprises nationales pour leurs fournitures au secteur minier afin que celles-ci aient les mêmes avantages que les fournisseurs internationaux
8. Faciliter la construction d'entrepôts sous douanes qui seront disponibles pour le stockage des produits des fournisseurs locaux	Chef de file : Ministère de l'Economie et des Finances <ul style="list-style-type: none"> - Simplifier les étapes et les conditions et alléger les procédures de construction d'entrepôts
9. Créer un Comité interministériel chargé de réfléchir sur les problématiques de promotion des fournisseurs locaux aux mines et déterminer la part de l'Etat (par exemple la mise en place d'un Fonds de garantie pour faciliter les financements bancaires aux fournisseurs locaux)	Chef de file : Ministère des Mines et de l'Energie <ul style="list-style-type: none"> - Préparer un projet de document d'explication et de justification et un projet de texte portant la mise en place d'un Comité interministériel chargé de réfléchir sur les problématiques de promotion des fournisseurs locaux aux mines
10. Promouvoir la mise en place d'un Pole de croissance minier dans le Sahel burkinabe qui inclurait notamment les mines d'Essakane, d'INATA et de Tambao.	Chef de file : Ministère de l'Economie et des Finances <ul style="list-style-type: none"> - Préparer un projet de document d'explication et de justification
11. Mettre en place une Agence pour le développement d'un partenariat avec les communautés riveraines des sites miniers	Chef de file : Ministère des Mines et de l'Energie <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une note conceptuelle sur ce projet et la partager avec la CMB, des ONG et une représentation de communautés riveraines.

2.2. Recommandations pour la Chambre des Mines et les Sociétés minières

Recommandations	Activités de mise en œuvre
1. Initier en consultation avec la Chambre des Mines, l'ABSM et des fournisseurs des définitions portant sur les concepts de « société 'locale' », de « société locale-locale », « d'approvisionnement régional », « d'importateur et distributeur local », de « société étrangère qui fabrique localement, mais qui sous-traite ses matières premières localement », de « choix pour la préférence nationale », « des produits originaux » ;	<ul style="list-style-type: none"> - Exploiter des documents : Banque Mondiale, Ghana, Madagascar, Afrique du Sud, Internet, etc. - Organiser une réunion tripartite ; Gouvernement, Chambre des Mines, ABSM et fournisseurs - Proposer des définitions consensuelles - Assurer la diffusion
2. Elaborer un tableau des avantages des fournitures locales	- Idem que ci dessus
3. Identifier en consultation avec la Chambre des Mines, l'ABSM et des fournisseurs les critères et les éléments qui caractérisent l'approvisionnement local	- Idem que ci dessus
4. Elaborer en consultation avec la Chambre des Mines, l'ABSM et des fournisseurs une catégorisation détaillée des biens et services susceptibles d'être fournis aux entreprises minières	- Idem que ci dessus
5. Développer une base de données des fournisseurs pré-qualifiés avec des critères d'audit	- Idem que ci dessus
6. Recevoir et communiquer les normes en consultation avec la Chambre des Mines et l'ABSM et des fournisseurs des normes et des références de qualité des produits fournis ;	- Idem que ci dessus
7. Promouvoir un cadre de concertation entre la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Mines, la Maison de l'Entreprise, l'ABSM et des fournisseurs ainsi que la Bourse de sous-traitance pour mieux connaître les occasions d'affaires et les appels d'offre	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des sessions régulières d'information et de concertation - Veiller à mettre en œuvre les recommandations faites
8. Les sociétés minières planifient leurs besoins au cours d'une période donnée (exercice fiscal) et tiennent informés les fournisseurs locaux.	-
9. Mettre en place un organe de publication des besoins de toutes les sociétés minières dans le genre de la revue des marchés publics	-
10. Mettre en place une base de données fiables, accessibles et constamment mise à jour sur les services locaux de fourniture de	- Idem que ci-dessus (de 1 à 6)

Recommandations	Activités de mise en œuvre
biens et de services par les entreprises locales aux entreprises minières opérant au Burkina Faso	
11. Organiser des sessions de renforcement des capacités des fournisseurs locaux en coopération avec l'Etat, les PTF, la MEBF, l'ABSM, etc.	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier des formateurs - Contractualiser avec les formateurs
12. Utiliser la bourse des valeurs mobilières comme plateforme de diffusion d'information sur les opportunités du secteur minier	-
13. Organiser des voyages d'études au bénéfice des fournisseurs locaux de biens et services aux sociétés minières pour prendre l'exemple sur les pays pionniers (Ghana, Afrique du Sud, Canada, etc.) dans le domaine	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les pays - Organiser le voyage - Tirer collectivement les leçons apprises - Faire rapport - Partager les expériences acquises au cours d'un atelier de restitution des résultats du voyage d'étude
14. Mettre en place un répertoire permettant de connaître les entreprises qui fournissent les biens et services aux mines et les classer suivant les différents domaines d'activités	- Idem que ci-dessus (de 1 à 6)
15. Recruter un cadre permanent chargé de la construction, de la mise en place et du maintien à jour d'une base de données fiables sur la fourniture de biens et de services aux mines par les entreprises locales	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir les attributions du spécialiste - Organiser le recrutement de l'intéressé - Mettre en place la base de données et en assurer la mise à jour constante
16. Enseigner aux fournisseurs locaux de biens et services sur la culture du service minier, à savoir, la rapidité, la qualité, le juste prix et le service après vente (SAV)	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des sessions thématiques - Identifier les animateurs - Contractualiser avec les animateurs - Assurer le suivi
17. Assurer le suivi de mise en œuvre des recommandations et en rendre compte régulièrement.	- La périodicité de ce compte rendu sera semestrielle

2.3. Recommandations pour l'ABSM et les fournisseurs

Recommandations	Activités de mise en œuvre
1. Renforcer la collaboration entre les fournisseurs locaux et miniers, dans l'optique de découvrir les besoins des mines et mettre en place les stratégies qui permettront une meilleure satisfaction des besoins miniers	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres entre des compagnies minières et des fournisseurs pour promouvoir une meilleure compréhension mutuelle

Recommandations	Activités de mise en œuvre
2. Renforcer les capacités des membres de l'ABSM et des fournisseurs ainsi que celles de leur personnel clé	- Organiser des sessions de renforcement des capacités des membres de l'ABSM sur la base d'une option holistique des capacités
3. Recruter de nouveaux membres pour renforcer l'Alliance	- Organiser des journées d'information, lancer des avis dans la presse
4. Organiser et participer aux activités de promotion du secteur minier (Pot minier, la semaine de l'ABSM etc.),	-
5. Adhérer à la Chambre des Mines,	- Prendre contact avec l'équipe de la Chambre des Mines pour connaître les conditions d'adhésion - Constituer un dossier de demande d'adhésion - Déposer le dossier auprès de la Chambre des Mines
6. Recenser, répertorier et tenir à jour les fournisseurs miniers locaux,	- Elaborer une fiche à remplir régulièrement par les fournisseurs intéressés à rejoindre l'ABSM
7. Élaborer un plan stratégique quinquennal,	- Elaborer des TDR - Lancer une consultation - Recruter un bureau d'étude - Assurer le suivi des travaux du Bureau d'études
8. Mettre en place de bureaux régionaux, surtout dans les zones minières, en vue d'organiser les entreprises locales autour des sites miniers	- Développer une stratégie de déconcentration - Mettre en œuvre la stratégie ainsi définie
9. Identifier et publier régulièrement les difficultés rencontrées par les fournisseurs locaux de biens et de services aux mines	- Organiser des sessions d'auto évaluation - En tirer les leçons apprises pour améliorer les performances des fournisseurs vis-à-vis des entreprises minières
10. Etablir un prix pour les sociétés minières et les fournisseurs se distinguant par leur programme visant à augmenter les retombées économiques	- Fixer le montant du prix - Fixer et acquérir le symbole du prix - Fixer la périodicité du prix - Prévoir la somme à donner dans le budget

2.4. Recommandations pour les Chambres consulaires

Recommandations	Activités de mise en œuvre
1. Mettre les fournisseurs locaux en relation d'affaires avec des sociétés internationales qui fournissent aux mines	Prendre régulièrement des initiatives en rapport avec les ambassadeurs résidant et les sociétés minières exploitant au Burkina Faso pour identifier les entreprises internationales qui fournissent les

Recommandations	Activités de mise en œuvre
	mines et avec lesquelles entrer en relation
2. Organiser des voyages d'études pour les fournisseurs locaux en Afrique et à l'étranger	Prendre régulièrement des initiatives en rapport avec les ambassadeurs résidant et les sociétés minières exploitant au Burkina Faso et identifier les pays où organiser utilement des voyages d'études pour les fournisseurs locaux
3. Contribuer à renforcer les capacités des entrepreneurs locaux fournisseurs des sociétés minières	Identifier les besoins de renforcement des capacités des fournisseurs locaux et organiser des sessions de formation ou de mise à jour, en tant que de besoin, dans l'industrie, les services, le commerce, l'agriculture, l'élevage et l'artisanat.

2.5. Recommandations pour la Société civile

Recommandations	Activités de mise en œuvre
1. Renforcer les partenariats entre ONG et compagnies minières pour appuyer les PME/PMI et autres activités génératrices de revenu	Organiser des rencontres entre des ONG et des compagnies minières pour définir et promouvoir des modalités de partenariats en vue en vue d'appuyer les PME/PMI
2. Partager les études de cas sur la coopération entre ONG et compagnies	Organiser des réunions pour partager des études de cas sur la coopération entre ONG et compagnies
3. Impliquer le milieu de la recherche dans l'innovation sociale	Organiser des rencontres avec pour objectifs d'impliquer la recherche dans l'innovation sociale

2.6. Recommandations pour les PTF

Recommandations	Activités de mise en œuvre
1. Contribuer au renforcement des capacités des fournisseurs locaux au secteur minier	Intégrer cette composante dans les programmes avec le Burkina Faso
2. Contribuer au financement des programmes de recherche minière au Burkina Faso	Intégrer cette composante dans les programmes avec le Burkina Faso
3. Contribuer au financement de voyages d'études dans des pays ayant une longue expérience minière	Intégrer cette composante dans les programmes avec le Burkina Faso

2.7. Recommandations pour les Banques commerciales et les SFD

Recommandations	Activités de mise en œuvre
1. S'informer sur l'état des lieux des fournisseurs locaux au secteur minier: les opportunités, les besoins et les problèmes de financement rencontrés	Intégrer cette composante dans les activités des services de communication des Banques et des SFD
2. S'attacher à accompagner les fournisseurs locaux à temps et avec des financements adaptés	Promouvoir une stratégie ciblée au sein des Banques et des SFD
3. Etre disponibles pour participer aux ateliers et se laisser sensibiliser sur les besoins de financement et les problèmes rencontrés par les fournisseurs locaux aux mines	Intégrer cette composante dans les activités des services de communication des Banques et des SFD

ANNEXES

ANNEXE I **FICHE SOMMAIRE SUR L'ABSM**

HISTORIQUE

L'idée de création de l'ABSM a germé dans les échanges qu'ont eus les fournisseurs locaux lors de l'installation des premières mines au Burkina en 2009. Elle a été renforcée au Canada lors de la première mission commerciale « CIM 2011 » organisée par le Chambre de commerce en collaboration avec la société minière IAMGOLD ESSAKANE SA et l'Ambassade du Canada, en Mai 2011.

L'organisation de l'Association Canadienne des Exportateurs d'Équipements et Services Miniers « CAMEGE » était un bel exemple qui a beaucoup fasciné la quinzaine d'entreprises burkinabè présente à cette mission.

L'idée fut murie et avec l'appui et les conseils des structures organisatrices de la mission l'Alliance vu officiellement le jour en janvier 2012. Les liens de collaboration furent renforcés entre fournisseurs burkinabè et les partenaires canadiens, lors de la 2^{ème} mission à laquelle participèrent 26 entreprises burkinabè. A la dernière édition la délégation burkinabè a battu le record avec 32 participants, loin devant la Côte d'Ivoire, Sénégal et Guinée.

VISION

Être un consortium d'entreprises dynamiques, efficaces et capables de satisfaire de façon efficiente les besoins du secteur, tout en créant les conditions nécessaires au développement de nouveaux talents, à la création de nouvelles ressources, à la promotion de l'emploi et surtout à la protection de notre environnement.. Participer aux prises de décisions permettant la promotion du secteur.

PERSPECTIVES

L'ABSM envisage:

- Renforcement des capacités des membres directs, de leur personnel clé,
- Visites des sociétés minières avec échanges sur les conditions de collaboration,
- Recrutement de nouveaux membres pour renforcer l'Alliance,
- Organisation et participation aux activités de promotion du secteur minier (Pot minier, la semaine de l'ABSM etc.),
- Adhésion à la Chambre des Mines,
- Recensement et repertoring des fournisseurs miniers locaux,
- Élaboration de plan stratégique quinquennal,
- Mise en place de bureaux régionaux, surtout dans les zones minières, en vue d'organiser les entreprises locales autour des sites miniers.

OBJECTIFS

L'ABSM est née pour représenter les fournisseurs locaux de biens et services du secteur minier privé.

Elle regroupe à ce jour vingt 22 d'entreprises évoluant dans divers domaines (BTP, fourniture de matériels divers et d'équipements lourds, de protection, de réactifs, des accessoires de véhicule, de la restauration, etc.).

Elle a pour objet principal la promotion et la défense des intérêts de ses membres et des acteurs du secteur miniers. Elle a pour buts spécifiques de :

- promouvoir les intérêts matériels et moraux des membres,
- contribuer à la promotion de fournisseurs professionnels,
- contribuer à l'augmentation de la part des entreprises locales dans les commandes de Biens et Services miniers,
- contribuer aux débats sur l'amélioration des retombées économiques et sociales de l'exploitation minière au Burkina Faso,
- développer la synergie, la coopération et la saine concurrence entre les membres,
- contribuer à une gestion durable des investissements réalisés et participer à une valorisation du milieu naturel et socio-économique après la fermeture de la mine,
- contribuer à la création d'un tissu économique viable et pérenne autour des sites miniers,
- développer des relations d'échange, de partage d'expériences et d'alliances régionales avec d'autres associations et groupes ayant les mêmes objectifs.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale qui regroupe tous les membres (actifs, d'honneur) est chargée :

- d'adopter le programme d'activités,
- de statuer sur le rapport moral et financier du Bureau;
- d'élire, s'il y a lieu, les membres du Bureau et les Commissaires aux Comptes;
- de statuer sur les demandes d'adhésion des nouveaux membres ;
- de statuer sur les demandes d'exclusion qui lui sont soumises;
- de modifier les statuts et le règlement intérieur;
- de décider de la dissolution de l'Alliance.

À cet effet elle se tient d'ordinaire une fois par an et toute fois que de besoin.

LE BUREAU

Le Bureau est l'organe de direction de l'Alliance entre deux Assemblées Générales. Il est notamment chargé de l'exécution des décisions, résolutions et recommandations prises par l'Assemblée Générale. Il est composé de :

- un Président,
- un Secrétaire Général et son adjoint
- un Trésorier Général et son adjoint
- un Secrétaire à la Communication et aux Relations Extérieures et son adjoint
- un Secrétaire à l'Organisation et son adjoint
- un Secrétaire à la formation et en charge du « label ABSM » et son adjoint;
- Deux commissaires aux comptes et deux conseillers.

Le bureau se réunit en séance ordinaire une (1) fois par mois et à chaque fois que de besoin. Les membres du Bureau sont élus par l'Assemblée Générale, à main levée, à la majorité absolue des membres présents et disposant du droit de vote. Le mandat du Bureau est de 5 ans renouvelable une (1) fois.

FONCTIONNEMENT

L'ABSM mène ses activités sur la base des frais d'adhésion, des cotisations annuelles et des contributions diverses payés par les membres. Elle a l'appui de certains partenaires que sont l'Ambassade du Canada, la CMB, la CCI-BF, la MEB, le PADSEM etc.

LE SECRÉTARIAT EXÉCUTIF

Pour permettre à l'Alliance de mener pleinement et de façon soutenue ses activités, le bureau s'est doté d'un siège et s'est attribué les services d'un coordinateur qui est assisté par une secrétaire-comptable. En collaboration avec le bureau, le Secrétariat Exécutif est chargé d'animer la vie de l'association, de mettre en œuvre et de sauvegarder tous les documents et veiller sur les biens de l'Alliance.

COMMENT DEVENIR MEMBRE DE L'ABSM

Est membre potentiel toute personne morale, entreprise individuelle ou association de droit burkinabè à jour dans le paiement de ses impôts et cotisations CNSS et dont l'activité principale relève de l'objet de l'alliance. Cette condition remplie, Adresser une demande d'adhésion au Président de l'alliance accompagnée des documents suivants :

- Formulaire d'adhésion et de collecte de données renseignée,
- Une copie du RCCM ou du récépissé de reconnaissance,
- Une attestation fiscale datant de moins de trois (3) mois,
- Une attestation de non faillite datant de moins de trois (3) mois,

- Engagement à respecter les statuts et règlement intérieur de l'Alliance,
- Frais d'adhésion 150 000FCFA,
- Cotisation annuelle 600 000FCFA.

ANNEXE II

REUNION DE MEMBRES DE L'ABSM A LA CCIB

- Date : Mardi 20 Novembre 2012
- Heure de début : 10H30mn
- Heure de fin : 11H42mn
- Lieu : Salle de réunion de la CCIB
- Président de séance : Pierre Claver DAMIBA
- Secrétaire de séance : KAMBOU Alin-Noumonsan
- Modérateur : SANON Félix

Liste des Présents

N°	Noms et prénoms	Entreprises	Tél. fixe	Tél. mobile	Courriel
1	NIKIEMA Abdoulaye	BBS DISTRIBUTION		70 23 96 33	bbsdistrib@gmail.com
2	KINDO Hamidou	GEPDAF		70 28 81 91	gepdaf@yahoo.fr
3	OUEDRAOGO Rasmané	ERO Burkina		70 25 00 57	Ouedraogoraso2000@yahoo.fr
4	JULISSON Eugénie	T&B BTP	76 69 30 30	78 72 72 71	balouai@yahoo.fr
5	SALAMBERE Augustin	CCCMG		70 26 30 45	salagusts@yahoo.fr
6	CISSE Kader	Group Africom	50 36 70 47	78 84 08 08	Africom2005@yahoo.fr
7	OUEDRAOGO Boureima	Ets OIF	50 31 30 92	70 25 12 20	Ets.oif@fasonet.bf
8	OUEDRAOGO Saïdou	ACMI SARL	50 33 25 50	70 21 19 90	saidpato@yahoo.fr
9	SOUDRE Adama	Sté ADAMS	50 33 25 80	70 20 31 33	info@groupeadams.com
10	KAMBOU Alin-Noumonsan	ABSM	50 41 96 91	70 16 91 68	alinnoumonsan@yahoo.fr
11	KABORE L. Jeanne Françoise	ABSM	50 41 96 91	79 09 72 62	kljfrançoise@yahoo.fr
12	NANA Djamilatou	But Burkina	50 37 36 41	78 07 44 33	cbutburkina@yahoo.fr
13	BAMOGO B. William	BRANCODI	50 38 74 00	70 21 58 59	info@brancodi.com
14	DAMIBA Pierre Claver	Consultant	76 60 72 60	70 21 19 37	pcdamiba@yahoo.fr
15	NARE Boubakar	ACIMEX SARL	50 31 71 34	70 20 53 94	info@acimex.bf
16	OUEDRAOGO Adama	SATEL SARL	50 33 60 43	70 21 13 90	Dg_satel@yahoo.fr
17	OUARMA Pégnani	DSEC/CCI-BF	50 30 61 14	70 75 52 37	pegnanouarma@cci.bf
18	DICKO Fade	SEVEN'S A SARL		78 20 42 70	edickoh@yahoo.fr

Objet de la réunion

Échanges avec les fournisseurs de biens et services miniers « Membres de l'ABSM »

Points inscrits à l'ordre du jour

- S'assurer que tous ont la même compréhension du questionnaire et que tous le remplissent vu son importance.

- Énumérer les difficultés qui entravent le bon déroulement de la collaboration entre les sociétés minières et les fournisseurs locaux,
- Faire des propositions pour une meilleure satisfaction des deux parties.

ANNEXE III
REPONSES AU QUESTIONNAIRE PAR LES FOURNISSEURS LOCAUX

IDENTITE : ERO BURKINA SARL

Nom et adresse	ERO BURKINA SARL
Téléphone et Email	Ouedragoraso2000@yahoo.fr

Exploration minière

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Equipements et fournitures de bureaux	ESSAKANE SA	70-Lettres de commande	56 700 000 FCFA
Equipements et fournitures de bureaux	SOMITA SA	140-Lettre de commande	86 000 000 FCFA
Equipements et fournitures de bureaux	SEMAFO	110-Lettre de commande	120 000 000 FCFA
Equipements et fournitures de bureaux	SMB SA	46-Lettres de commande	32 000 000 FCFA
Equipements et fournitures de bureaux	BMC SA	12-Lettres de commande	28 700 000 FCFA
Equipements et fournitures de bureaux	Kalsaka sa	12-Lettres de commande	17 000 000 FCFA

Aménagement de la mine

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Equipements individuels de sécurité	ESSAKANE SA	85-Lettres de commande	136 000 000 FCFA
Equipement et fourniture de bureau	ESSAKANE SA	78-Lettres de commande	112 800 000 FCFA
Equipements individuels de sécurité	SOMITA SA	92-Lettre de commande	80 000 000 FCFA
Equipement et fourniture de bureau	SOMITA SA	75-Lettre de commande	96 000 000 FCFA
Equipements individuels de sécurité	SEMAFO Burkina SA	96-Lettre de commande	110 000 000 FCA
Equipement et fourniture de bureau	SEMAFO Burkina SA	120-Lettre de commande	105 000 000 FCFA
Equipements individuels de sécurité	SMB SA	28-Lettres de commande	36 400 000 FCFA
Equipement et fourniture de bureau	SMB SA	27-Lettres de commande	40 000 000 FCFA
Equipements individuels de sécurité	BMC SA	70-Lettres de commande	36 400 000 FCFA
Equipement et fourniture de bureau	BMC SA	42-Lettres de commande	37 800 000 FCFA

Equipements individuels de sécurité	KALSAKA SA	13-Lettres de commande	18 500 000 FCFA
Equipement et fourniture de bureau	KALSAKA SA	10-Lettres de commande	15 500 000 FCFA

Exploitation minière

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Equipements individuels de sécurité	ESSAKANE SA	128-Lettre de commande	147 000 000 FCFA
Equipements et fourniture de bureau et de domicile	ESSAKANE SA	107-Lettre de commande	210 000 000 FCFA
Location de camion	ESSAKANE SA	316-Lettre de commande	107 440 000 FCFA
Equipements individuels de sécurité	SOMITA SA	127-Lettre de commande	126 000 000 FCFA
Equipements et fourniture de bureau et de domicile	SOMITA SA	60-Lettres de commande	46 000 000 FCFA
Location de camion	SOMITA SA	56-Lettres de commande	66 000 000 FCFA
Equipements individuels de sécurité	SEMAFO Burkina SA	118-Lettre de commande	96 000 000 FCFA
Equipements et fourniture de bureau et de domicile	SEMAFO Burkina SA	116-Lettre de commande	115 000 000 FCFA
Location de camion	SEMAFO Burkina SA	76-Lettre de commande	54 000 000 FCA
Equipements individuels de sécurité	SMB SA	75-Lettres de commande	69 600 000 FCFA
Equipements et fourniture de bureau et de domicile	SMB SA	17-Lettres de commande	36 000 000 FCFA
Location de camion	SMB SA	72-Lettres de commande	86 000 000 FCFA
Equipements individuels de sécurité	BMC SA	44-Lettres de commande	34 800 000 FCFA
Equipements et fourniture de bureau et de domicile	BMC SA	27-Lettres de commande	56 000 000 FCFA
Equipements individuels de sécurité	KALSAKA SA	22-Lettres de commande	31 700 000 FCFA
Equipements et fourniture de bureau et de domicile	KALSAKA SA	26-Lettres de commande	21 700 000 FCFA

6. COMMENTAIRES**6.1. Quels problèmes rencontrez-vous dans vos fournitures de biens et de services aux mines ?**

Réponse : Les difficultés rencontrées au cours des fournitures de biens et de services aux compagnies minières résident du niveau de la réception du matériel et le paiement des factures après les livraisons.

- a) Certaines compagnies minières réceptionnent le matériel et attendent six (06) ou huit (08) mois après, pour informer aux fournisseurs que tel ou tel articles à été rejeté, alors qu'il n'y a pas eu de bordereau de retour de matériel aux fournisseurs. Et pourtant le fournisseur détient un bordereau de livraison qui est bel bien réceptionné, cacheté et signé par le magasinier avec son nom à l'appui.
- b) Sur le bon de commande, il est bien spécifié que la facture sera payée 30 jours date d'échéance. Le fournisseur dépose par exemple 10 factures. A la date d'échéance, rien n'est fait et il faut attendre 2,3, ou 4 mois pour espérer un paiement de 2 ou 3 factures sur les factures qui pourtant sont toutes échues. Le problème est beaucoup plus récurrent dans les compagnies minières comme : **SOMITA SA, KALSAKA SA, et BMC SA.** Pendant ce temps, les bons de commande continuent de sortir et on nous intime l'ordre de livrer au risque de les annulés tout en sachant qu'elles ont bloquées des factures non payées pendant des mois.

6.2. Avez-vous des suggestions ou des solutions à proposer pour réduire les problèmes rencontrés ?

Nos suggestions aux compagnies minières : c'est de responsabiliser les magasiniers afin que toutes pertes de matériels du fournisseur incombent ces personnes et la compagnie assume la responsabilité de payer ces factures.

- Que s'il y a un rejet de matériel pour non-conformité, qu'un bordereau de retour soit établie et adressé au fournisseurs le jour suivant la date de livraison du matériel.
- Que toutes les factures soient payées à l'échéance date dépôt.

6.3. Voyez-vous des opportunités de biens et de services dont vous pourriez vous saisir auprès des compagnies minières et lesquelles ?

- Les fournisseurs locaux s'estiment lésés dans les commandes de la part des compagnies minières, sous prétexte qu'ils ne sont pas mieux outillés passer les commandes extérieur dans un délai imparti à fin de leur permettre de travailler.
- De ce fait, elles préfèrent passer directement les commandes à l'extérieur que de contacter les fournisseurs locaux.

6.4. Que suggérez-vous de faire pour que vous puissiez saisir de telles opportunités ?

- Nous demandons aux compagnies minières de faire confiance aux fournisseurs locaux, de les contacter quelques soit la commande avant de faire quoi que ce soit.

6.5. Avez-vous, en perspectives, d'autres suggestions à faire de nature à améliorer, à élargir et à renforcer les fournitures de biens et services aux compagnies minières par des sociétés de droit burkinabé, lesquelles ?

- Pour l'instant nous restons toujours attentif, et à la disposition des compagnies minières pour une collaboration sincère fructueuse.

IDENTITE : BRANCODI SARL

Nom et adresse	BRANCODI SARL
Téléphone et Email	INFO@BRANCODI.COM

Phase d'aménagement de la mine

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
------------	----------------------------	---	--

Equipements individuels de sécurité	SMB, SEMAFO, SOMITA SA, BISSA GOLD, BMC, KALSSAKA, ESSAKANE SA, GRYPHON, Etc.	Chaussures de sécurité Masque anti poussière, Casque de sécurité, Gants, Harnais, Lunettes, Gilet de signalisation, Etc.	+500 000 000
-------------------------------------	---	---	--------------

Exploitation minière

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Equipements individuels de sécurité	SMB, SEMAFO, SOMITA SA, BISSA GOLD, BMC, KALSSAKA, ESSAKANE SA, GRYPHON, Etc.	Chaussures de sécurité Masque anti poussière, Casque de sécurité, Gants, Harnais, Lunettes, Gilet de signalisation, Etc.	

7. COMMENTAIRES

7.1. Quels problèmes rencontrez-vous dans vos fournitures de biens et de services aux mines ?

- Une manque de communication entre nous et les requérants pour mieux cerner leurs besoins et la problématique de leur besoins.
- L'exclusion sans motif de certains fournisseurs sans motivation
- Certain acheteurs ayant des sociétés fictives pour se rétrocéder certaines commandes au détriment des opérateurs légalement déclarés n'ayant que leur seul activité métier comme seul gagne-pain.

7.2. Avez-vous des suggestions ou des solutions à proposer pour réduire les problèmes rencontrés ?

Proposer à chaque compagnie minière de publier la liste de leur besoin annuel, qui sera accessible en ligne avec le nom et adresse mail des techniciens requérant pour que celui qui est intéressé puisse prendre contact avec le requérant pour mieux cerner son besoin.

Cette liste doit être accessible aux fournisseurs se trouvant dans leurs base de donnée .

Créer un site ou l'ou pourra dénoncer anonymement **avec des preuves fondées**, les acheteurs » hommes d'affaires »

7.3. Voyez-vous des opportunités de biens et de services dont vous pourriez vous saisir auprès des compagnies minières et lesquelles ?

Oui. Les Equipements de concassage, Broyeurs à Billes, Equipements miniers, Pompes et les Equipements électrotechnique.

7.4. Que suggérez-vous de faire pour que vous puissiez saisir de telles opportunités ?

Nous aimerions que les acheteurs nous consultent pour ces types équipements.

7.5. Avez-vous, en perspectives, d'autres suggestions à faire de nature à améliorer, à élargir et à renforcer les fournitures de biens et services aux compagnies minières par des sociétés de droit burkinabé, lesquelles ?

Nous suggérons qu'ils nous fassent les points de leur besoins annuels dans tous les domaines ci-dessus cité en fournitures de biens et services

IDENTITE : BUT BURKINA SARL

Nom et adresse	BUT BURKINA SARL
Téléphone et Email	50 37 36 41, 70 30 87 07

Phase d'exploration minérale

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Petits groupes électrogènes	SMB, ESSAKANE EXPLORATION, ESSAKANE SA BMC	25	environ 200 000 000 FCFA
Réparation des véhicules et des groupes	SMB, ESSAKANE EXPLORATION, ESSAKANE SA BMC	La maintenance se fait chaque fin du mois généralement	environ 10 000 000f CFA
Equipements et fournitures de bureaux	SMB, ESSAKANE EXPLORATION, ESSAKANE SA BMC, OREZONE	Des milliers de fournitures et d'équipement de bureau	10 millions de francs CFA

Phase d'aménagement de la mine

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Construction des bâtiments de l'usine	SMB, ESSAKANE SA		50 millions
Construction des bureaux, des magasins, de la base-vie	SMB, ESSAKANE EXPLORATION, ESSAKANE SA BMC		110 millions de francs CFA
Réparation des véhicules, équipements et groupes	SMB, ESSAKANE EXPLORATION, ESSAKANE SA BMC	La maintenance se fait à chaque fin de mois généralement mais varie parfois en fonction au contrat	40 millions de francs CFA
Equipement et fourniture de bureau	SMB, ESSAKANE EXPLORATION, ESSAKANE SA BMC,	Des centaines de milliers de fournitures et d'équipement de bureau	80 millions de francs CFA

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
	OREZONE		
Travaux d'électrification des sites	SMB, GOLBELT EXPLORATION, OREZONE, BMC, ESSAKANEEXPLORATION	Fournitures de dizaines de poteaux électriques et équipements de hautes tensions	200 millions de francs

Phase d'exploitation de la mine

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Construction et extension des immeubles, des barrages, des forages	SMB	2 FORAGES	
Travaux de terrassement pour les ouvertures de carrières, extraction de minerai, creusement de tranchées additionnelles et des bassins de rejet	ESSAKANE EXPLORATION, SMB	Fourniture de plusieurs Matériels pour l'extractions de minerai	100 millions de francs CFA
Matériel et engins lourds	SMB, GOLBELT EXPLORATION, ESSAKANE EXPLORATION, EXPLORATION SA, BMC		200 millions de FCFA
Réparation des véhicules, des engins lourds, des équipements et des groupes	SMB, GOLBELT EXPLORATION, ESSAKANE EXPLORATION, EXPLORATION SA, BMC	La maintenance se fait à chaque fin de mois généralement mais varie parfois en fonction au contrat	20 millions de francs CFA
Equipements et fourniture de bureau et de domicile	SMB, GOLBELT EXPLORATION, ESSAKANE EXPLORATION, EXPLORATION SA, BMC, OREZONE	Des centaines de milliers de fournitures et d'équipement de bureau	100 millions de francs CFA

8. COMMENTAIRES

8.1. Quels problèmes rencontrez-vous dans vos fournitures de biens et de services aux mines ?

- Indisponibilité récurrente des matériels
- Longs délais de livraison par les fournisseurs
- Cout d'achat des matériels très élevé
- Cout du transport

IDENTITE : SATEL SARL

Nom et adresse	SATEL SARL, 07 B. P. 5431 Ouagadougou 07, Burkina Faso
Téléphone et Email	(226) 50 33 60 43/70 25 13 90, epdsafe@fasonet.bf

Phase d'exploration minérale

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Creusement de tranchées	KIAKA GOLD SA	2 KM	≈11 000 000
	MANA MINERAL SA	0,5 km	≈2 750 000
Câblage par fibre optique et réseaux informatiques et télécoms	BIRIMIAN RESOURCES	NC	900 000
	MANA MINERAL SA	18 KM	≈65 000 000
Câblage lignes et équipement électrique	KIAKA GOLDSA	5 KM	≈35 000 000

Phase d'aménagement de la mine

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Creusement de tranchées	BISSA GOLD SA	10 KM	≈55 000 000
Réparation des véhicules, équipements et groupes	BISSA GOLD SA	03	≈10 000 000
Câblage par fibre optique et réseaux informatiques et télécoms	BISSA GOLD SA	22 KM	≈150 000 000
Câblage lignes et équipements électriques	BISSA GOLD SA	70 KM	≈750 000 000
Etc. Etc.			

Phase d'exploitation de la mine

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Câblage par fibre optique et réseaux informatiques et télécoms	SEMAFO SA	6 KM	≈35 000 000
Creusement de tranchées	SEMAFO SA	5 KM	≈27 500 000
Etc. Etc.			

9. COMMENTAIRES**9.1. Quels problèmes rencontrez-vous dans vos fournitures de biens et de services aux mines ?**

Difficulté d'accès à l'information, manque de ressources humaines qualifiées, les délais entre l'expression de besoin et la demande de livraison trop courts.

9.2. Avez-vous des suggestions ou des solutions à proposer pour réduire les problèmes rencontrés ?

Oui, mettre en place un organe de publication des besoins de toutes les sociétés minières (exemple : Revue de marché public).

9.3. Voyez-vous des opportunités de biens et de services dont vous pourriez vous saisir auprès des compagnies minières et lesquelles ?

Les opportunités de location des engins aux mines, installation des systèmes de sécurité (vidéo surveillance) en somme l'utilisation de l'expertise nationale.

9.4. Que suggérez-vous de faire pour que vous puissiez saisir de telles opportunités ?

Mettre en place un cadre de financement des entreprises locales travaillant dans le domaine des mines.

9.5. Avez-vous, en perspectives, d'autres suggestions à faire de nature à améliorer, à élargir et à renforcer les fournitures de biens et services aux compagnies minières par des sociétés de droit burkinabé, lesquelles ?

Que les structures de financement mettent en place des facilités d'accès aux financements par les entreprises

IDENTITE : STE AGRO TYRE BURKINA (SAT-B SARL)

Nom et adresse	STE AGRO TYRE BURKINA (SAT-B SARL)
Téléphone et Email	70 20 72 60, agrotyre@fasonet.bf

Phase d'exploration minérale

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Fourniture de pièces de rechanges véhicules et engins lourd	NANTOU MINING OREZONE INC AMPELLA MINING AAC MINING EXECUTOR CARBINE RESSOURCES		57 000 000 18 000 000 4 000 000 1 600 000 5 000 000

Phase d'exploitation de la mine

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Réparation des véhicules, des engins lourds, des équipements et des groupes	ESSAKANE SA SEMAFO KALSAKA MINING		100 000 000 2 300 000 14 000 000

10. COMMENTAIRES

10.1. Quels problèmes rencontrez-vous dans vos fournitures de biens et de services aux mines ?

La non consultation de certaines sociétés minière et les commandes à l'extérieur de plus de 70% concernant notre domaine

10.2. Avez-vous des suggestions ou des solutions à proposer pour réduire les problèmes rencontrés ?

Nous facilité l'accès aux consultations et voir organiser des journées portes ouverte dédiée aux fournisseurs locaux

IDENTITE : ACIMEX SARL

Nom et adresse	ACIMEX SARL (Sté Africaine pour le commerce et l'industrie)
Téléphone et Email	31 71 34/50 30 00 01, info@acimex.bf / acimexbf@gmail.com

Phase d'exploitation de la mine

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Construction et extension des immeubles, des barrages, des forages	ESSAKANE		247.320.000

COMMENTAIRES

Quels problèmes rencontrez-vous dans vos fournitures de biens et de services aux mines ?

Difficulté d'accès à l'information des besoins des mines , exigences de réponse rapide a leur demande de prix or nous devons nous référer à des partenaires

Avez-vous des suggestions ou des solutions à proposer pour réduire les problèmes rencontrés ?

Trouvez un créneau pour passez les information sur leur besoin

Voyez-vous des opportunités de biens et de services dont vous pourriez vous saisir auprès des compagnies minières et lesquelles ?

Construction de Bases vies , matériaux de construction , Equipment de chantiers

Que suggérez-vous de faire pour que vous puissiez saisir de telles opportunités ?

Disposez de l'information a temps

IDENTITE : Dicko Hammadoun

Nom et adresse	Dicko Hammadoun, 01BP1658 Ouagadougou 01
Téléphone et Email	70 20 42 70 - 76 20 42 70 - 78 20 42 70 edickoh@yahoo.fr , contact@sevens-bf.com

Phase d'exploration minérale

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
????	Bissa Gold Nantou Mining		De 4 à 50 millions

Phase d'aménagement de la mine

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Equipements individuels de sécurité	Nantou Mining		5 000 0000

Phase d'exploitation de la mine

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Equipements individuels de sécurité	Nantou Mining		50 000 000

IDENTITE : SOCIETE ADAM'S SARL

Nom et adresse	SOCIETE ADAM'S SARL, 01 BP 431 Ouagadougou 01
Téléphone et Email	50 31 61 61 – info@groupeadams.com

Phase d'aménagement de la mine

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)

Equipements individuels de sécurité	SEMAFO	227 221 437
	SOMITA	82 069 050
	SMB	14 691 194
	ESSAKANE	346 846 588
	BMC	62 330 016
	KALSAKA	44 365 800
	AMPELLA	17 008 000
	NANTOU MINING	5 322 228
	GRYPHON MINERAL	3 970 000
	HIGH RIVER EXPLOR	3 526 500
	JILBEY BURKINA	3 218 000
RIVERSTONE RESS.	990 000	
CIS BURKINA	912 500	

Phase d'exploitation de la mine

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Equipements individuels de sécurité	SEMAFO		789 327 051
	SOMITA		367 965 955
	SMB		423 123 165
	ESSAKANE		371 572 055
	BMC		116 477 100
	PW INTER.		86 585 638
	KALSAKA		63 904 219
	BANLAW AFRIQUE		32 134 445
	AAC MINING		30 513 721
	NANTOU MINING		14 300 616
	ENIKON BURKINA		20 424 480
PINSAPO GOLD		1 486 908	

COMMENTAIRES

Quels problèmes rencontrez-vous dans vos fournitures de biens et de services aux mines ? [Problèmes de disponibilité immédiate de certains équipements.](#)

Avez-vous des suggestions ou des solutions à proposer pour réduire les problèmes rencontrés ? [Planification des besoins des sociétés minières au cours d'une période donnée.](#)

Voyez-vous des opportunités de biens et de services dont vous pourriez vous saisir auprès des compagnies minières et lesquelles ? [Pas d'idée](#)

Que suggérez-vous de faire pour que vous puissiez saisir de telles opportunités ? [Pas d'idée](#)

Avez-vous, en perspectives, d'autres suggestions à faire de nature à améliorer, à élargir et à renforcer les fournitures de biens et services aux compagnies minières par des sociétés de droit burkinabé, lesquelles ? [Pas d'idée](#)

ANNEXE IV

REPONSES EN PROVENANCE DES COMPAGNIES MINIERES

Tableau des compagnies minières ayant répondu au questionnaire

Exploration minière	Aménagement minier	Exploration minière
▪ HDG/Jilbey	▪ Avocet -SMB	▪ Essakane - I am Gold
▪ Orezone Inc. SARL	▪ Bissa Gold	▪ Avocet – SMB
▪ Birimian ressources	-	▪ Semafo
▪ Avocet – SMB	-	-
▪ WURA Resource	-	-

A. PHASE D'EXPLORATION

1. IDENTITE : HRG/Jilbey

Nom et adresse	HRG/Jilbey
Téléphone et Email	50 35 81 91/ hbocoum@hrgafrica.com

PRODUCTION

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
En tonne							
En valeur							

DE QUELS SERVICES LOCAUX AVEZ-VOUS BENEFICIES DE 2007 AU 30 SEPTEMBRE 2012 ?

Phase d'exploration minière

Fourniture	Nom du fournisseur	Quantité cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Véhicules et vélomoteurs	Diacfa/CFAO	50	750 000 000
Petits groupes électrogènes	Burkina Equipement	10	100 000 000
Carburant et lubrifiants	Shell/Total Burkina	5 000 000	2 500 000 000
Réparation des véhicules et des groupes	CFAO/Diacfa	60	800 000 000
Location de bureaux et de maisons d'habitation	Divers bailleurs	30	450 000 000
Equipements et fournitures de bureaux	Divers	-	360 000 000
Logistique, transfert et affrètement	SDV	-	300 000 000
Alimentation et boissons	Scimas-Marina Market	-	1 500 000 000
Nettoyage	Divers	-	50 000 000

Fourniture	Nom du fournisseur	Quantité cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Gardiennage et sécurité	BBS-SGS	-	120 000 000
Creusement de tranchées	Divers	-	800 000 000
Appui aux travaux des géologues	Divers	-	500 000 000
Travaux de laboratoires	SGS-ALS-	600 000	6 000 000 000
Interprétariat en langue locale	-	-	10 000 000
Etc... Etc...			

2. IDENTITE : OREZONE INC SARL

Nom et adresse	OREZONE INC SARL 01 BP1639 OUAGADOUGOU
Téléphone et Email	asikidou@orezone.com 50/35/56/42 ou 50/35/56/43

PRODUCTION

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
En tonne							
En valeur							

DE QUELS SERVICES LOCAUX AVEZ-VOUS BENEFICIES DE 2007 AU 30 SEPTEMBRE 2012 ?

Phase d'exploration minière

Fourniture	Nom du fournisseur	Quantité cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Véhicules et vélomoteurs	CFAO	30	32 237 554
Petits groupes électrogènes	Ppl-SEEF	5	8 110 675
Carburant et lubrifiants	ORYX	1 900 812	89 120 608
Réparation des véhicules et des groupes		-	-
Location de bureaux et de maisons d'habitation	K.Jean Nyampa	2	36 241 750
Equipements et fournitures de bureaux	DIACFA-CBP-TJB	-	10 652 524
Logistique, transfert et affrètement	Sorgho SDV	-	31 146 523
Alimentation et boissons	Marina-Scimas	-	27 161 904
Nettoyage	-	-	-
Gardiennage et sécurité	-	-	-
Creusement de tranchées	-	-	-
Appui aux travaux des géologues	Gemcom	-	24 247 201
Travaux de laboratoires	SGS-BIGS-ACTLABS-	183 911 échantillons	614 036 911

Fourniture	Nom du fournisseur	Quantité cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
	ABILAB	<i>préparations mécaniques, et 181 646 échantillons analysés</i>	
Interprétariat en langue locale		-	-
Etc... Etc...		-	-

3. IDENTITE : Birimian Resources SARL

Nom et adresse	Birimian Resources SARL, 11 Bp 1196 CMS Ouaga 11
Téléphone et Email	00226 50 37 41 61, adminbirimian@orbisgold.com

PRODUCTION

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
En tonne							
En valeur							

DE QUELS SERVICES LOCAUX AVEZ-VOUS BENEFICIES DE 2007 AU 30 SEPTEMBRE 2012 ?

Phase d'exploration minière

Fourniture	Nom du fournisseur	Quantité cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Véhicules et vélomoteurs	CFAO	3	78 030 000
Petits groupes électrogènes	Burkina equipments	2	22 390 000
Carburant et lubrifiants	PETRODIS et MEGA ENERGIE	49300	290 064 620
Réparation des véhicules et des groupes	CFAO, Burkina Equipements	21	5 425 710
Location de bureaux et de maisons d'habitation	ZEMBA Ousmane/Maitre MINOUGOU Emmanuel	2	29 185 000
Equipements et fournitures de bureaux	SIC,SYSCOM		5 475 250
Logistique, transfert et affrètement			
Alimentation et boissons	Marina Market, Bingo, Bons amis		118 663 592

Fourniture	Nom du fournisseur	Quantité cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Nettoyage			
Gardiennage et sécurité	Vigieprotect		3 344 962
Creusement de tranchées	Main d'œuvre locale		112 356 136
Appui aux travaux des géologues	BUMIGEB, SAHARA GEOSERVICES		217 031 432
Travaux de laboratoires	ALS, SGS, BIGS		382 206384
Interprétariat en langue locale	Néant		
Etc... Etc...	Néant		

4. IDENTITE : AVOCET

<i>Fournitures</i>	<i>Nom du Fournisseur</i>	<i>Quantite Cumulee (au 30 Sept 2012)</i>	<i>Valeur Cumulee FCFA (au 30 Septembre 2012)</i>
Vehicules et Velomoteurs	DIACFA CFAO BURKINA	15	101 577 776
Petits Groupes Eelctrogenes	BUT BURKINA BURKINA EQUIPEMENTS SOTEELMA	9	36 077 000
Carburant et Lubrifiants	TOTAL BURKINA		246 032 647
Reparation des vehicules et des groupes	ADRA GARAGES LOCAUX BUT BURKINA GZE	150	4 313 805
Location de bureaux et de maisons, TRAVAUX DE RENOVATION	MTC PARTICULIERS BURKINABE ECOF		51 685 000
Location de vehicules, d'engins Lourds	MALGOUBRI YACOUBA BURKINA EQUIPEMENTS GARAGE KOMDAOGO H MARCEL	556	50 656 000
Equipements et forunitures de bureaux	ETS OUEDRAOGO ALI LIPAO GTC ELECTRO FORT LITELCOM PRECIMET ERIMETAL		146 425 907
Logistiques, Transfert et affretement	SDV BURKINA SAT TITRANS		652 930 190
Alimentation et Boisson	LA SHOPPETTE MARINE MARKET		
Nettoyage	ATS GST		8 310 000
Gardiennage et securite	TPS		13 480 320
Uniformes de travail, Equipements de secuite	SOUBEIGA RAPHAEL ADAM'S IMPORT EXPORT BRACODI	3 499	23 456 850
Appui aux travaux des geologues	TEMPOR		

Fournitures	Nom du Fournisseur	Quantité Cumulée (au 30 Sept 2012)	Valeur Cumulée FCFA (au 30 Septembre 2012)
	AGE SARL(ADVANCED GEOSCIENCES ENGINEERING) BOART LONGYEAR BUCOVER WADS	25	110 750 108
Interpretariat en langue locale, presse locale, insertion, publicite	SIDWAYA IMPRIMERIES	12	690 000
Quincaillerie, Matériaux de construction, petit outillage	U.B.C FASO CORPS BALOUM LE COMMERCIAL DE LA RIVE NABONSWENDE U.B.C MULTI MEUBLES KABORE W SOSTHENE MESS AZ. BAT ECIF E.S.T.D(ETS SEDEGO T.DENIS) NASSA THOMAS FASO TRADE BUILDING (F T B) SAHA QUAINAILLERIE A.T.EB(ATELIER TECHNO EBENISTERIE) DIACFA SOTEC	5 860	90 500 000
Travaux de Laboratoires	ABILAB BUMIGEB LNBTP SGS	42	130 762 056

B. PHASE D'AMENAGEMENT

IDENTITE : AVOCET

Fournitures	Nom du Fournisseur	Quantité Cumulée (au 30 Sept 2012)	Valeur Cumulée FCFA (au 30 Septembre 2012)
Construction des voies d'accès	BANLAW CGE	128	8 640 273 350
Constructions des Bâtiments de l'Usine	BANLAW G5 EERI BF CMA		24 440 240 526

Fournitures	Nom du Fournisseur	Quantité Cumulée (au 30 Sept 2012)	Valeur Cumulée FCFA (au 30 Septembre 2012)
Constructions des bureaux, des magasins, de la base-vie	CC3D ESAF CMEF E M K ENTREPRISES SERVICES		1 504 490 182
Constructions de Barrages et Retenues d'eau et des systèmes d'adduction d'eau	BANLAW ECR BURKINA ETS KANAZOE ET FRERES		1 400 000 000
Installations clôtures	HICOMEX		150 062 000
Transport du personnel	SMB		
Uniformes de travail, Equipements de sécurité	SOUBEIGA RAPHAEL ADAM'S IMPORT EXPORT BRACODI	3 499	23 456 850
Achats de véhicules, autobus, vélomoteurs	CFAO MOTORS KAIZER WATAM DIACFA		
Carburants et Lubrifiants	TOTAL BURKINA SHELL BURKINA PETROFA	GASOIL 1.950.000 litres Lubrifiants 456 futs	4 436 668 829
Réparation des véhicules, équipements et groupes électrogènes	BUT GARAGE KIEKIETA GARAGA NANA EMILE CFAO MOTORS DIACFA GARAGE WARMA GARAGE KOMDAOGO M GARAGE KOAMDA ADRA		38 077 705
Affrètement d'hélicoptères et d'avions		N/A	
Location de bureau et de maisons d'habitation	MTC BENAO VICTOIRE		112 968 013
Equipement et fournitures de bureaux	LIPAO ERIMETAL PRECIMET LITELCOM WOKANA SOTEC GTC SOFNET SOBIC		283 422 161

Fournitures	Nom du Fournisseur	Quantité Cumulée (au 30 Sept 2012)	Valeur Cumulée FCFA (au 30 Septembre 2012)
	ETS OUEDRAOGO ALI SOFNET		
Logistique, Transfert et affrètement	SDV BURKINA SAT		3 198 846 842
Alimentation et Boissons	LA SHOPPETTE MARINA MARKET ATS		22 010 966
Nettoyage et Hygiène	ENVIRO SERVICES GST		1 638 736 468
Gardiennage et Sécurité	TPS AMERITEL INTERNATIONAL CORP		108 336 360
Quincaillerie, matériaux de construction, outillages, fournitures diverses	ERO BURKINA SODACOF CBB COMPTOIR BURKINABE DU BATIMENT FASO CORPS BALOUM LE COMMERCIAL DE LA RIVE NABONSWENDE U.B.C BALOUM MULTI MEUBLES KABORE W SOSTHENE BILMA EQUIPEMENTS EORF(ETS OUEDRAOGO RASMANE ET FR) QUINCAILLERIE DU BURKINA HIGH TECH OFFICE COBUTAM EKOF AZ. BAT ECIF E.S.T.D(ETS SEDEGO T.DENIS) NASSA THOMAS FASO TRADE BUILDING (F T B) NAI EKJF ADIS FITWendpanga SAHA QUAINAILLERIE A.T.EB(ATELIER TECHNO EBENISTERIE) ACMI DIACFA	25 109	171 576 620

Fournitures	Nom du Fournisseur	Quantité Cumulée (au 30 Sept 2012)	Valeur Cumulée FCFA (au 30 Septembre 2012)
	SOTEC RIVE NABONSWENDE LUCIEN BERE CCCMG(CENTRE CONCEPTION M.G)		

IDENTITE : BISSA GOLD

Entrepreneurs	Référence contrat	Objet	Montant HT des décomptes présentés
ESTD	2011BISSA-LOT RELOCALISATION 056 -	Construction de Quinze (15) Logements et de Quinze (15) Latrines-douche	56 649 168
ETS SAWAF	2011BISSA-LOT RELOCALISATION 057 -	Construction de Quinze (15) Logements et de Quinze (15) Latrines-douche	60 312 257
ACB	2011BISSA-LOT RELOCALISATION 058 -	Construction de Quinze (15) Logements et de Quinze (15) Latrines-douche	65 791 441
EZSF	2011BISSA-LOT RELOCALISATION 059 -	Construction de Quinze (15) Logements et de Quinze (15) Latrines-douche	54 589 956
AZIMUT	2011BISSA-LOT RELOCALISATION 060 -	Construction de dix (10) Logements et de dix (10) Latrines-douche	28 098 954
TSR GTI EDHC	2011BISSA-LOT RELOCALISATION 061 -	Construction de vingt cinq (25) Logements et de vingt cinq (25) Latrines-douche	91 759 927
ETS OUED SAMUEL	2011BISSA-LOT RELOCALISATION 062 -	Construction de Quinze (15) Logements et de Quinze (15) Latrines-douche	54 503 652
EGCE	2011BISSA-LOT RELOCALISATION 063 -	Construction de Quinze (15) Logements et de Quinze (15) Latrines-douche	64 385 237
ECHA	2011BISSA-LOT RELOCALISATION 064 -	Construction de vingt cinq (25) Logements et de vingt cinq (25) Latrines-douche	104 379 568
EMK	2011BISSA-LOT RELOCALISATION 065 -	Construction de vingt cinq (25) Logements et de vingt cinq (25) Latrines-douche	113 316 073
CICB ECER	2011BISSA-LOT RELOCALISATION 066 -	Construction de vingt trois (23) Logements et de vingt trois (23) Latrines-douche	93 421 129
SART DECOR	2011BISSA-LOT RELOCALISATION 071 -	Construction de Quinze (15) Logements et de Quinze (15) Latrines-douche	65 392 513
BUREXI	2011BISSA-LOT RELOCALISATION 072 -	Construction de Quinze (15) Logements et de Quinze (15) Latrines-douche	69 869 250
ERS	2011BISSA-LOT RELOCALISATION 073 -	Construction de dix (10) Logements et de dix (10) Latrines-douche	33 391 346
EGCVM	2011BISSA-LOT RELOCALISATION 074 -	Construction de Quinze (15) Logements et de Quinze (15) Latrines-douche	52 969 433
ECGM	2011BISSA-LOT RELOCALISATION 075 -	Construction de Quinze (15) Logements et de Quinze (15) Latrines-douche	54 909 240
ETAF	2011BISSA-LOT 076 -	Construction de Quinze (15) Logements et de Quinze (15) Latrines-douche	65 204 302

Entrepreneurs	Référence contrat	Objet	Montant HT des décomptes présentés
	RELOCALISATION		
TEGEBAT	2011BISSA-LOT 077- RELOCALISATION	Construction de Quinze (15) Logements et de Quinze (15) Latrines-douche	71 650 308
AFRIC TECH	2011BISSA-LOT 078 - RELOCALISATION	Construction de vingt (20) Logements et de vingt (20) Latrines-douche	54 474 666
EZZBF	2011BISSA-LOT 079 - RELOCALISATION	Construction de dix (10) Logements et de dix (10) Latrines-douche	38 185 364
EZTGF	2011BISSA-LOT 080 - RELOCALISATION	Construction de dix (10) Logements et de dix (10) Latrines-douche	28 881 036
EOBF	2011BISSA-LOT 081 - RELOCALISATION	Construction de Quinze (15) Logements et de Quinze (15) Latrines-douche	60 197 883
ESA-SA	2011BISSA-LOT 082 - RELOCALISATION	Construction de Quinze (15) Logements et de Quinze (15) Latrines-douche	59 000 000
Etablissements Samuel & Frères Ouédraogo	2012BISSA-LOT 091 - RELOCALISATION	Construction de trois (03) Logements et de trois (03) Latrines-douche Par les Etablissements Ouédraogo Samuel & Frères	9 698 319
EOSAF	2012BISSA-LOT 101- RELOCALISATION	Achèvement des Travaux de constructions du contrat 2011BISSA-LOT 078 de Vingt (20) Logements et Vingt (20) latrines-douche	27 999 984
EOSAF	2012BISSA-LOT 102 - RELOCALISATION	Achèvement des Travaux de Constructions du Contrat 2011BISSA-LOT 075 de Quinze (15) Logements et Quinze (15) latrines-douche	3 104 949
Etablissements Samuel & Frères Ouédraogo	2012BISSA-LOT 111 - RELOCALISATION	Construction de Murs de séparation à Yimiougou - Lot 04	14 319 856
AGENCE DE CONSTRUCTION DE BATIMENT (ACB)	2012BISSA-LOT 112 -RELOCALISATION	Construction de Murs de séparation à yimiougou sur les Lot 06 et 07.	19 045 000
EGCE	2012BISSA-LOT 113 -RELOCALISATION	Construction de Murs de séparation à yimiougou sur les Lot 14, 15 et 23.	33 359 020
EMK Services	2012BISSA-LOT 114 -RELOCALISATION	Construction de Murs de séparation à yimiougou sur les Lot 01, 02 et 03.	28 312 309
ECHA	2012BISSA-LOT 115 -RELOCALISATION	Construction de Murs de séparation à yimiougou sur les Lot 30, 31 et 33.	27 549 640
EZZBF	2012BISSA-LOT 119 - RELOCALISATION	Construction de Murs de séparation à Bissa sur les Lot 03, 09 et 10.	23 813 000
TEGEBAT	2012BISSA-LOT 120 - RELOCALISATION	Construction de Murs de séparation à Bissa sur les Lot 27, 28 et 32.	23 500 000
EGCVM	2012BISSA-LOT 121 - RELOCALISATION	Construction de Murs de séparation à Bissa sur les Lot 29, 30 et 31.	23 967 120
ESA-SA	2012BISSA-LOT 122 - RELOCALISATION	Construction de Murs de séparation à Bissa sur les Lot 04, 07 et 08.	22 803 273
EOBF	2012BISSA-LOT 124 - RELOCALISATION	Construction de Murs de séparation à Bissa sur les Lot 14, 19 et 21.	17 459 882
SAWAF	2012BISSA-LOT 125 - RELOCALISATION	Construction de Murs de séparation à yimiougou sur les Lot 35, 40 et 41.	21 935 732
Etablissements Samuel & Frères Ouédraogo	2012BISSA-LOT 126 - RELOCALISATION	Construction de Murs de séparation à yimiougou sur le Lot 28. Et à Bissa sur les Lot 22, 23 et 25	43 431 969
ACB	2012BISSA-LOT 128 - RELOCALISATION	Construction de Murs de séparation à yimiougou sur les Lot 08, 11 et 12.	33 541 420
EOSAF	2012BISSA-LOT 129 -	Construction de 4 maisons des fétiches et 9 logements dans 3 cours sacrées à Bissa	17 202 277

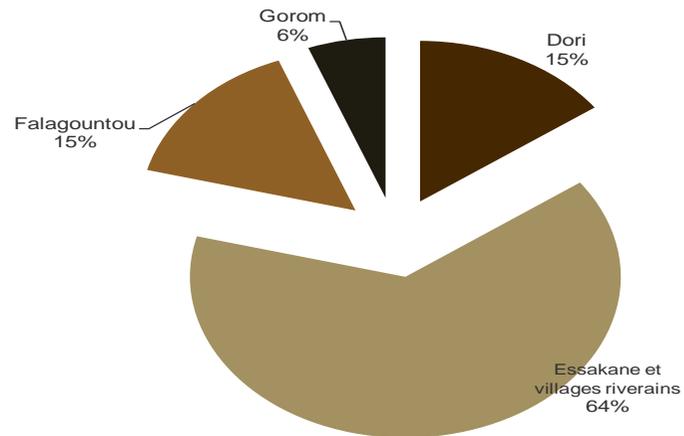
Entrepreneurs	Référence contrat	Objet	Montant HT des décomptes présentés
	RELOCALISATION		
ACB	2012BISSA-LOT 134 - RELOCALISATION	Construction de Murs de séparation sur les Lots 9 et 10 à Yimiougou et les Lots 23 et 25 à Bissa	27 681 255
EOSAF	2012BISSA-LOT 135 - RELOCALISATION	Construction de Murs de séparation sur le Lot 28 à Yimiougou et le Lot 22 à Bissa	11 559 609
Prestation de Service General et Travaux (PSG)	2012BISSA-LOT 154 -Location d'équipement pour relocalisation	Location d'un bulldozer et d'une niveleuse	3 685 000
PACIFIC TOURS	2012BISSA-LOT 156 -Location d'équipement pour relocalisation	Location de Trois camions benne de capacité 20m3 chacun et Chargeur de type 950	5 280 000
ETS SAWAF	2012BISSA-LOT 158 - RELOCALISATION	CONSTRUCTION DE MURS DE SEPARATION SUR LE LOT 32, DU SITE DE YIMIOUGOU	7 090 000
EOSAF	2012BISSA-LOT 159 - RELOCALISATION	CONSTRUCTION DE MURS DE SEPARATION SUR LE LOT 20, DU SITE DE BISSA	5 375 100
CAG	2012BISSA-LOT 168-IMPLANTATION DU LOTISSEMENT COMPLEMENTAIRE	L'implantation du lotissement complémentaire de Bissa et Imiougou.	3 804 000
SOCOPRES	2011BISSA- LOT 033-lot 02-Relocalisation	Construction d'une Ecole de six (06) Classes avec Logements des maitres	60 203 646
BURKINA LINE	2011BISSA-LOT 034-RELOCALISATION	Construction d'une Ecole de six (06) classes avec Logements des maitres	60 500 000
PANAP Burkina	2011BISSA LOT 043-- RELOCALISATION	Construction de deux (02) Maisons des Jeunes avec Latrines	39 992 306
BATISSEUR DU SAHEL	2011BISSA-LOT 044 -RELOCALISATION	Construction de deux (02) Chapelles + latrines, deux (02) Logements de catechists, deux (02) Cuisines, et de deux (02) Latrines douches	41 227 500
AFRIQUE CIRCUIT	2011BISSA-LOT 045 -RELOCALISATION	Construction de deux (02) Mosquées et deux (02) Latrines	24 510 185
AFRIQUE CIRCUIT	2011BISSA-LOT 051 - RELOCALISATION	Construction de deux écoles à 3 classes	19 287 738
EOSAF	2012BISSA-LOT 170 - RELOCALISATION	Achèvement des Travaux de Constructions de la Mosquée Contrat 2011BISSA-LOT 045 et de l'Ecole Contrat 2011BISSA-LOT 051 - Par les Etablissements Ouédraogo Samuel & Frères(EOSAF)	10 395 885
FORBAT Afrique	2011BISSA-LOT 035-RELOCALISATION	Réalisation de quatre (04) forages positifs pour les villages relocalisés	19 210 500
SOGEDAF	2011BISSA-LOT 037-RELOCALISATION	Réalisation de quatre (04) forages positifs pour les villages relocalisés	23 500 000
HYDRAUFOR	2012BISSA-LOT 177 - RELOCALISATION	ADDUCTION D'EAU DE L'ANCIEN VILLAGE AU NOUVEAU VILLAGE DE BISSA	27 780 000
SEFCO	2011BISSA-LOT 032 -SUIVI - RELOCALISATION	Suivi et contrôle des travaux construction d'infrastructure socio-collectives et de construction de logements (Type 1-2-3-4 et 5)	34 465 600
CICAD	2011BISSA-LOT 046 -RELOCALISATION	Suivi Contrôle architectural des Travaux pour la reconstruction des villages déplacés de BISSA & YIMIOUGOU	44 820 000
BELEM MOUSSA	2012BISSA-LOT 132 -RELOCALISATION	Suivi et contrôle des travaux de construction de logements et d'infrastructures au profit des populations déplacées des sites de Bissa et Yimiougou.	1 750 000
OUEMI SOULEYMAN	2012BISSA-LOT 133 -RELOCALISATION	Suivi et contrôle des travaux de construction de logements et d'infrastructures au profit des populations déplacées des sites de Bissa et Yimiougou.	1 750 000
Total			2 306 244 777

C. PHASE D'EXPLOITATION

IDENTITE : I AM GOLD

Approvisionnement local (2012)

Repartition des marchés par localité



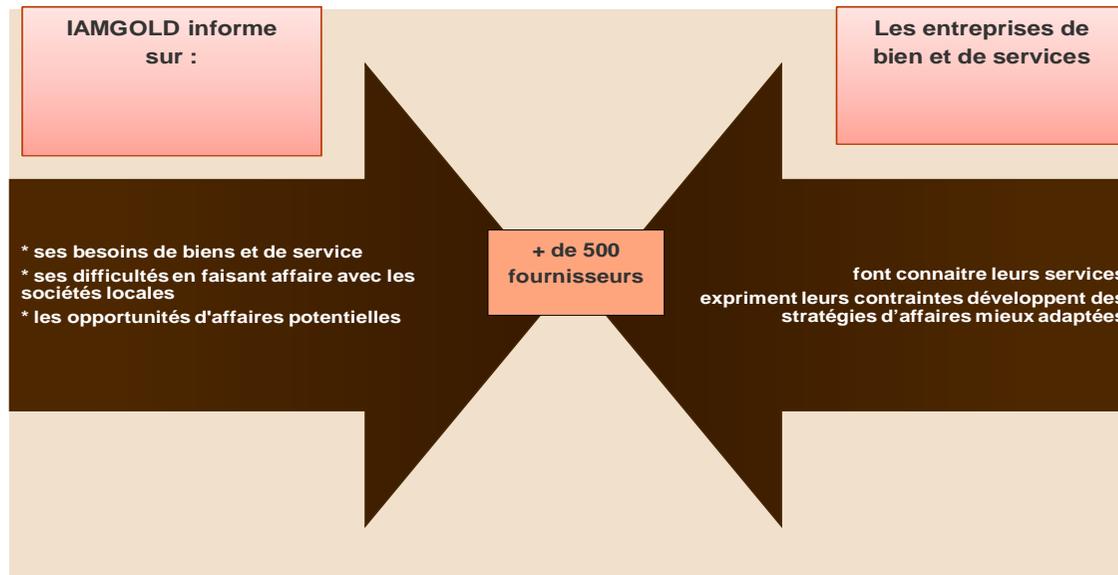
Au Sahel : 100 millions FCFA par mois
58 % pour les fournitures pour le camp;
30 % pour les constructions communautaires;
12 % pour les matériaux de construction



IAMGOLD Essakane SA, un levier de développement économique au Burkina Faso

- *Créer des possibilités pour les communautés liées à nos exploitations de partager les avantages découlant de nos activités en élaborant des projets de remplacement productifs et en développant des opportunités à long terme.*

Politique de développement durable IAMGOLD



- Dès 2010, IAMGOLD Essakane SA a organisé des rencontres avec les fournisseurs de biens et services actifs au Burkina pour échanger sur les opportunités d'affaires potentielles.
- Dans la région du Sahel, de nombreuses rencontres se sont tenues pour mieux comprendre les contraintes des entreprises locales.
- Toutes ces rencontres ont permis d'augmenter le nombre de fournisseurs



Appui à l'entrepreneuriat local

Objectif : Augmenter la participation des entreprises locales aux marchés offerts par Essakane SA et ses sous-traitants par le renforcement des capacités des entrepreneurs locaux

■ Résultats atteints

- › Mise en place d'un système de suivi d'attribution des marchés
- › Répertoire des entrepreneurs
- › 4 ateliers d'information à 184 entrepreneurs sur les critères d'attribution des marchés, les normes de sécurité, etc.
- › Mise en relation des entrepreneurs locaux avec certains départements
- › Partenariat avec le CEFORE – Dori pour un accompagnement à la formalisation des entreprises
- › Sensibilisation des départements d'Essakane et élaboration de critères de passation de marchés

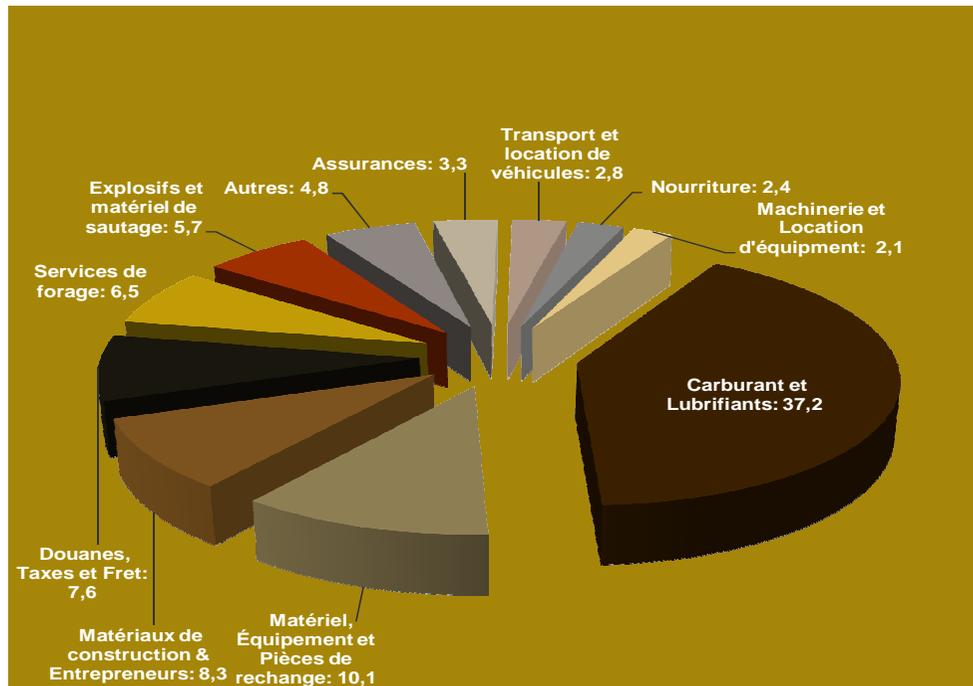
■ Activités prévues :

- › Diagnostic des entrepreneurs locaux par la Maison de l'entreprise
- › Activités de renforcement des entrepreneurs locaux :
 - › accréditation, outils de gestion, devis, facture,
 - › comptabilité, etc.
- › Appui à des initiatives locales :
 - › projets de maraîchage, restauration, couture, élevage,
 - › activités génératrices de revenus, etc.



Effets induits

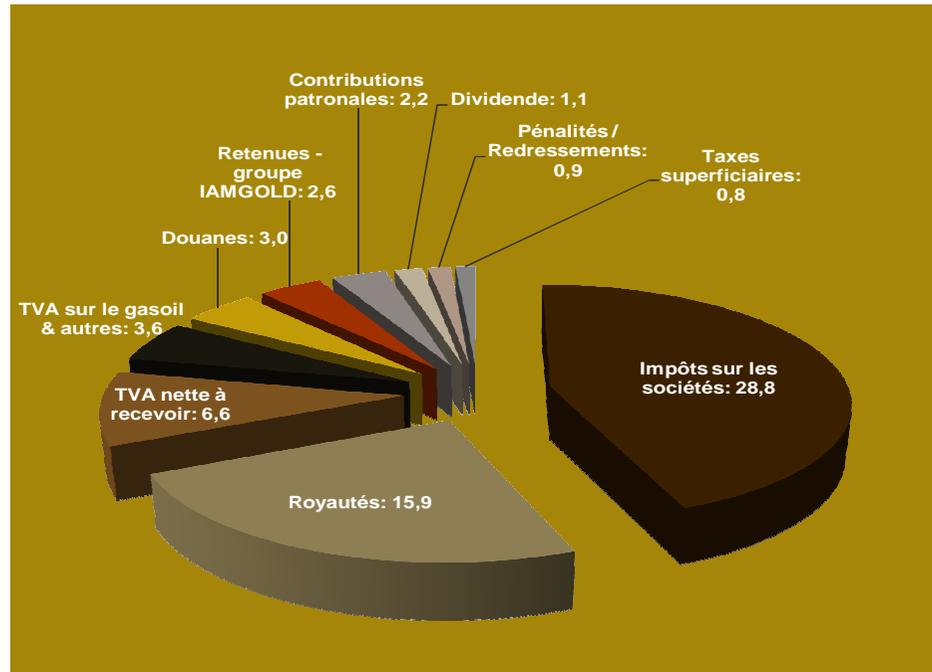
- Paiement aux fournisseurs locaux en 2012 = 90,9 milliards FCFA



- *La Banque mondiale conclut dans son rapport intitulé **Increasing Local Procurement by the Mining Industry in West Africa** que « l'accroissement de la part des marchés locaux passés par les sociétés minières aura pour effet d'en répartir les retombées plus régulièrement sur l'ensemble de l'économie des pays » et, par voie de conséquence, « favoriserait la création d'emplois, et stimulerait le développement durable des entreprises locales ».*

Contributions directes de IAMGOLD Essakane SA au budget de l'Etat

- Paiement des taxes, impôts et redevances 2012 = 65 milliards FCFA



La contribution d'IAMGOLD au développement économique du Burkina Faso se situe au niveau des contributions directes au budget de l'Etat, de l'emploi, des paiement direct à des fournisseurs de biens et services locaux et la réalisation de projets de développement durable.



Challenges et opportunités de l'industrie minière

■ Manque de main d'œuvre qualifiée et de sous-traitants locaux

- › La plupart des pays francophones n'ont pas une longue histoire minière
- › Les formations au secondaires et universitaires sont peu adaptées au besoin de l'industrie
- › Peu de sous-traitants et fournisseurs de service qualifiés qui rencontrent les standards et les exigences en qualité des opérateurs miniers

■ Contribution accrue de l'industrie minière dans les économies des pays de la sous région:

- › Au cours des dernières années le secteur minier est devenue le moteur de la croissance de plusieurs pays de la sous-région: emplois directs et indirects, impôts et taxes, achats de biens et services
- › Le développement de l'entrepreneuriat locale aura un impact significatif sur l'économie nationale avec:
 - › L'émergence d'entrepreneurs qualifiés qui serviront tous les secteurs de l'économie
 - › Meilleure accès au capital et aux sources de financement
 - › Plus grande partage des revenus de l'industrie: revenus aux entreprises, impôts additionnels, etc.



IDENTITE : AVOCET

Nom et adresse	Société des Mines de Belahouro S.A / AVOCET
Téléphone et Email	50.53.03.61

PRODUCTION

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
En tonne	n/a	n/a	n/a	3.849	4.640	3.880	12.369
En valeur	n/a	n/a	n/a	76.947.576.249	101.097.497.268	105.926.669.431	283.971.742.948

DE QUELS SERVICES LOCAUX AVEZ-VOUS BENEFICIES DE 2007 AU 30 SEPTEMBRE 2012 ?**Phase d'exploration minière**

Ci-jointes les données services locaux Onglet Exploration

Phase d'aménagement de la mine

Ci-jointes les données services Locaux Onglet Aménagement de la Mine

Phase d'exploitation de la mine

Confère données services Locaux Onglet Exploitation de la Mine

COMMENTAIRES

Quelles sont les fournitures qui ne vous ont pas du tout posé de problèmes ?

La fourniture des matériaux de constructions, des petits outillages et des bien semi-manufacturés en général.

Quelles sont les fournitures à problèmes et pour quelles raisons ?

Les fournitures qui ont le plus posées de problèmes sont principalement :

- *Les locations de matériels et d'engins.*
- *Les travaux de constructions.*

La plupart des fournisseurs accusent d'importants retard pour dans la mobilisation des engins ou matériels pour les cas de contrats de location et ils peinent a démarrer les travaux pour ce qui concerne les contrats de constructions.

Le personnel affecté à l'exécution des contrats est souvent peu formé, ignore les dangers inhérents au travail pour lequel il a été recruté.

Les engins loués sont très souvent vieux et les pannes au cours de l'utilisation sont quasi fréquentes

Avez-vous des suggestions ou des solutions à proposer pour réduire les problèmes rencontrés ?

Suggestions :

- *Former les fournisseurs locaux au respect des engagements contractuels ;*
- *Les encourager à se professionnaliser au lieu de miser sur les relations amicales, familiales, politiques, etc....*
- *Mettre en place un code ethnique de fournisseur ;*
- *Les inciter à acquérir du matériel adapté et de bonne qualité ;*
- *Les enseigner la culture du service minier : rapidité, qualité, juste prix et SAV.*

Votre compagnie dispose-t-elle d'opportunités susceptibles d'être exploitées maintenant et dans le futur, par des fournisseurs locaux et lesquelles ?

- *Les locations d'engins ;*
- *La fourniture de pièces de rechanges ;*
- *La fourniture de matériels spécifiques aux activités minières*

Quelles sont vos projections quantitatives en matière de consommation de biens et services fournis par des compagnies locales pour la période 2013-2017 ?

D'une façon générale, notre politique actuelle est à la réduction des consommations des biens et services pour un accroissement de la productivité. Besoin de réduction devenu très impérieux avec le niveau du cours de l'or et du ralentissement perceptibles des investissements miniers.

ANNEXE V

TERMES DE REFERENCE DE L'ETUDE

1. LE CONTEXTE DE L'ETUDE

Depuis les cinq dernières années, le secteur minier est en plein essor au Burkina Faso et plus particulièrement pour ce qui concerne l'or. Les mines d'or en production sont au nombre de six (Taparko, Kalsaka, Youga, Mana, Inata et Essakane). Une mine d'or est en construction (Bissa Gold SA) tandis que six projets aurifères avancés sont en gestation. En ce qui concerne les métaux de base, une mine de zinc (Perkoa par Nantou Mining BV) est en construction tandis que le projet d'exploitation de manganèse de Tambao est entrain de reprendre des couleurs. La Chambre des Mines du Burkina créée en 2011 comporte déjà quarante (40) membres.

La progression de la production d'or devrait se poursuivre en 2012 pour atteindre 42 tonnes contre 32,6 tonnes en 2011, 23,1 tonnes en 2010 et 5,6 tonnes en 2009. Les industries minières génèrent des emplois et, ce faisant, elles créent plus d'emplois nationaux. En 2011, sur un total de 5.194 emplois créés, 3.888 emplois sont nationaux dont 1.951 emplois locaux. La contribution du secteur minier au budget de l'Etat a atteint 46,6 Milliards FCFA en 2010, en hausse de 296% par rapport à 2009. Pour l'année 2011, cette contribution a atteint 127,4 Milliards FCFA. On estime à 447 milliards FCFA de revenus générés par ce secteur depuis 2007.

La production de l'or a contribué en 2010 pour 62,77% aux recettes d'exportation, soit 440 milliards de FCFA. Cette manne financière a représenté 7,7% du PIB. Pour 2011, cette contribution est estimée à 620 milliards de FCFA de recettes d'exportation pour une contribution au PIB de 12,12%.

Ainsi, depuis 2009, l'or est devenu le premier produit d'exportation du Burkina Faso en remplacement du coton. C'est donc un secteur qui devient extrêmement important pour la croissance, le développement et la réduction de la pauvreté du Burkina Faso. Parallèlement au développement de l'industrie minière, le Burkina Faso a adhéré à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).

Pour tirer le meilleur parti de la croissance du secteur minier et être à même d'influencer positivement les différents acteurs qui y opèrent, les sociétés et organisations nationales qui fournissent des biens et des services aux industries minières se sont organisées sous la forme d'une Alliance Burkinabé des Fournisseurs de Biens et Services Miniers (ABSM).

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1. Objectif général

L'objectif général de la mission consiste à faire l'état des lieux des biens et services fournis depuis 2007 par des entreprises et des organisations à statut juridique local et de formuler des commentaires et observations appropriés de nature à les renforcer, à les élargir et à les améliorer.

2.2. Objectifs spécifiques

Le cycle minier comporte quatre phases importantes qui sont les suivantes :

- Phase d'exploration minière

- Phase d'aménagement de la mine
- Phase d'exploitation de la mine
- Phase de fermeture de la mine (non prise en considération dans les présents TDR)

Pour chacune de ces phases, le Consultant s'attachera à identifier les fournisseurs locaux de biens et services, les produits fournis, la fréquence annuelle, les modalités de fourniture, les sources d'approvisionnement ainsi que les valeurs annuelles (chiffres d'affaires).

2.2.1. Phase d'exploration minière

A cette phase d'exploration minière, les fournitures de biens et services par des sociétés et organisations locales sont limitées aux suivantes :

- achat de véhicules et de vélomoteurs pour le transport
- achat de petits groupes électrogènes
- achat de carburants et de lubrifiants
- services de réparation des véhicules et des groupes,
- location du bureau et de maisons d'habitation,
- achats d'équipements et fournitures de bureau,
- logistique, transfert et affrètement,
- services d'alimentation et de boissons,
- services de nettoyage pour les camps,
- services de gardiennage et de sécurité,
- sous-traitance de travaux de creusement de tranchées,
- divers services d'appui aux travaux des géologues,
- services d'interprétariat lors des échanges avec les populations locales et mieux comprendre l'environnement socioculturel et les différentes vocations de certaines parties du sol.

Le Consultant réalisera des interviews des sociétés et groupes d'exploration minière, les sociétés minières en exploitation et en construction, les membres de l'Alliance Burkinabé des Fournisseurs de Biens et Services Miniers (ABSM) et une dizaine d'autres fournisseurs locaux les plus significatifs, de biens et services aux Mines.

Le contenu des interviews comprendra au moins les éléments ci-après :

- Les produits fournis, (sont-ils importés ou de production locale ?) ;
- La fréquence de la fourniture ;
- Les modalités d'approvisionnement ;
- Les sources d'approvisionnement, (intérieures ou extérieures ?) ;
- Les valeurs annuelles des biens et services fournis ;
- L'existence de contrats formels (permanents ou temporaires) pour les fournitures

Le Consultant, analysera en outre les forces et les faiblesses, les opportunités et les risques attachés à la fourniture locale de biens et de services à cette phase du cycle de la mine et fera des recommandations pour améliorer les fournitures avenir en quantité, qualité et leur équivalence aux standards professionnels et internationaux requis.

2.2.2. Phase d'aménagement de la mine

A cette phase d'aménagement de la mine, les opportunités d'affaires augmentent et peuvent couvrir les prestations suivantes :

- sous-traitance pour la construction de voies d'accès, de bâtiments de l'usine, des bureaux, des magasins, des immeubles de la base-vie, des barrages et retenues d'eau ainsi que pour l'installation des clôtures,
- sous-traitance de travaux de creusement de tranchées,
- sous-traitance pour le transport du personnel,
- sous-traitance pour la fourniture d'uniformes de travail,
- sous-traitance pour la fourniture d'équipements individuels de sécurité,
- sous-traitance pour la construction de la base-vie
- sous-traitance pour la construction des voies d'accès et d'exploitation minière
- achat de véhicules, d'autobus et de vélomoteurs pour le transport
- achat de carburants et de lubrifiants
- services de réparation des véhicules, des équipements et des groupes,
- affrètement d'hélicoptères et d'avions,
- location du bureau et de maisons d'habitation,
- achats d'équipements et fournitures de bureau,
- logistique, transfert et affrètement,
- services d'alimentation et de boissons,
- services de nettoyage pour les camps,
- services de gardiennage et de sécurité,
- divers services d'appui aux travaux des cadres de l'exploitation,
- services bancaires pour le financement des fonds de roulement, etc.

Le Consultant réalisera des interviews des sociétés minières en exploitation et en construction, les membres de l'Alliance Burkinabé des Fournisseurs de Biens et Services Miniers (ABSM) et une dizaine d'autres fournisseurs locaux les plus significatifs, de biens et services aux Mines.

Le contenu des interviews comprendra au moins les éléments ci-après :

- Les produits fournis, (sont-ils importés ou de production locale ?) ;
- La fréquence de la fourniture ;
- Les modalités d'approvisionnement ;
- Les sources d'approvisionnement, (intérieures ou extérieures ?) ;
- Les valeurs annuelles des biens et services fournis ;
- L'existence de contrats formels (permanents ou temporaires) pour les fournitures

Le Consultant analysera en outre les forces et les faiblesses, les opportunités et les risques attachés à la fourniture locale de biens et de services à cette phase d'aménagement du cycle de la mine et fera des recommandations pour améliorer les fournitures à venir en quantité, qualité et leur équivalence aux standards professionnels et internationaux requis.

2.2.3. Phase d'exploitation de la mine

A cette phase d'exploitation de la mine, les opportunités d'affaires augmentent, sont plus durables, offrent des perspectives pluriannuelles et peuvent couvrir les prestations suivantes :

- sous-traitance pour la construction d'extension des immeubles existants, de barrages et de retenues d'eau et de clôtures,
- sous-traitance de travaux de terrassement pour les ouvertures de carrières et extraction de minerai, de creusement de tranchées additionnelles et d'aménagement des bassins de rejet,
- sous-traitance pour le transport du personnel,
- sous-traitance pour la fourniture d'uniformes de travail
- sous-traitance pour la fourniture d'équipements individuels de sécurité,
- achat de matériels et d'engins lourds : bulldozers, pelles mécaniques, niveleuses, chargeuses, bennes de grande capacité, etc. ;
- achat de véhicules, d'autobus et de vélomoteurs pour le transport
- achat de carburant et de lubrifiants
- services de réparation des véhicules, des équipements et des groupes,
- services d'affrètement d'hélicoptères et d'avions,
- location du bureau et de maisons d'habitation,
- achats d'équipements et fournitures de bureau,
- services de logistique, de transfert et d'affrètement,
- services de transport sécurisé de l'or par voie terrestre et aérienne,
- services de restauration (alimentation et boissons),
- services de nettoyage pour les base-vie,
- services de gardiennage et de sécurité,
- divers services d'appui aux travaux des cadres de l'exploitation,
- services bancaires pour le financement des fonds de roulement, etc.

Le Consultant réalisera des interviews des sociétés minières en exploitation, les membres de l'Alliance Burkinabé des Fournisseurs de Biens et Services Miniers (ABSM) et une dizaine d'autres fournisseurs locaux les plus significatifs, de biens et services aux Mines.

Le contenu des interviews comprendra au moins les éléments ci-après :

- Les produits fournis, (sont-ils importés ou de production locale ?) ;
- La fréquence de la fourniture ;
- Les modalités d'approvisionnement ;
- Les sources d'approvisionnement, (intérieures ou extérieures ?) ;
- Les valeurs annuelles des biens et services fournis ;
- L'existence de contrats formels (permanents ou temporaires) pour les fournitures

Le Consultant analysera en outre les forces et les faiblesses, les opportunités et les risques attachés à la fourniture locale de biens et de services à cette phase d'exploitation du cycle de la mine et fera des recommandations pour améliorer les fournitures à venir en quantité, qualité et leur équivalence aux standards professionnels et internationaux requis

3. RESTITUTION ET ANIMATION D'UN ATELIER

Le Consultant sera chargé de présenter le rapport final au cours d'un atelier qui se tiendra le samedi 08 décembre à Ouagadougou ; il animera les séances et en assurera la modération. Un rapport sera élaboré, suite aux discussions de l'atelier, sous la responsabilité du Consultant.

4. METHODOLOGIE, DUREE DE LA MISSION, PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant (i) élaborera un projet de questionnaire, et (ii) une proposition de liste des sociétés qui feront l'objet d'interview. Ces deux documents seront soumis au client pour approbation.

La mission durera un mois calendaire soit vingt cinq jours de travail rémunéré. Au bout de la période, le Consultant remettra un rapport provisoire au client pour appréciation. Il disposera en suite de deux jours ouvrables rémunérés pour incorporer les observations du client et déposer un rapport définitif de sa mission.

Le consultant devra être sénior et disposer d'une large expérience dans le domaine du secteur privé en général et du secteur minier en particulier.

ANNEXE X

QUESTIONNAIRE AUX COMPAGNIES MINIERES (Exploration, Aménagement, Exploitation)

5. IDENTITE

Nom et adresse	
Téléphone et Email	

6. PRODUCTION

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
En tonne							
En valeur							

7. DE QUELS SERVICES LOCAUX AVEZ-VOUS BENEFICIES DE 2007 AU 30 SEPTEMBRE 2012 ?

7.1. Phase d'exploration minière

Fourniture	Nom du fournisseur	Quantité cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Véhicules et vélomoteurs			
Petits groupes électrogènes			
Carburant et lubrifiants			
Réparation des véhicules et des groupes			
Location de bureaux et de maisons d'habitation			
Equipements et fournitures de bureaux			
Logistique, transfert et affrètement			
Alimentation et boissons			
Nettoyage			
Gardiennage et sécurité			
Creusement de tranchées			
Appui aux travaux des géologues			
Travaux de laboratoires			
Interprétariat en langue locale			
Etc... Etc...			

7.2. Phase d'aménagement de la mine

Fourniture	Nom du fournisseur	Quantité cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Construction de voies d'accès			
Construction des bâtiments de l'usine			
Construction des bureaux, des magasins, de la base-vie			
Construction de barrages et retenues d'eau et des systèmes d'adduction d'eau			
Installation des clôtures			
Creusement de tranchées			
Transport du personnel			
Uniformes de travail			
Equipements individuels de sécurité			
Achats de véhicules, autobus,			

Fourniture	Nom du fournisseur	Quantité cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
vélocycleurs,			
Carburant et lubrifiants			
Réparation des véhicules, équipements et groupes			
Affrètements d'hélicoptères et d'avions			
Location de bureau et de maisons d'habitation			
Equipement et fourniture de bureau			
Logistique, transfert et affrètements			
Alimentation et boissons			
Nettoyage et hygiène			
Gardiennage et sécurité			
Etc. Etc.			

7.3. Phase d'exploitation de la mine

Fourniture	Nom du fournisseur	Quantité cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Construction et extension des immeubles, des barrages, des forages			
Travaux de terrassement pour les ouvertures de carrières, extraction de minerais, creusement de tranchées additionnelles et des bassins de rejet			
Services de laboratoire			
Transport de personnel			
Uniformes de travail			
Equipements individuels de sécurité			
Matériel et engins lourds			
Véhicules, autobus, vélocycleurs			
Carburant et lubrifiants			
Réparation des véhicules, des engins lourds, des équipements et des groupes			
Affrètement d'hélicoptères et			

Fourniture	Nom du fournisseur	Quantité cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
d'avions			
Location de bureau et de maisons d'habitation			
Equipements et fourniture de bureau et de domicile			
Services de logistique, de transfert et d'affrètement			
Transport sécurisé de l'or par voie terrestre et/ou voie aérienne			
Service de restauration (alimentation et boisson)			
Nettoyage de la base-vie			
Gardiennage et sécurité			
Appui aux travaux des cadres d'exploitation			
Services bancaires			
Etc. Etc.			

5. COMMENTAIRES

- 5.1. Quelles sont les fournitures qui ne vous ont pas du tout posé de problèmes ?
- 5.2. Quelles sont les fournitures à problèmes et pour quelles raisons ?
- 5.3. Avez-vous des suggestions ou des solutions à proposer pour réduire les problèmes rencontrés ?
- 5.4. Votre compagnie dispose-t-elle d'opportunités susceptibles d'être exploitées maintenant et dans le futur, par des fournisseurs locaux et lesquelles ?
- 5.5. Quelles sont vos projections quantitatives en matière de consommation de biens et services fournis par des compagnies locales pour la période 2013-2017 ?

Fourniture	2013	2014	2015	2016	2017
Construction et extension des immeubles, des barrages, des forages					
Travaux de terrassement pour les ouvertures de carrières, extraction de minerai, creusement de tranchées additionnelles et des bassins de rejet					
Services de laboratoire					
Transport de personnel					
Uniformes de travail					
Equipements individuels de sécurité					
Matériel et engins lourds					

Fourniture	2013	2014	2015	2016	2017
Véhicules, autobus, vélomoteurs					
Carburant et lubrifiants					
Réparation des véhicules, des engins lourds, des équipements et des groupes					
Affrètement d'hélicoptères et d'avions					
Location de bureau et de maisons d'habitation					
Equipements et fourniture de bureau et de domicile					
Services de logistique, de transfert et d'affrètement					
Transport sécurisé de l'or par voie terrestre et/ou voie aérienne					
Service de restauration (alimentation et boisson)					
Nettoyage de la base-vie					
Gardiennage et sécurité					
Appui aux travaux des cadres d'exploitation					
Services bancaires					
Etc. Etc.					

ANNEXE XX

QUESTIONNAIRE AUX FOURNISSEURS LOCAUX DE BIENS ET SERVICES

1. IDENTITE

Nom et adresse	
Téléphone et Email	

2. QUELS BIENS ET SERVICES LOCAUX AVEZ VOUS FOURNIS AUX SOCIETES MINIERES, DE 2007 AU 30 SEPTEMBRE 2012 ?

2.1. Phase d'exploration minérale

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Véhicules et vélomoteurs			
Petits groupes électrogènes			
Carburant et lubrifiants			
Réparation des véhicules et des groupes			
Location de bureaux et de maisons d'habitation			
Equipements et fournitures de bureaux			
Logistique, transfert et			

affrètement			
Alimentation et boissons			
Nettoyage			
Gardiennage et sécurité			
Creusement de tranchées			
Appui aux travaux des géologues			
Travaux de laboratoires			
Interprétariat en langue locale			
Etc... Etc...			

2.2. Phase d'aménagement de la mine

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Construction de voies d'accès			
Construction des bâtiments de l'usine			
Construction des bureaux, des magasins, de la base-vie			
Construction de barrages et retenues d'eau et des systèmes d'adduction d'eau			
Installation des clôtures			
Creusement de tranchées			
Transport du personnel			
Uniformes de travail			
Equipements individuels de sécurité			
Achats de véhicules, autobus, vélomoteurs,			
Carburant et lubrifiants			
Réparation des véhicules, équipements et groupes			
Affrètements d'hélicoptères et d'avions			
Location de bureau et de maisons d'habitation			
Equipement et fourniture de bureau			
Logistique, transfert et affrètements			
Alimentation et boissons			
Nettoyage et hygiène			

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Gardiennage et sécurité			
Etc. Etc.			

2.3. Phase d'exploitation de la mine

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Construction et extension des immeubles, des barrages, des forages			
Travaux de terrassement pour les ouvertures de carrières, extraction de minerai, creusement de tranchées additionnelles et des bassins de rejet			
Services de laboratoire			
Transport de personnel			
Uniformes de travail			
Equipements individuels de sécurité			
Matériel et engins lourds			
Véhicules, autobus, vélomoteurs			
Carburant et lubrifiants			
Réparation des véhicules, des engins lourds, des équipements et des groupes			
Affrètement d'hélicoptères et d'avions			
Location de bureau et de maisons d'habitation			
Equipements et fourniture de bureau et de domicile			
Services de logistique, de transfert et d'affrètement			
Transport sécurisé de l'or par voie terrestre et/ou voie aérienne			
Service de restauration (alimentation et boisson)			
Nettoyage de la base-vie			
Gardiennage et sécurité			

Fourniture	Nom du bénéficiaire minier	Quantité fournie cumulée (au 30 septembre 2012)	Valeur cumulée FCFA (au 30 septembre 2012)
Appui aux travaux des cadres d'exploitation			
Services bancaires			
Etc. Etc.			

6. COMMENTAIRES

- 6.1. Quels problèmes rencontrez-vous dans vos fournitures de biens et de services aux mines ?
- 6.2. Avez-vous des suggestions ou des solutions à proposer pour réduire les problèmes rencontrés ?
- 6.3. Voyez-vous des opportunités de biens et de services dont vous pourriez vous saisir auprès des compagnies minières et lesquelles ?
- 6.4. Que suggérez-vous de faire pour que vous puissiez saisir de telles opportunités ?
- 6.5. Avez-vous, en perspectives, d'autres suggestions à faire de nature à améliorer, à élargir et à renforcer les fournitures de biens et services aux compagnies minières par des sociétés de droit burkinabé, lesquelles ?

ANNEXE XXX

LISTE DES COMPAGNIES MINIERES ET DES ENTREPRISES FOURNISSEUSES A CONTACTER

A. COMPAGNIES MINIERES EN EXPLOITATION

COMPAGNIES	ADRESSE
1. Essakane (ESSAKANE-SA)	50 36 91 44, Tidiane_barry@iamgold.com
2. Mana (SEMAFO-BF)	50 36 26 78, semafo@fasonet.bf
3. Inata (SMB-SA)	50 36 08 65, louedraogo@wegamining.com
4. Taparko (SOMITA)	50 35 81 85, somia@somitasa.com
5. Youga (BMC)	?
6. Kalsaka (KALSAKAMINING)	50 31 06 06, Djeneba.nana@cluffgold.com
7. Guiro (STREMCO-SA)	?
8. Kiéré (Burkina Manganèse)	76 57 00 10, sylvain@burkinamanganese.com

B. COMPAGNIES MINIERES EN CONSTRUCTION

COMPAGNIES	ADRESSE
1. Bissa (BISSA Gold)	50 37 43 47, bissagold@hrgafrica.com
2. Perkoa (NANTOU MINING-SA)	50 30 01 33, saidouide@gmail.com

C. COMPAGNIES D'EXPLORATION MINIERE

D. COMPAGNIES D'EXPLORATION MINIERE

COMPAGNIES	ADRESSE
1. Ampella Mining	50 36 80 77, Jeanluc.roy@ampella.com.au
2. Avion Gold	50 34 66 35, salimatadayamba@yahoo.fr
3. Gryphon Minerals	?
4. OreZone	50 35 56 42, asidikou@orezone.com
5. Riverstone	50 34 62 97, riverstone@riverstone.bf
6. Volta ressources	50 50 43 84, rzoungana@voltaresources.com

- E. **ALLIANCE BURKINABE DES FOURNISSEURS DE BIENS ET SERVICES MINIERES (ABSM)** : Une réunion aura lieu avec des représentants de cette Alliance (i) pour des échanges et (ii) un briefing sur le questionnaire qui les intéresse.
- F. **CHAMBRE DES MINES** : Une réunion d'échanges sera proposée au Bureau de la Chambre des mines et un rendez-vous spécial demandé au Président de la Chambre des Mines.
- G. **MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DES CARRIERES** : Sur la base du rapport provisoire une consultation sera conduite au niveau du Ministère en charge des mines pour avis et observations.